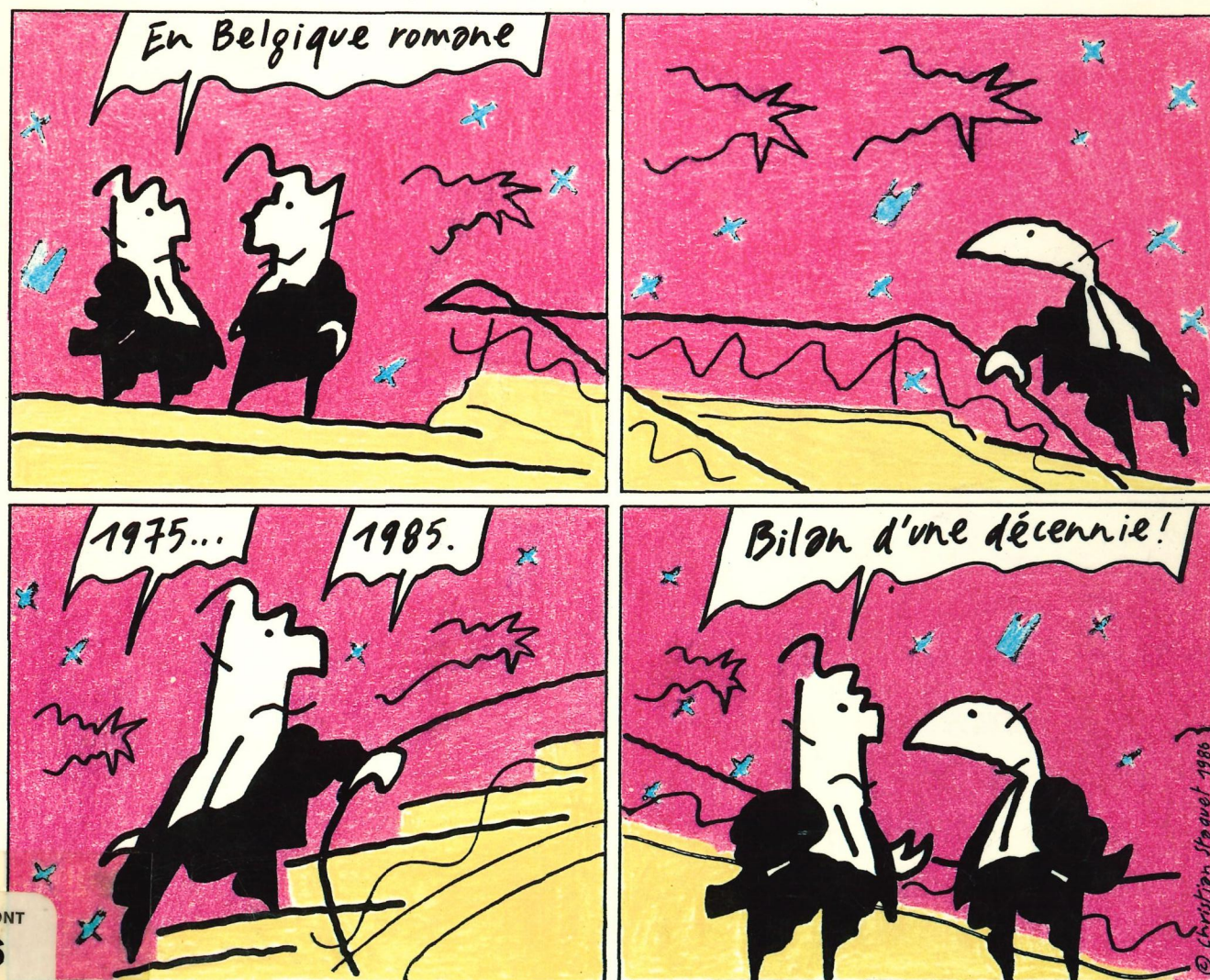


Les bibliothèques & la documentation



MARIEMONT
0336
B

Bilan d'une décennie (1975-1985)

Bilan d'une décennie

Les bibliothèques
&
la documentation
en Belgique romane
1975-1985

Édité à l'occasion du dixième anniversaire de l'Association professionnelle
des Bibliothécaires et Documentalistes

par Jean-François GILMONT
et Marie-Blanche DELATTRE-DRUET

A.P.B.D., 1986

C. I. P. BIBLIOTHEQUE ROYALE ALBERT 1^{er} 340832

Bilan d'une décennie : les bibliothèques et la documentation en Belgique romane (1975-1985), édité à l'occasion du dixième anniversaire de l'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes / par Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre; mise en page et illustrations de Christian Staquet. - Bruxelles : Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes, 1986. - 80 p. : ill. ; 30 cm. + encart (16 p.).

CDU 002+027(493=4)

ISBN 2-87160-001-5



Pour les textes

© Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes, 1986

BP 31, 1070 Bruxelles

Pour les dessins

© Christian Staquet, 1986

Imprimé en Belgique

D 1986/2385/1

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés pour tous pays.

C. I. P. BIBLIOTHEQUE ROYALE ALBERT I^{er} 340832

Bilan d'une décennie : les bibliothèques et la documentation en Belgique romane (1975-1985), édité à l'occasion du dixième anniversaire de l'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes / par Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre; mise en page et illustrations de Christian Staquet. - Bruxelles : Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes, 1986. - 80 p. : ill. ; 30 cm. + encart (16 p.).

CDU 002+027(493=4)

ISBN 2-87160-001-5



Pour les textes

© Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes, 1986

BP 31, 1070 Bruxelles

Pour les dessins

© Christian Staquet, 1986

Imprimé en Belgique

D 1986/2385/1

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés pour tous pays.

Préface

Le 25 mai 1975, une dizaine de bibliothécaires et de documentalistes réunis à Namur fondaient une nouvelle association sans but lucratif. Due à l'initiative de quelques mordus de la lecture publique, l'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes devenait un forum ouvert à tous les spécialistes du livre. Aboutissement d'un long cheminement, mais surtout point de départ prometteur.

Plus de dix ans déjà !

Comment célébrer un anniversaire de bibliothécaires autrement que par un livre ? Comment marquer la continuité de l'action de l'APBD autrement qu'en nourrissant la réflexion sur la lecture et la documentation. En invitant une vingtaine de collaborateurs à décrire les multiples changements intervenus depuis dix ans en Belgique romane, notre projet ne se limite pas à dresser un simple constat. A un moment où la crise réduit drastiquement les moyens financiers du secteur culturel, il importe d'avoir une vision claire des voies et moyens pour continuer à promouvoir, envers et contre tout, l'accès universel au livre, quelques soient situation sociale, intérêts culturels ou localisation géographique.

L'aperçu que nous proposons, plus orienté vers les bibliothèques que vers les centres de documentation, n'a pas la prétention d'être exhaustif. Une grande liberté ayant été laissée à nos collaborateurs, il en est résulté une aimable diversité, du moins le croyons-nous. Certains nous ont apporté des analyses fouillées, d'autres ont préféré la synthèse succincte. Tenu par le devoir de réserve, tel auteur s'est limité à un exposé des faits, alors que son voisin n'a pas hésité à se montrer très critique. Ainsi constitué, malgré d'inévitables lacunes, le *Bilan d'une décennie* offre une riche matière à la réflexion sur l'aujourd'hui et sur le demain de la lecture dans notre Communauté.

La célébration de ce dixième anniversaire exigeait une évocation, au moins discrète, des origines de l'Association. En tête de l'ouvrage, deux des ouvriers de la première heure égrènent des souvenirs, y glissant quelques réflexions sur un métier qui leur tient à cœur.

Bilan d'une décennie : un livre sérieux certes, ... rébarbatif, point ! A la suggestion de notre graphiste, nous avons coulé les textes dans un moule insolite. Au-delà du clin d'œil aux (savants) catalographes, l'éclatement du livre en journal tente d'exprimer la puissance des forces centrifuges qui travaillent le monde des bibliothèques. Pour le traduire, un livre monolithique eut été inadéquat.

Bilan d'une décennie : un livre sérieux... destiné à des lecteurs cultivés ! Pour chatouiller leur érudition, chaque contribution est illustrée d'un avant-titre tiré d'une œuvre littéraire. Les hommes de métier en retrouveront sans hésiter les auteurs, choisis à l'initiative d'une étudiante en romane.

La fabrication du livre a bénéficié des ressources d'un Macintosh, de la diligence de Marie-Christine Claes et de Suzanne Leroy, de l'habileté du metteur en page, des conseils de Jean Verscheure, ainsi que de l'appui financier des annonceurs. Que tous en soient chaleureusement remerciés.

Marie-Blanche DELATTRE

Jean-François GILMONT

Presses Universitaires de France / Que-sais-je ?
 C.N.R.S. / Payot / Berg International / Verdier /
 Bucher Chastel / Alinéa / Aventure Humaine /
 Champ Vallon / Chemin Vert / Cosmos / Imago /
 Desjonquère / Revue F.M.R. / Georg / Le Mail /
 Marchand / Métaillé / Montalba / Parenthèse /
 Photo-Poche / Poiesis / Solin / et ...
 éditions Complexe (collection La Mémoire du Siècle,
 Historiques, Le Regard littéraire, Le Genre Humain ...)

Vous souhaitez un renseignement ? Un catalogue ?
 Vous voulez organiser une animation ? Une exposition ?

CONTACTEZ-NOUS :

N Nouvelle Diffusion



24 rue de Bosnie - 1060 Bruxelles - Tel. 02/538.88.43-44

André CANONNE

L'APBD a (presque) vingt ans

Dans une brochure relative aux dix années de l'APBD, pareil titre étonnera sans doute. Pour l'accepter, il faut faire mouvement vers quelque préhistoire et vers des souvenirs déjà si anciens qu'ils en viennent à former au recoin du temps une sorte de brouet d'où émergent, çà et là, des morceaux d'amitiés.

Machine arrière, donc. Non pour refaire 14/18, ou la guerre du Transvaal, mais afin de rappeler aux plus jeunes dont nous ne sommes plus —sinon, j'ose l'espérer, mentalement— quelques traits d'un hier au fronton de l'aujourd'hui.

Ma génération aura vécu le privilège doux-amer d'une sorte de naissance de la lecture publique. Il faut ici souligner combien nous étions alors peu nombreux et de combien d'espoirs, parfois rencontrés, parfois déçus, nous portions témoignage. «Naissance d'une sorte de lecture publique», c'est vite dit. La lecture publique existait depuis 1921 et même avant, portée par ces bibliothécaires à temps partiel auxquels je tire mon chapeau avec d'autant plus de sincérité et de plaisir que l'on ironise parfois à leur propos au départ d'un professionnalisme hâtif, aussi court d'idées que le verbiage de quelques rhéteurs, cuistres ou autres technocrates. De 1921 à nos golden sixties, ces bibliothécaires à temps partiel ont porté, seuls et dans des conditions difficiles, un réel projet social de lecture. Qu'on se garde de l'oublier. Qu'on se garde d'abolir d'un trait de gomme l'esprit d'éducateurs populaires qui les animait : comme les pays sans légende, les professions sans âme sont condamnées à mourir de froid.

«Naissance de la lecture publique à temps plein», dès lors, conviendrait mieux. Vers les années 1958-1960, combien de bibliothèques publiques de plein exercice dans la partie francophone d'un pays déjà connu sous Léopold II pour posséder la plus bête bourgeoisie d'Europe ? Peu, sans aucun doute. Tournai bien sûr et bien sûr Anderlecht, dont la richesse étonne. Mons, bientôt remise à l'État, contenant et contenu. Aussi La Louvière, Charleroi (Université du Travail), puis, à l'autre bout, Liège. Apparaissent ensuite, dans le désordre, Charleroi-Ville, Verviers, Jemeppe-sur-Meuse, Mons Reine Astrid, telle ou telle bibliothèque bruxelloise. Puis, dans ce désert, les bibliobus. Ceux de Liège et du Hainaut —la chose était inévitable en ces Provinces de luttes ouvrières et culturelles— et, ultérieurement, ceux de l'État.

Peu de monde. Tout est à faire. Au lointain des souvenirs d'alors, des personnages, des figures : Louis Philippart et Achille Béchet en Hainaut ; Jean Charlier en Principauté. Puis Georges Van Bellaiengh, homme de rigueur, qui essaie de fonder un métier et met l'accent sur l'organisation et sur la formation. Le reste, qui est éducation permanente, se trouve dans l'implicite de sa démarche et la sous-tend. Plus tard, lorsque l'animation culturelle se sera dégagée de ses découpages de papiers au profit d'une dynamique de changement social du reste non exempte d'ambiguïtés, certains malentendants prôneront le malentendu et voudront ramener Van Bellaiengh aux fonctions techniques. Réducteurs de têtes et donc parfois d'esprits. Nous, qui avions quelque chose à faire, à dire ou à tenter, nous savions rejoindre la route de cet homme et l'accompagner de notre amitié.

Sur cet univers aussi embryonnaire que le mi bémol de l'Anneau, McLuhan passa. Il nous vint au crépuscule des golden sixties, déboula comme une sorte de tornade, gonflant à la côte le frêle esquif d'une lecture publique à peine sortie de la rade. Ah mais ! On allait voir ce qu'on allait voir ! Le livre allait disparaître ! Balayée par l'audio-visuel, l'écriture allait prendre place au magasin des accessoires ou à l'office des objets définitivement perdus. S'attarder aux «trous à livres» —belle expression de mépris que je méprise de la même manière que j'accorde mon mépris à ceux qui

racines d'espérance

par le professeur

GENICOT

TOUTE L'HISTOIRE DE LA WALLONIE

vingt siècles

par les textes, les images et les cartes

Un beau livre, format 17.2 x 24.5,
 de 304 pages reprenant plus de
 300 documents dont 16 pages en
 couleurs. 995 Frs.

chez votre libraire

Didier Hatier
 18, rue A. Labarre 1050 Bruxelles

l'on inventée—confinait, en toute logique, à la perte de temps. «On m'avait dit», confiait Satie, «quand vous serez grand, vous verrez. A présent, je suis grand et je n'ai rien vu».

Marées, jusants et ressacs de la lecture publique entre 1960 et 1970. Pour beaucoup, la préhistoire. Il faut demeurer fidèle à ses préhistoires : parfois, elles en disent long. Dans de pareils contextes, les rares «temps pleins» qui se connaissaient sympathisaient à l'occasion. A de trop rares occasions, faut-il préciser. L'ANBEF d'alors (je précise bien : d'alors) n'avait su se les attacher. Ils s'y sentaient isolés ; épiphénomènes d'un phénomène pour ainsi dire inexistant.

*
* *

Vers 1969 (?), Freddy Depoître, Jean Lheureux et moi-même convenons d'une rencontre. Elle a lieu à La Louvière, café de la gare. Un jour, je ne proposerai pas une plaque commémorative à la SNCB : «ci naquit peut-être l'APBD». En ce temps là, temps profond d'incommunicabilités, de hiérarchies dirimantes et d'administrations dilatoires, la rencontre eut lieu, est-il besoin d'y insister, en dehors de nos heures de service : on ne pouvait imaginer qu'il en fût autrement. Rencontre d'essulés : on se plaint entre nous, de tout, de l'isolement où nous sommes, des informations qui nous échappent, de Van Bellaiengh qui se démène comme un beau diable, du manque de contact et de collaboration. Naît une idée : si nous formions un groupe ? Pas une association, non, mais un groupe de camarades et, si possible, d'amis ; un groupe hors des institutions, hors des structures, hors des influences officielles. Un groupe pour nous, où tout le monde ne serait pas admis. On jette des noms sur un bout de papier : Raymonde Vandeborgh, Monique Van Cleemput, José Lambinet...

Une première réunion a lieu à Bruxelles, au domicile de Jean Lheureux. Ceux que nous avions pressentis sont là. Qu'attendent-ils d'un groupe ? Que l'on se voie, que l'on se rencontre, que l'on discute, que l'on reste entre soi, surtout, et que l'on n'accepte personne qui ne recueille l'unanimité. Nul problème de statut ou de fonction : la sympathie seulement.

Mais un groupe, pour quoi faire ? Pour rien, justement, pour rien. Pour rien, mais ce «rien» —le plaisir de rencontrer, le plaisir de parler de notre métier, d'en discuter sans contrainte, de rire, de nous connaître, et de collaborer— va nous occuper des années durant et va lier du ciment de la constance quelques-unes des amitiés que le temps n'entamera point.

Si incroyable que cela paraisse, «Le Groupe» (il ne portera du reste jamais d'autre nom), sans statut, sans structure et sans programme, va se mettre à vivre, et à vivre bien, de 1970 à 1974, soit cinq années pleines et entières. On y trouve, par ordre alphabétique, A. Canonne, F. Depoître, J. Lambinet, C. Landrain, J. Lheureux, C. Libon, J. Paulus (qui nous rejoint ultérieurement), M. Rondeau, M. Van Cleemput, C. Van Damme, R. Vandeborgh, J. Van Waeyenberghe, Ch. Want... D'autres ont été pressentis, qui ne nous ont pas rejoints. Le groupe s'ouvrira encore à d'autres personnes mais ce sera alors vers la fin de son existence.

Cinq années durant, donc, le groupe se retrouve une fois par mois et demi ou une fois tous les deux mois. On se réunit le dimanche, dans l'une ou l'autre de nos bibliothèques, avec nos tartines, nos sandwiches, notre gros rouge et le plaisir de nous retrouver. Personne, jamais, ou rarement, ne manque à l'appel. Le rire est de rigueur. Voir Jacques Paulus, distrait, accommoder le filet américain avec une cuillère n'incite pas à la mélancolie. Voir le même Paulus nous amener par temps limpide —et après s'être trompé de route— un Libon effaré d'avoir roulé dans une sorte de brume provenant de l'état des vitres de la voiture de l'abominable homme de Jemeppe n'est pas triste non plus. Ecouter un concerto de Weber ou «Il tempo largo» de la 4^{me} de Sibelius dans l'auditorium de la bibliothèque de Tournai, pendant la pause-repas et dans un silence plus masticatoire que religieux procède des petites joies de la vie. Impossible, aujourd'hui, de restituer le contenu de nos discussions ces dimanches-là : bibliothèques, bibliothèques, bibliothèques. Il fallait vraiment y croire : et on y croyait.

Au demeurant, cette petite mafia fonctionne. Les téléphones portent les informations des uns, les problèmes des autres et jusqu'aux demandes

d'interbibliothèques, accélérées pour raison de connivence. De ce qui se concocte ou s'écrit, rien ne nous échappe. Georges Van Bellaiengh organise-t-il quelque chose et nous y voilà tous, ou presque. L'un de nous est-il souffrant ? Il ne demeure pas en rade. En 1970-1971, un projet : publier un répertoire des articles parus dans les revues littéraires. Ce sera, chez Decallonne, «Littérature 70». Initiateur, sans le savoir, du dépouillement partagé (en dehors des heures de service, toujours) nous dépouillons, centralisons les fiches le dimanche, et préparons la publication. L'affaire ne bénéficie d'aucun soutien. «Littérature 71» ne paraîtra jamais. Plus tard, lorsque Jacques Paulus devra abandonner à leur sort ses «sentinelles du livre», l'amitié de quelques-uns —Monique Van Cleemput, Depoître, Libon— viendra à la rescousse.

Bien entendu, on jase. Le contraire étonnerait. Tout discret qu'il ait été —afin, surtout, de ne blesser personne— notre regroupement insolite vient à être connu. Le Groupe intrigue. Que font ces bibliothécaires qui se réunissent le dimanche et que veulent-ils ? Si nous répondions «rien» (l'exacte vérité), on ne nous croirait sans doute pas. Or donc, nous laissons jaser. Le plaisir de nous rencontrer suffit et, cinq années durant, celui de compagnotter et de saucissonner ensemble, pour ainsi dire, bibliothéconomiquement.

*
* *

Vers 1973, «le Groupe» va, progressivement, générer une Association. C'était, s'il m'en souvient, à la Bibliothèque communale de Charleroi. Nous discussions à bâtons rompus de notre groupe, de l'ANBEF (d'alors, je souligne toujours) et d'autres sujets. Tout en demeurant ensemble, fallait-il nous intégrer à l'ANBEF et y faire revivre une section des bibliothécaires à temps plein ? Fallait-il, au contraire, créer une nouvelle association ? Nous étions divisés. Finalement, après d'autres rencontres, nous optâmes pour la création d'une association professionnelle (depuis 1960, la situation évoquée avait évolué) regroupant les bibliothécaires à temps plein, avec ouverture possible à d'autres types de bibliothèques.

Ainsi naquit «l'Association des Bibliothécaires professionnels» (ABP) dont nous avons rédigé les statuts discutés point par point au cours de l'année 1973. Elle fut portée sur les fonts baptismaux en février 1974.

Un (mémorable) dîner —belgicisme, je sais— réunit le groupe à Charleroi et, hommage bien mérité à celui dont nous soutenions l'inlassable effort en faveur de la lecture publique, nous avons convié Georges Van Bellaiengh et Madame à assister à l'accouchement. Sur les conseils avisés de Georges Van Bellaiengh —choisir un Président représentatif et incontestable— nous avons élu Freddy Depoître. A l'unanimité, cela va sans dire.

Nous ne nous doutions guère, mais nous vivions en ces moments-là, les dernières manifestations du «Groupe». Il se survécut, cependant. Il connut une activité parallèle au Conseil d'administration de l'Association des Bibliothécaires Professionnels au cours de l'année 1974. Mais l'Association créée portait en elle la fin de ce groupe. Les structures de l'Association se modifièrent, son Conseil s'élargit. Puis, enfin, ses statuts : en 1975, l'ABP devenait l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes.

*
* *

Voilà. C'est une simple histoire, nulle part écrite. Valait-elle l'encre d'un article et le temps consacré à le rédiger ? Je ne sais. Si quelque leçon doit en surgir, j'en retiendrais celle de l'amitié qui nous unissait alors et régit toujours les rapports de bon nombre d'entre nous. Aussi celle d'une aventure qui valait d'être vécue, non seulement pour elle-même, mais encore parce qu'elle conduisit par bonds successifs à la création et au développement d'une association dont aujourd'hui nul ne songerait à contester l'efficacité ou même, au fil du temps, le prestige.

Et encore, celle de la connivence. Dans un métier où les querelles de personnes (en est-il un autre ?) sont parfois nombreuses, peut-être était-il inconvenant, mais aussi nécessaire, de rappeler ici l'histoire de quelques connivents. Leur mérite, s'il en est, fut de croire aux significations de leur métier de bibliothécaire. Et de continuer d'y croire, en dépit de tout.

De l'ABD à l'APBD

D'où est partie l'APBD ?

Nous étions quelques amis qu'un amour commun du métier de bibliothécaire avait réunis. Nous sentant sur la même longueur d'onde, nous nous sommes tout naturellement retrouvés. Nous avons laissé parler nos affinités, sans aucune préoccupation pour les diplômes ni pour les opinions politiques ou idéologiques et nous nous sommes réunis régulièrement pour parler bibliothèque. Ces rencontres, qui donnaient l'occasion d'échanger à bâtons rompus renseignements, idées, suggestions et plaisanteries, nous apportaient une bouffée d'air. Face aux incompréhensions que nous pouvions rencontrer, le partage de nos difficultés nous aidait à les supporter et nous sortions de ces rencontres les batteries rechargées.

Il est vrai que nos initiatives frisaient parfois la douce folie. Aveuglés par notre enthousiasme, nous nous sommes lancés dans de vastes opérations sans nous rendre compte des risques pris, ni du travail que cela allait exiger. Ce fut le cas pour notre première participation à la Foire du Livre. Mais «aux innocents, les mains pleines !» : ce fut un franc succès.

C'était déjà du temps de l'APBD ?

Non. Le «Groupe», qu'évoque André Canonne, avait décidé de se constituer en Association des bibliothécaires professionnels. Une de nos préoccupations essentielles était de nous démarquer de l'ANBEF, où nous nous sentions noyés dans une masse de bibliothécaires «touristes». Le «professionnel» inscrit dans le nom de notre association marquait le souci de nous retrouver loin de l'amateurisme !

Charles Libon s'est chargé de la rédaction des statuts de cette ABP, avec l'aide de Freddy Depoître. Pour en discuter, nous nous réunissions régulièrement à la bibliothèque de Charleroi, où nous étions reçus très chaleureusement par Cyrille Van Damme,

La fondation officielle de l'ABP se fit dans un cadre un peu plus solennel, un restaurant de Charleroi. Georges Van Bellaiengh et son épouse y étaient présents. Nous l'avions choisi comme président d'honneur ; il en était d'autant plus ravi qu'il se retrouvait au milieu de disciples et d'amis auxquels il accordait sa pleine confiance.

Tu parlais de votre première Foire du livre ?

Pour prouver l'existence de l'association, nous avons décidé de frapper un grand coup. Nous avons voulu être présents à la Foire du livre de 1975, et de façon marquante. Sans nous rendre compte des implications financières de notre décision (nous n'avions pas un centime en caisse), nous avons loué un très grand stand pour y présenter un choix de bon matériel pour bibliothèques. L'idée qui nous guidait était que la qualité d'une bibliothèque publique ne vient pas seulement de son personnel, ni du choix des livres, mais aussi d'un certain attrait dû à l'ambiance créée par un mobilier de qualité. Nous avons donc contacté les firmes concernées, leur demandant de présenter leurs produits et... de participer à la location du stand. Ce point fut plus difficile à réaliser, bien que l'opération se soit soldée avec un bénéfice ! L'autre objectif de notre programme était plus aisé à exécuter : mettre des bibliothécaires qualifiés dans le stand pour expliquer notre action au public.

Le montage a demandé un travail énorme. Raymonde Vandeborgh, qui a pris en charge les contrats avec les firmes, en sait quelque chose. Mais ce fut une brillante réussite. Dans notre naïveté, nous avons réussi une performance qu'aucun vieux routier de ce genre de manifestations n'aurait osé tenter. Même le président de

l'association flamande, Jos Torfs, en est resté pantois.

Quelle fut l'action de l'ABP ?

Assez rapidement transformée en APBD, l'Association des Bibliothécaires professionnels n'a connu que quelques mois d'existence. Elle n'a pas eu à son actif beaucoup de réalisations spectaculaires. Elle n'en a pas été pour autant inactive. D'une part, elle s'est efforcée de sensibiliser les hommes politiques aux problèmes des bibliothèques publiques. A l'initiative de Jean Lheureux et de Freddy Depoître, une lettre fut adressée à tous les députés et sénateurs pour attirer leur attention sur l'urgence d'un décret donnant de nouvelles assises à la Lecture publique. La circulaire soulignait la nécessité de la mise en place d'un réseau (déjà) !

L'ABP s'est aussi préoccupée de la composition du Conseil supérieur de la Lecture publique. Suite à son intervention, elle a obtenu, à la fin de 1974, d'y être représentée par deux de ses membres.

Pourquoi avoir transformé l'ABP en APBD ?

Sans grande publicité, l'ABP a vu rapidement affluer les affiliations : au gré des amitiés, notre association a attiré du monde. Des contacts se sont multipliés avec des anciens élèves de l'Institut Provincial d'Études et de Recherches Bibliothéconomiques (IPERB), de l'Institut d'Enseignement Supérieur Social de l'État (alors ISESE) et d'autres écoles. Des documentalistes se sont intéressés à notre association, comme M.-Fr. Thoua, M. Carthé, J.-P. Lauwereys et bien d'autres. C'est ainsi que s'est réalisé l'élargissement de l'ABP.

Préoccupés par l'idée d'une grande association des bibliothécaires et des documentalistes, nous avons regardé du côté des Flamands : ils avaient constitué une vaste association réunissant archivistes, bibliothécaires et documentalistes. Nous avons eu de longues et nombreuses séances de travail avec J. Torfs, E. Heidbuchel, J. Bogaert... Nous avons surtout mis autour de la même table des représentants de toutes les associations de bibliothécaires, de documentalistes et d'anciens élèves d'écoles professionnelles. Et c'est au terme de ces discussions, que nous avons revu les statuts de l'ABP, de manière à lui permettre d'accueillir un maximum de membres, en prévoyant plusieurs sections : jeunesse, documentation, lecture publique à temps plein et à temps partiel.

A cette époque, nous avons également pris contact avec l'Association Belge de Documentation (ABD), surtout par l'intermédiaire de Claude Salmon, qui est un de mes camarades de classe. Il est apparu que la fusion entre l'ABD et l'ABP était inutile. Les uns et les autres, nous faisons partie d'organismes ayant des objectifs très différents : les industriels de leur côté sont soucieux de rentabilité dans la documentation industrielle, tandis que la lecture publique est régie par d'autres règles. Nous en avons conclu à l'utilité de travaux en commun, mais pas à celle d'une fusion.

Quelles furent les premières actions concrètes de l'APBD ?

J'ai déjà parlé de notre présence à la Foire du livre de 1975. Il faut évoquer notre première publication : l'édition française de l'ISBD(M). C'est en 1974 qu'en avait paru, en anglais, la première édition normative. Charles Libon et André Canonne, qui faisaient partie de notre «Groupe» depuis les origines, ont eu l'idée d'en proposer une version française. Pour ce faire, ils se sont associé deux collègues de la Bibliothèque royale, Marc Lefèvre et Robert De Vadder.

Il faudrait rappeler à cette occasion que nous travaillions sans aucun moyen financier. Les quelques économies réalisées grâce à la Foire du livre nous ont permis de publier la traduction de l'ISBD(M). La publication s'est d'ailleurs fort bien vendue et le stock en fut rapidement épuisé. Ce qui, à nouveau, nous apporta des ressources supplémentaires.

Mais cette publication eut surtout l'intérêt de prouver, dans le monde des bibliothécaires, que nous étions sérieux (parfois !) et capables de faire du bon travail.

Peux-tu préciser davantage les principaux axes d'action ?

La section jeunesse a très rapidement trouvé son rythme de croisière, en se proposant de publier annuellement le dépliant «Un cadeau ? Un livre !». Le volume

cumulatif paru en 1985 a rappelé que cette activité avait commencé dès la première année de l'Association. Mais le travail était réalisé de façon tout à fait artisanale, modestement photocopié. Le travail que nous faisons avec la plieuse que mon mari nous apportait était assez épique. Dès le début, la section jeunesse a aussi multiplié les visites de bibliothèques spécialisées, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La section des documentalistes, dont la première réunion s'est tenue à l'Université de Bruxelles, s'était fixé comme objectif prioritaire la reconnaissance du diplôme. Dans mon souvenir, ce sont surtout René Fayt, Marcel Leseul et Michèle Carthé qui se sont engagés dans cette voie. Ils ont multiplié les démarches auprès de toutes les instances officielles. Une enquête fut menée à ce sujet parmi les bibliothécaires et les documentalistes en 1978. Par ailleurs, à la suite de la publication de l'ISBD(M) en français, une journée de recyclage a été organisée en 1977 sur ce thème.

Quant à la section des bibliothèques publiques, dont les activités étaient largement débattues au Conseil d'administration, elle a continué l'action de l'ABP autour du décret.

Le premier président ?

Freddy Depoître avait été élu président de l'ABP. Au moment de la transformation en APBD, il a accepté d'en assurer la présidence, mais seulement à titre intérimaire pour un an. Il voulait donner à la nouvelle APBD toutes ses chances d'ouverture, sans lui imposer l'ancien président de l'ABP !

C'est à l'occasion de la traduction de l'ISBD(M) que nous nous avons découvert une nouvelle recrue. Il venait de la Bibliothèque Royale et il enseignait à l'école provinciale du Brabant. Entré au Conseil d'administration, Marc Lefèvre allait rapidement être initié aux arcanes de la lecture publique. Cumulant ainsi une bonne connaissance de la documentation scientifique et de la lecture publique, il présida avec brio, pendant huit ans, aux destinées de l'APBD.

Et le Bloc-Notes ?

Il me semblait indispensable de garder un contact permanent avec tous les membres de l'association. A plusieurs reprises, il en fut question au Conseil d'administration, mais cela ne sortait pas de la catégorie des vœux pieux. Finalement, je me suis décidée à lancer un numéro zéro en mars 1977 et le véritable Bloc-Notes n° 1 est sorti en décembre 1977. Ce bulletin, qui n'avait pas de périodicité régulière, a permis de signaler aux membres tout ce qui intéressait la profession : rencontres, colloques, visites, extraits du Moniteur, demandes et offres d'emploi...

Comment résumer l'action de l'APBD depuis dix ans ?

Si je regarde en arrière, je suis surtout frappée par une atmosphère, un climat que je n'ai plus retrouvé ces dernières années, sauf à la section Jeunesse. Mais peut-être les restrictions économiques en sont-elles responsables, réduisant les disponibilités de chacun.

Pour moi, l'APBD a été, à l'origine, un groupe extrêmement cohérent, qui communiquait sans cesse. A chaque information, à chaque problème, le téléphone fonctionnait de proche en proche. Les séances du Conseil d'administration étaient l'occasion de vastes échanges d'information. En somme, le sourire de chacun constituait, à chaque réunion, le premier point de l'ordre du jour.

En jetant un regard sur ce passé relativement récent, je dois ajouter une chose qui semblera une lapalissade : il y a dix ans, nous avions dix ans de moins ! Non seulement, nous étions plus jeunes et donc plus capables de suivre toutes les suggestions proposées par notre enthousiasme, mais en outre le contexte économique était beaucoup plus favorable. Les bibliothécaires jouissaient, dans leurs institutions, de disponibilités aujourd'hui oubliées, hélas. Mais j'ai pleine confiance dans la génération montante. Ils auront la vitalité et l'énergie indispensables pour faire face à ce nouveau défi porté à la lecture publique.



Tout serait bien
plus simple
si vous
passiez chez
eux.

Il y a sûrement des IBM Authorized Dealers - IBM Personal Computers près de chez vous. Ils sont prêts à trouver avec vous la meilleure façon de vous simplifier la vie.

Renvoyez ce bon, vous connaîtrez aussitôt leurs adresses.

Je désire recevoir la liste des IBM Authorized Dealers - IBM Personal Computers ainsi qu'une documentation gratuite.

Nom : _____ Fonction : _____

Firme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

A renvoyer à IBM Belgium Distribution Company, Square Victoria Regina 1, 1210 Bruxelles, à l'attention de Melle Carine Devriendt. Ou téléphoner au 02/214.22.21

IBM

IBM Personal Computer

Les temps modernes en confiance.

Les voix qui crient
dans le désert

L'enseignement

Anastasie HUL

Pendant cette dernière décennie, l'enseignement de la bibliothéconomie a profondément évolué, pour mieux répondre aux exigences posées par les milieux professionnels ainsi que par la nouvelle législation mise en place par le décret de 1978.

Une longue réflexion a été menée par les pouvoirs organisateurs et les professionnels concernés à propos du contenu des formations et des titres qui devaient sanctionner exactement celles-ci. Elle a abouti à une complète restructuration de l'enseignement existant, et même à la création de nouvelles filières. Les résultats de cette évolution se sont marqués dans trois domaines :

1. Les formations courtes s'adaptent pour répondre aux exigences du décret de 1978.
2. Les écoles de bibliothécaires se concertent et fixent un programme commun au niveau du graduat.
3. L'Université enfin se charge de créer une licence spéciale en science de l'information et de la documentation, et un diplôme en librairie.

A l'intérieur de ces nouvelles structures, les contenus de cours cherchent à répondre aux besoins professionnels, soucieux de se faire l'écho des nouvelles techniques et des recherches menées par les spécialistes.

Les formations courtes

Avant 1978 : Le certificat d'aptitude à tenir une bibliothèque publique (CAB)

Rappelons que les formations courtes préparent aux examens organisés par le Ministère de la Culture Française en vue d'obtenir le certificat d'aptitude à tenir une bibliothèque publique, titre minimum requis pour l'obtention d'un poste dans une bibliothèque publique et pour tout emploi de bibliothécaire dans les services publics.

Le programme des cours pour candidat bibliothécaire avait été défini par l'arrêté ministériel du 20 août 1948. Il comprenait cent heures minimum. Pour cette raison, nous l'appellerons formation accélérée, par rapport à celles qui en comprennent deux cent quarante.

Cette formation était organisée par le Ministère de la Culture, à Bruxelles et à Namur. Les provinces du Hainaut et de Liège y ajoutaient un complément de formation, appelé «complémentaire provincial». Celui-ci permettait aux candidats, après réussite des examens organisés simultanément par le Ministère et la province, d'obtenir des dispenses lorsqu'ils s'inscrivaient en première année dans une section de bibliothécaires en promotion sociale. Par le biais de ce même «complément provincial», la province du Hainaut ajoutait, en outre, la possibilité d'accès au grade de bibliothécaire adjoint dans les bibliothèques de son ressort.

Après 1978

Parmi les retombées du décret, nous ne retiendrons que les articles relatifs aux formations courtes et aux membres du personnel des bibliothèques publiques qui sont en vigueur actuellement.

1) L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 5 juin 1986 relatif aux membres du personnel technique et dirigeant des bibliothèques publiques recon-nues et des subventions traitements (*Moniteur*, 11 juillet 1986) énumère les titres requis afférant aux différents grades et prévoit les conditions de titularisation et de promotion du personnel.

2) L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 5 juin 1986 relatif au Certificat élémentaire d'aptitude à fonctionner dans une bibliothèque publique (*Moniteur*, 11 juillet 1986) abroge l'arrêté relatif au certificat d'aptitude à fonctionner dans une bibliothèque

publique, définit le contenu de la formation et en détermine les conditions d'obtention.

Du point de vue du contenu, l'arrêté prévoit désormais deux cent quarante heures de cours, et met l'accent sur la formation technique et les cours de culture générale, précisant aux candidats l'éventail des connaissances qu'ils sont censés maîtriser.

En ce qui concerne les conditions particulières d'obtention, il faut souligner que l'arrêté prévoit la dispense des cours et examens pour les étudiants qui ont réussi la première année du graduat (cité plus loin), à condition que le programme de cette année comporte les matières fixées à l'article 4. Ces étudiants se voient conférés de fait le certificat élémentaire.

Du point de vue pratique, le Ministère de la Communauté Française organise cette formation à Bruxelles et à Namur, et, comme par le passé, délègue cette responsabilité aux provinces de Hainaut et de Liège pour leur région.

Le certificat élémentaire constitue maintenant le titre minimal pour exercer une fonction en bibliothèque publique, mais par un jeu d'ancienneté et d'examen complémentaires, il permet d'accéder à différents niveaux hiérarchiques.

3) L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 6 décembre 1984 relatif à l'organisation du brevet d'aptitude à tenir une bibliothèque publique (*Moniteur*, 10 avril 1985) définit le brevet dans un contexte barémique et fonctionnel : il est exigé pour la fonction de bibliothécaire adjoint.

L'arrêté en stipule le programme et fixe la durée des cours : deux cent quarante heures dont un tiers de travaux pratiques.

Parmi les conditions d'obtention du brevet, il faut souligner la nécessité de posséder le diplôme d'enseignement secondaire supérieur et le certificat élémentaire d'aptitude à fonctionner dans une bibliothèque publique ; de plus, le même système de dispense de cours, d'examen et d'octroi d'office du brevet est prévu pour les étudiants qui ont réussi la deuxième année du graduat, et ce à condition que le programme comporte les cours précisés à l'article 4 de l'arrêté.

Dans un premier temps, l'Administration de la lecture publique et de la promotion des lettres a chargé les provinces d'organiser les cours. Les provinces de Hainaut et de Liège ont fait figure de pionnières dans ce domaine, d'autant plus que le Hainaut avait déjà mis sur rail à titre expérimental durant l'année scolaire 1983-84, l'organisation des cours relatifs au brevet. Cette formation est reprise et officialisée depuis l'année 1985-86.

Avant de clore ce chapitre consacré aux formations courtes, je voudrais rappeler l'initiative de l'Institut d'Études supérieures de Namur durant les années scolaires 1982 et 1983 : il avait organisé une formation en promotion sociale intitulée «Module de gestion et d'animation de bibliothèque» en utilisant la banque d'heure de l'enseignement supérieur libre de la province de Namur. Elle incluait le programme du certificat d'aptitude et comportait trois cent vingt heures de cours.

Les titres étaient conférés aux candidats après réussite des examens passés devant un jury mixte composé de représentants de l'administration de la lecture publique et des professeurs de l'école.

Au cours de notre enquête, nous avons ressenti la volonté de restructurer et d'uniformiser les formations courtes en supprimant les particularismes provinciaux. Cela permettrait d'assurer des possibilités de passerelles d'un niveau à l'autre et d'une région à l'autre. Ceci correspond bien à l'esprit du décret qui souhaitait mettre en place des formations courtes complémentaires et reconnaître enfin le graduat. Par contre l'analyse détaillée des programmes révèle encore des disparités dans les intitulés et les contenus de cours. Il semble que le Centre de la lecture publique de la Communauté Française pourrait jouer là un rôle important en organisant des réunions de concertation et de recyclage des formateurs du CAFB, comme il l'avait fait auparavant, en 1981. Ces réunions visaient à préciser les objectifs, les matières enseignées et les contenus de cours. Elles furent enrichissantes, mais sans lendemain. Les travaux amorcés devraient être repris et déboucher sur des résultats concrets qui seraient effectivement appliqués.

Le graduat

Dans cette deuxième partie, nous allons aborder deux points : la formation des bibliothécaires-documentalistes au début de la décennie envisagée et l'harmonisation des programmes des écoles et des titres délivrés par celles-ci.

La formation des bibliothécaires-documentalistes en 1975

Elle est assurée par deux écoles de plein exercice (cours du jour) et trois écoles de promotion sociale (cours du soir). Elles sont toutes regroupées depuis la loi du 7 juillet 1970 au sein de l'enseignement supérieur social. Les programmes, la durée des études et les titres délivrés diffèrent d'une école à l'autre.

Si les écoles sont reconnues par le Ministère de l'Éducation Nationale, le diplôme, le titre et la fonction de bibliothécaires-documentalistes, eux, ne le sont pas par la Fonction Publique. De ce fait, et faute de réglementation en la matière, la profession n'est pas protégée.

Suite aux diverses démarches effectuées tant par les directions d'écoles que par les diplômés pour obtenir cette reconnaissance du titre, et après la recommandation émise en 1978 par la Commission de la Politique Scientifique relative à la création d'un grade de bibliothécaire-documentaliste à la Fonction Publique, le Ministre de la Fonction Publique de l'époque a fait connaître les conditions essentielles du classement du titre par son département :

— trouver une dénomination unique au titre délivré par les écoles ;

— harmoniser les programmes des écoles.

L'harmonisation des programmes et du titre

En 1979 le Conseil Supérieur de l'Enseignement

Supérieur Social réunissait les directions d'écoles et entamait les travaux afin d'élaborer le dossier préparatoire à la reconnaissance du titre.

Le titre de Bibliothécaire-Documentaliste Gradué (en abrégé BDG) fut retenu et un programme harmonisé mis au point, d'abord pour les écoles de plein exercice (p.e.), ensuite pour les écoles de promotion sociale (p.s.). Celui-ci comprend une partie appelée «tronc commun obligatoire» qui représente 80 % du programme tandis que l'organisation des 20 % restants relève du libre choix des établissements. Le programme harmonisé définit clairement les matières à enseigner au travers d'intitulés de cours précis et détermine la répartition du nombre d'heures de cours selon chaque branche.

Le tronc commun obligatoire présente quatre grands axes :

- 1) la formation technique, accordant une large place à l'informatique et aux techniques de documentation automatisées ;
- 2) l'étude de diverses disciplines, vues dans une perspective documentaire ;
- 3) l'étude des langues étrangères appliquées à la bibliothéconomie et à la documentation ;
- 4) la pratique professionnelle.

Dans les périodes dont l'organisation relève du choix des écoles, on retrouve soit un renforcement des activités prévues au programme, soit des activités ponctuelles, spécifiques, justifiées par des particularités régionales.

Le programme harmonisé précise en outre la durée des études (inchangée pour le plein exercice, mais portée à dix-huit cents heures, s'étalant sur trois ou quatre ans pour la promotion sociale) ainsi que les conditions d'accès au graduat.

La mise en œuvre officielle de cette formation et l'harmonisation des programmes de plein exercice et de promotion sociale devraient permettre d'obtenir la reconnaissance et la protection du titre de Bibliothécaire-Documentaliste Gradué ainsi que la dispense, pour ces derniers, de tout certificat ou brevet organisé dans le cadre du décret de la lecture publique.

Il faut souligner ici l'énergie avec laquelle le Conseil Supérieur s'est attelé à la tâche : grâce à la rapidité des travaux, dès la rentrée scolaire 1980-81, le nouveau programme était appliqué, du moins dans les écoles de plein exercice de Bruxelles et de Liège.

Vu la diversité des formations en promotion sociale et les aménagements exigés par l'application du nouveau programme, celui-ci n'a pu être effectif qu'en 1985 à l'Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques à Marcinelle (IPSMA) et à l'Institut Reine Astrid à Mons et le sera en 1986 à l'École Supérieure des Sciences de l'Information de l'Institut Provincial d'Enseignement et de Promotion Sociale à Liège (IPEPS), et aux Cours Provinciaux des Sciences de la Bibliothèque et de la Documentation à Bruxelles. Ce retard est dû aux différences qui subsistent encore dans les intitulés de cours et dans la répartition de ceux-ci au travers des diverses années.

Les formations universitaires

Quand, dans l'introduction, nous évoquions les nouvelles filières, nous songions aux formations du troisième cycle proposées par les Universités de Bruxelles et de Louvain.

L'Université Libre de Bruxelles a créé, en 1977-78, au sein de la Faculté de Philosophie et Lettres, la licence spéciale en science de l'information, appelée couramment «Infodoc». Elle l'a fait pour répondre à une recommandation de la Commission Formation de l'Association Belge de Documentation (ADB). Cette licence spéciale comporte six cents heures de cours théoriques et pratiques réparties sur deux années en horaire décalé. Elle vise à former des spécialistes de l'information dans des matières précises, puisque, pour y accéder, il faut déjà détenir une licence universitaire. Cette formation est également ouverte aux porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire à condition qu'ils aient rempli une fonction de responsabilité dans une bibliothèque ou un centre de documentation pendant trois ans au moins ; mais dans ce cas, le titre délivré en fin de cycle se limite à un certificat en science de l'information et de la documentation.

L'Université Catholique de Louvain a créé, en 1979, un diplôme en librairie, destiné aux licenciés en sciences humaines qui s'intéressent à la gestion d'une librairie. En 1986, ce diplôme complémentaire a été élargi à l'ensemble du circuit du livre, avec des options édition, librairie et bibliothèque. Dans cette dernière spécialisation, le programme comporte quatre cent quatre-vingts heures de cours réparties sur une ou deux années et deux stages de trois mois dans une bibliothèque ; le stage qui se fait en dehors de l'Université donne lieu à un rapport écrit et une défense orale.

Les passerelles entre le graduat et l'université sont pratiquement inexistantes. Une seule peut être envisagée, celle qui est proposée par la licence en communication sociale (COMU) créée au sein de la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et Politiques à Louvain-la-Neuve : elle permet, après la réussite d'une épreuve d'admission et l'examen du dossier des candidats, d'accéder à une formation universitaire. Cependant elle ne constitue pas un prolongement pour les études initialement entreprises.

Les recyclages

Dans la mesure où ils sont bien pensés, les recyclages représentent des moyens efficaces, d'assurer une formation continue. Jusqu'à présent, ils ne constituent que des actions ponctuelles, dues à l'initiative de l'un ou l'autre organisme, tels que l'Association Belge de Documentation, l'Institut Catholique des Hautes Études Commerciales (ICHEC), Présence et Action culturelles (PAC)... et ils concernent des publics bien spécifiques.

Le Centre de Lecture Publique a, de son côté, mis sur pied des stages d'été de sensibilisation à la littérature de la jeunesse, et a lancé des rencontres de bibliothécaires par régions, afin de favoriser la connaissance des

infrastructures régionales. Il prévoit d'aborder d'autres thèmes dans le futur.

Conclusion

Nous avons tenté de présenter un panorama des formations actuelles en bibliothéconomie dans la Communauté Française. Outre les conclusions partielles proposées au cours de l'article, il nous semble intéressant de souligner ceci : dans le cadre de la restructuration des bibliothèques publiques sous l'impulsion du décret de 1978, les formations courtes ont été revues et réorganisées dans une optique de formation continue; le graduat a conquis ses galons puisque le décret reconnaît enfin la formation dans ses arrêtés d'application.

Souhaitons qu'après la mise en place généralisée du programme harmonisé, la reconnaissance du titre et la protection de la fonction de bibliothécaire-documentaliste devienne rapidement une réalité.

L'éventail des formations assure les différents degrés de compétence exigée par les étapes successives du traitement de l'information. N'est-ce pas une réponse à l'explosion documentaire à laquelle nous assistons ?

Septembre 1986

Adresses utiles

1. Formations courtes

Pour Bruxelles et Namur :

Ministère de la Communauté Française
Administration de la Lecture Publique et de la
Promotion des Lettres
Galerie Ravenstein 4 2^e étage
1000 BRUXELLES Tél. 02/513.94.40

Pour le Hainaut :

Direction générale des Affaires Culturelles du Hainaut
Rue A. Warocqué 83
7100 LA LOUVIERE Tél. 064/22.93.88

Pour Liège :

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion
Sociale
Rue des Augustins 30
4000 LIEGE Tél. 041/23.55.86

2. Graduat

a) plein exercice

Institut d'Enseignement Supérieur Social de l'État
(IESSE)
Rue de l'Abbaye 26
1050 BRUXELLES Tél. 02/649.34.43

Institut Provincial d'Études et de Recherches Biblio-
théconomiques (IPERB)
Rue des Croisiers 15
4000 LIEGE Tél. 041/23.19.16

b) promotion sociale

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et
Pédagogiques à Marcinelle (IP SMA)
Rue de la Bruyère 151
6001 MARCINELLE Tél. 071/36.93.65

[Les cours de bibliothécaires de l'Université du
Travail de Charleroi ont été transférés vers l'IP SMA
en 1981].

Institut Reine Astrid
Avenue de l'Hôpital 27H
7000 MONS Tél. 065/33.71.21
[Comprend des modules de formations courtes et
une section BDG créée en 1983]

École Supérieure de Bibliothéconomie et de Recherche
Documentaire
Institut Provincial d'Enseignement et de Promotion
Sociale (IPEPS)
Rue des Augustins 30
4000 LIEGE Tél. 041/23.55.86

[Jusqu'en 1982 IPERB/Promotion sociale ; BDG et
formations courtes par détachement, dont celle de
libraire gradué]

Cours Provinciaux des Sciences de la Bibliothèque et de
la Documentation
Boulevard de la Révision 75
1070 BRUXELLES Tél. 02/522.10.07

3. Université

ULB : Licence spéciale INFODOC
Faculté de Philosophie et Lettres
Avenue P. Héger 6
1050 BRUXELLES Tél. 02/642.39.50

UCL : Diplôme de librairie
Secrétariat du Prof. Henrard, Collège Érasme
Place Blaise Pascal 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél. 010/43.49.20

UCL : Licence en Communication Sociale (COMU)
Faculté des Sciences Economiques, Sociales et
Politiques
Place Montesquieu 4
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél. 010/43.27.97

Le songe d'une
nuit d'été

Le décret de 1978

Marcel DEPREZ



La législation : utopie ou expression politique ?

Poser une telle question peut paraître prétentieux et
reflet d'un illusionnisme quand on rappelle que l'objet
du débat est un acte qui a été attendu pendant un demi-
siècle.

Pièce maîtresse d'un système, le décret de 78 est
sans aucun doute significatif d'un mode de représen-
tations relatif au pouvoir, mais le concept de service
public dont il s'inspire recouvre plusieurs niveaux
distincts de significations qui renvoient de l'un à l'autre
et entre lesquels les glissements sont constants. C'est
certainement en cela qu'il faut voir la raison d'une
application pour le moins hésitante.

Un service public, c'est bien d'abord une réalité
institutionnelle. Il devrait englober un ensemble
d'activités dites de service, éléments constitutifs d'un
appareil de gestion à partir des indications politiques
émanant de façon directe ou indirecte du pouvoir en
place et des structures dépendantes ou porteuses
d'expression autonome. Chaque composante publique
de l'ensemble de service public est partenaire d'une
évolution, fondée sur un investissement, disant finalités
et buts, fixant les étapes successives à considérer
comme objectifs d'une orientation concertée et fondée
sur des critères de cohérence, de convergence et d'effi-
cience.

Un service public, c'est cela, mais c'est aussi un
régime juridique. Il confère à ce qu'il régit des obliga-
tions et il répartit un ensemble de droits voire de
privilèges de droit commun. C'est sur son aspect
particulier de droit administratif que repose la règle ou
les règles à appliquer pour en assurer le passage du

texte de base à la réalité quotidienne. Ceci est le fait
consacré par l'arrêté organique de 1980. Mais qu'il est
encore loin le passage de la notion de projet à la pratique
évaluée. L'expérimentation, sans beaucoup d'ordre, est
encore le référent le plus visible.

En cela la notion de service public utilisée dans les
discours de circonstance et dans les actes des instances
en permanente gestation, apparaît aussi comme un
mythe en légitimation, illustrant l'idée d'un pouvoir
généreux tout à sa préoccupation du bien-être des
«sujets» qu'il gouverne ; le maître-mot est ce qui devient
souvent une simple locution substantive : la satisfaction
du public.

Quand on explore ce que représente le public, on
doit bien se rendre à quelques évidences qui parcourent
nos relations et nos représentations. Tous les membres
de la Communauté française sont réputés «savoir lire».
L'organisation actuelle au niveau de la qualité la plus
élevée a situé la distance moyenne d'éloignement d'une
institution suffisante de lecture publique à plus ou moins
quinze kilomètres. La statistique dit que 80 % des
citoyens utilisent un moyen de locomotion personnel ou
public avec une relative facilité. Les conditions existent
donc pour satisfaire à moindre coût et à moindre peine
un besoin d'information et d'échange d'informations.
D'autant que l'organisation actuelle toujours au niveau
de la circulation possible du bien et du support infor-
matif a davantage rapproché le lieu de rencontre qui est
alors au maximum de cinq kilomètres, distance encore
réduite par la pratique du déplacement du support en
direction de l'utilisateur.

Et pourtant, c'est parce qu'ils sont optimistes que
les auteurs de prévisions initiales de développement ont
tablé «pour commencer» sur un rendement de 10 %.
C'est déjà un notable apport et une réelle performance

puisque le taux actuel de population concernée est de 7 %.

J'en reviens à mon titre : utopie ou expression politique ? Ainsi concrétisée, il n'est plus illusoire de poser une question dérangeante. Tous ceux qui ont réfléchi au problème de manière inductive, c'est-à-dire à partir du repérage exact des réalités de terrain et des composantes actives et actuelles de l'environnement, sont porteurs de la même réflexion. Tant que nous nous en tiendrons à l'espérance du souhaitable nous resterons de nature pessimiste. Quand nous déterminerons la hauteur optimale des possibles en témoignant d'une connaissance active des probables, alors nous atteindrons la nature optimiste de la volonté.

Pour dire ce que peut être, doit être, la loi dans le contexte qui est le nôtre, il est toujours utile de rappeler l'autre contexte qui y conduit. Nous faisons choix comme point de départ du concept de démocratie. C'est l'état politique selon lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens sans distinction de naissance, de fortune, de capacité. J'ajoute que la souveraineté est continue et constante, c'est-à-dire qu'elle ne connaît aucune interruption ni par la prédominance de la règle, ni par la conformité de l'habitude instituée. Le choix du concept de démocratie peut, doit, conduire à découvrir un parcours de réflexion et d'action qui va de la Société, mode d'organisation sociale globale, à l'État, mode de gouvernement de la société, à la Nation, mode d'identification des personnes en regard de l'État et à la Souveraineté, mode de recherche originaire.

La complémentarité autant que la critique relative des éléments de ce parcours nous conduit naturellement à saisir le concept de liberté pour servir de référence à ce que seront nos choix. Il nous conduit par attitude dialectique (façon de classer les faits et les idées pour en discuter et les examiner) à la recherche des contraintes consécutives à l'analyse législative et institutionnelle et à la recherche des déterminismes découlant de la rencontre de la dépendance et de l'interdépendance des faits. Une telle référence au concept de liberté est bien la façon de reconnaître le chemin qui y conduit et qui l'unit à la notion de loi : règle générale ou impérative formulée en termes authentiques par l'autorité souveraine d'une société et par suite, exercice d'une autorité contrainte et contrôlée exercée par des hommes ou des choses. En cela, la loi est un droit conforme à une règle précisée qu'il est légitime d'exiger parce que loi et règles le précisent et le prescrivent et parce que cela résulte de contrats établis en conformité avec la loi. Par extension, en respect du concept initial de démocratie, nous ajoutons : parce que cela est conforme à l'opinion en matière morale.

Mais la loi est aussi un fait qui dit ce qui est légitime ou obligatoire logiquement et moralement. La vérité de fait est contingente et son opposé est tout aussi possible, contrairement au droit. La loi est bien aussi un fait comme il est dit dans le sens rare de l'expression courante «en fait et en droit» ; elle dit aussi ce qui est et ce qui arrive en tant que donnée réelle de l'expérience. En ce la loi qui postulerait déjà la souveraineté, exige aussi le civisme. Il n'y a de loi qu'en adhésion des citoyens.



Le décret de 78 comme expression politique

Inspiré de l'impératif que tout citoyen doit avoir accès aux biens culturels susceptibles de le parfaire en tant que personne, le législateur a voulu un document qui soit à la fois légistique, politique et social. Dans un cadre qui continue à réputer la bibliothèque publique accessible à tous, il le fait en exigeant la mesure qui répond aux demandes de tous. Le texte a référence universelle et éternelle. Il s'inscrit dans le respect du plus lointain démocratique, les vœux de la Constitution de l'An III proclamant la souveraineté des citoyens et spécifiant que l'égalité ne souffre aucun privilège de naissance. En ce il est démocratiquement inscrit sur un parcours éternel. Mais il s'inscrit aussi dans la ligne de l'article XIX de la Déclaration des droits de l'homme en quoi, il est universel. Le projet politique est tout entier centré sur l'insertion de la lecture publique, objet de la loi, dans le cadre de référence de l'éducation permanente, objet de la politique déclarée de discrimination positive qui tend à compenser les inégalités culturelles dues aux inégalités sociales. C'est là un aspect troublant de la course à la culture, le vrai nœud dialectique de la projection du développement culturel. C'est que même si hypothétiquement, par les moyens d'une technologie des plus éprouvées, nous réussissions à gaver notre monde de tous les produits culturels les plus divers, aurions-nous réussi par le fait à en faire des gens cultivés ? des êtres autonomes ? des personnes responsables et conscientes ? Une fois la période de jeûne culturel passé, comblé, qu'advient-il du «citoyen lecteur» ? Je n'ai pas l'impression qu'il serait pour autant l'homme de qualité selon Musil. Il aurait peut-être «la teste bien pleine mais l'aurait-il bien faite» ? Voilà une question qui ne trouvera sa véritable réponse que dans un monde transformé où les valeurs de base seront en fonction d'un véritable humanisme usant avec discernement de la technologie allant au rythme de l'homme et contrôlant cette croissance exponentielle qui contient en elle-même sa propre destruction. Méfions-nous de ceux qui veulent réduire la loi et son projet politique à la simple performance de la technocratie. Il faudra apprendre la vraie mesure de l'homme. C'est en cela que se situe l'éducation permanente considérée et utilisée comme concept. C'est bien plus qu'une simple locution substantive et encore bien davantage qu'un système de recyclage permanent et de perfectionnement continué. Ces pensées sort loin d'être opposées au progrès. Elles s'opposent au progrès aveugle et à l'aveuglement au travers du progrès.

Parler d'éducation permanente dans la Communauté française, c'est toujours s'affronter à un échec : ceux dont les fils se nouent à l'infini des mouvements et services, des acteurs et usagers, des personnages et responsables qui interagissent sur notre situation globale. Cette effervescence nous est généralement enviable en tant que souplesse et épanouissement, en tant que diversité de tendances, par nos visiteurs étrangers. A nous ils ne cachent pas que tout cela se passe sur fond de déclin et de dépérissement économique, au sein d'un

territoire en voie de désertification, ce qui constitue le verso de notre réalité. La politique étant l'art des possibles, il est bien utile d'en enlever l'application aux technocrates mégalomanes pour l'approprier à la pratique et à la réflexion actives des hommes-citoyens. L'éducation permanente que nous voulons en référence, c'est le traitement de cette contradiction. Elle dit le développement d'un outil utile à ceux qui relèvent le défi de structures en déclin qui doivent prioritairement considérer la reconstitution du tissu social, économique et politique qui lui sert de cadre. C'est bien l'aspect global et responsable du concept d'éducation permanente qui est l'expression de la politique et non sa réduction à des relations et communications techniques.

Si nous ne voulons pas rester dans l'utopie, comment dès lors aller au-delà d'une première lisibilité qui laisserait croire que le beau papier a tout réglé ? Comment percevoir le possible s'il reste un non-dit ou un non-considéré ? Comment découvrir dans le foisonnement des arrêtés techniques et bureaucratiques de l'application normative, le référentiel légal des actions et activités d'éducation permanente ? Et quels sont les critères d'évaluation à retenir pour dépasser les stagnations et appréhender les percées du mouvement d'éducation permanente ? Quelle est la nature de l'État et des pouvoirs qui déterminent les moyens à attribuer au développement de l'Éducation permanente ? Et à travers quelles formes de soutien et d'innovation du cadre administratif le poursuivre ? Avec quels jeux d'alliances ? En support de quelles revendications précises ?

Cela fait bien des questions en vrac. Mais pour rendre compte d'un mouvement législatif et du projet politique qu'il sous-tend il faudra bien un jour tenir compte de cette dualité entre aspect professionnel et aspect socio-culturel qui constituent contradictoirement le vécu de nos populations. Dès le début des années 80, cette contradiction s'est affirmée dans le champ de l'éducation permanente transversalisée par les processus de productions technologiques. Au vieux débat «formation professionnelle» / «formation socio-politique», vient se surajouter celui qui oppose économique à culturel. Ce dernier ne peut se contenter de tenir compte de la seule rentabilité d'espèce mais d'une rationalité, d'une programmation du profit social ce qui n'exclut aucunement le recours à une productivité sociale. Nous sommes conscients et nous devons le confirmer devant ces relevés, si mouvements au pluriel il y a, le mouvement social quant à lui n'est pas libéré par l'appareil légal, il est toujours à construire et l'observation objective nous révèle qu'il n'est pas pour demain si la coordination sociale indispensable n'est pas considérée comme le premier champ de l'action. C'est bien l'État qui est en conflit avec l'Éducation permanente et non l'éducation permanente qui met en difficulté le pouvoir en définissant un projet mobilisateur du citoyen. Le terrain à reconnaître, comme l'indique Touraine, est celui sur lequel se développent des «formes conflictuelles d'action, organisées et menées par un acteur collectif contre un adversaire pour le contrôle d'un champ social». En ce qui nous concerne, c'est le terrain sur lequel nous voulons reconnaître le projet politique et

son expression dans le décret sur la lecture publique et son arrêté organique. Nous avons à en définir les objets et les moyens. Nous le faisons en affirmant que leur équilibre seul est dynamique.

Les objets d'abord. Il ne suffira pas de les énumérer mais nous allons tenter de les énumérer en les situant et en les accordant.

Ils peuvent être définis en termes de problèmes. Un premier lot de ces problèmes entoure l'ensemble des objectifs problématisés que l'on veut atteindre par le livre et les imprimés. Posés en termes techniques, ils mettent en évidence la composition de collections de livres. Pour quoi faire ? On a déjà insisté sur le caractère émanant de l'adhésion à la règle de l'éducation permanente. Toutes les composantes de l'éducation sont contenues en compréhensions et représentations dans ce contexte. On y trouve l'ensemble des interventions organisées pour induire à la formation. Ce sont les stades de la primo-éducation, de l'éducation de base, de l'éducation classique générale, technique et professionnelle, de l'éducation récurrente, de l'éducation des adultes, des champs d'éducation spécialisée. Le rôle du gestionnaire de la lecture publique rejoint en cela celui des enseignants. L'organisation implique plusieurs personnes et un processus de transfert du professionnel à l'utilisateur. Le technocrate s'y est reconnu. Il a donné la préférence au mode d'organisation plutôt qu'au mode de relation. Ce dernier est réservé au discours et il reste sans fondement. Quant à l'organisation, elle est prévue dans le détail. Il a rarement été donné de trouver tant de normes et tant d'exigences. Cela concerne la profession, la construction, la règle du prêt, les équipements, l'accès physique, le repérage classifié, le choix de l'informateur et de l'informatique, la classification d'institution. Tout est réglé et pratiquement incompatible avec les limites en moyens, sinon en volonté. L'organisation est aussi conçue en séquences de traitement et d'action en vue d'objectifs. Elle est fondée sur un ensemble de fonctions : acquisition, collection, promotion, classification, informatisation, gestion et circulation. Tout cela est utile mais moins, si l'on se réfère à l'esprit du décret, que la structure formative qui aurait répondu à ce qui vise le changement dans les comportements et qui aurait proposé, dans un projet social, des interventions en réponse à des stimuli internes ou externes. Les fonctions à reconnaître sont alors autres : information, compréhension, connaissances et expérience, aptitudes. Le lecteur devient le centre de l'activité, il est son centre d'intérêt et les pratiques le concernant prévalent sur les techniques matérielles. Là où le projet a été développé de la sorte, même si les normes techniques ne sont pas observées totalement, le résultat est probant : ce sont les usagers qui s'approprient l'outil et qui en tirent le parti optimal.

Les objets problèmes sont ici tout autant l'auto-nomie à affirmer par la fréquentation critique des connaissances et de la pensée universelle, le développement de la personnalité qui permet de déployer toutes les facettes de l'être et les rendre actives, la légitimité dans la liberté d'expression et au bout de tout cela le plaisir en plus qu'il ne faut plus considérer artificiellement.

C'est l'ensemble de la relation qui est à traiter comme objet de l'organisation elle-même : la relation aux âges, la relation aux groupes, la relation au sexe, la sensibilisation à l'association comme à la gestion et à la formation, la relation à la culture et à la nature et surtout la relation à l'exercice du pouvoir. Il est très clair dans le décret que la gestion comme la direction et l'organisation concernent les usagers. Des droits sont déclarés. Mais la pratique observable montre presque partout leur détournement par les professionnels technocrates. Plus grave souvent, ce sont les bureaucrates professionnels qui se substituent même aux professionnels qualifiés. C'est là que réside et se démontre le manque d'équilibre de l'objet aux moyens et inversement des moyens à l'objet. Les propositions doivent être normalisées ; cela rebute les décideurs locaux. Les projets doivent être déclarés dans le détail et dans la rentabilité ; cela exclut la recherche de rationalité sociale. Les programmes, les équipements, les produits diffusés sont standardisés ; cela ne favorise guère les curiosités. Quant aux structures, elles se veulent uniformes, ce qui les rend univoques. Or nos ressources sont limitées, cela ne doit pas être caché. Voire même l'usage de ces ressources a été et est encore différé. Le vrai problème à résoudre, la vraie dynamique à démontrer, ce seront ceux de l'élargissement des bases de départ et de principe. Il convient déjà de dire sa pauvreté. En la disant, on la relativise et ce faisant on fait naître de la pauvreté l'esprit de coopération. Entre pouvoirs partenaires, entre partenaires égaux en considération sinon en moyens immédiats, la coopération instinctive doit conduire à l'élaboration de contrats d'action et de réciprocité. C'est ainsi que la législation cessera d'être illusoire et utopique pour engager enfin la voie politique qui a été ouverte par elle et refermée par l'abus technocratique. Il n'y a, en termes de loi, aucun modèle préexistant, rien que des expériences à construire en commun.



Le décret comme mode d'organisation

Je veux rester sérieux. J'ai essayé de montrer que la règle de l'organisation normalisée était nuisible à l'esprit de la loi. Je dois réguler l'expression de la pensée en mouvement. La critique d'une forme fermée de l'organisation n'est pas destructrice de l'organisation conçue comme fonction. Comme telle elle est indissociable de la coopération souhaitée si avant. Le décret est encore une fois très clair. Il a mis en évidence la nécessité de constituer l'organisation en réseau, donc en situation concrète de développement de l'esprit de coopération. Organiser un réseau complet de bibliothèques publiques, toutes ouvertes au public, c'est certainement assurer que n'importe qui en quelque endroit qu'il se trouve, aura à sa disposition l'ensemble des livres disponibles où qu'ils soient rassemblés. Mais c'est aussi, si on l'entend bien, permettre de calculer le coût de réalisation minimal pour un service à rendre optimal. Ce qui sera possible par le fondement d'un investissement humain correct en compétence et en capacité et aussi en nombre et en

définition de fonctions. Il faut considérer le bibliothécaire comme un éducateur social indispensable. Sa contribution est essentielle à la résolution des problèmes d'organisation. Mais la philosophie de base qui doit présider à son recrutement et à la détermination de ses rôles et fonctions doit rester sa médiation entre des hommes et des biens culturels.

Partager des tâches, développer des outils logistiques, pour objectives que soient ces options, elles n'en réfèrent pas moins à quelques principes de base. Le décret s'est voulu un mode d'organisation. En premier lieu, le décret envisage l'organisation du service public de la lecture. C'est un pas en avant en direction de l'organisation unique d'un patrimoine. Le principe n'est pourtant pas respecté en son entier. Des bibliothèques qui ne sont pas à proprement parler des bibliothèques publiques, notamment parce qu'elles ne sont pas accessibles à tous indistinctement ou parce que la spécialisation de leurs fonds de livres en limite l'utilisation par chacun, ne sont pas comprises dans le décret. Il arrivera bien un moment où il sera nécessaire d'élaborer des dispositions relatives à toutes les bibliothèques de quelque nature qu'elles soient, mais ce moment est à préparer sérieusement, ce à quoi les autres principes de référence renvoient naturellement. C'est que pour assurer la viabilité de la lecture publique et de son projet éducatif, il est déjà nécessaire d'envisager les mesures particulières de mobilisation des patrimoines spécialisés et de fonder une large réciprocité des services. Bien que toutes les bibliothèques — publiques, scientifiques, universitaires, spécialisées — soient appelées à collaborer entre elles, il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant à cette coopération de s'exercer. Nous devons d'abord vérifier que cela est possible entre bibliothèques publiques et ce n'est pas encore prouvé.

L'idée s'est imposée de ce que doit être un service de la lecture qui ait valeur de service public : l'instrument privilégié de l'éducation permanente. Ce qui est envisagé, c'est bien la lecture de documentation de recyclage, de perfectionnement. Ce ne sont plus quelques milliers de romans qui peuvent aujourd'hui satisfaire les besoins diversifiés à l'infini de ceux qui sont voués à la formation continuée la vie durant. Mais ces quelques milliers de romans et d'œuvres de détente seront toujours utiles. L'évolution vers la diversification des attentes, l'accès rapide à des collections de base, à des ouvrages de consultation régulière, à des documentations scientifiques et techniques, à des ouvrages rares et coûteux, cette évolution s'accroîtra. Il est vain de penser autrement, comme il est vain de vouloir que chaque bibliothèque publique considérée isolément puisse contenir l'ensemble des ouvrages se rapportant à toutes les facettes des connaissances humaines. Il est normal de penser que seule l'assurance d'une aide mutuelle entre toutes les unités est de nature à porter remède aux inévitables carences que l'on constate. C'est la troisième référence qui fonde le mode prévu pour l'organisation, la référence à la notion de réseau. Cette notion est le signe de la pratique en usage déjà depuis longtemps dans de nombreux pays. Elle postule l'établissement d'une hiérarchie de moyens sinon de valeurs. Elle postule cette hiérarchie des bibliothèques

publiques pouvant aller de pair avec une certaine spécialisation des achats de livres afin d'obtenir un rendement aussi sûr que possible. La hiérarchie envisagée se présente comme une sorte d'échelle comportant de la base au sommet, des bibliothèques locales, régionales, centrales, itinérantes, spéciales et un Centre de lecture publique pour la Communauté française. C'est entre les différents éléments de cet ensemble qu'une vie intense doit animer et faire s'interpénétrer tous ces niveaux du corps, du réseau de la lecture publique.

Les bibliothèques locales exercent leurs activités au niveau d'une ou de plusieurs communes. Les bibliothèques principales sont régionales en responsabilité, à l'échelle des arrondissements. Les bibliothèques centrales couvrent les besoins à l'échelon des provinces. Les bibliothèques itinérantes sont destinées à pallier les insuffisances des bibliothèques les plus pauvres et les circulantes sont destinées à rapprocher les livres des usagers. Les bibliothèques spéciales concernent des catégories particulières de personnes qui peuvent difficilement fréquenter les autres bibliothèques. Le Centre de lecture coordonne l'ensemble de cette infrastructure au moyen de collections d'ouvrages et d'outils centralisés de bibliographie, de catalographie, de bibliothéconomie, pour concourir à la meilleure organisation possible de la lecture publique. L'ensemble constitue la réserve aussi abondante qu'il est utile pour le fonctionnement de chaque unité aussi petite soit-elle. Le réseau constitue les organes régulateurs de la circulation des livres ; il est aussi à la disposition de toutes les bibliothèques pour leur fournir conseils, matériel, voire du personnel.

Une structure de cette nature est simple, elle devrait être automatique, n'étaient les ambitions des hommes à être facteurs privilégiés des réalisations. C'est encore trop souvent la dispersion des efforts, l'émiettement des initiatives et le particularisme qui sont les plus redoutables écueils qui puissent se présenter. Ne croyez pas que j'exagère. Nous avons déjà laissé passer les trois quarts du temps de l'élaboration que nous donnait le décret de 78 sans que l'on soit plus avancé dans l'organisation du réseau que quelques initiatives centrales et locales. Le financement des bibliothèques publiques qui constitue, bien entendu, le problème capital n'est toujours pas résolu. Il est à peine abordé. L'escarmouche est quasi constante entre les autorités auxquelles incombent les dépenses malgré l'admission du sain principe de la répartition des charges entre les pouvoirs organisateurs. C'est ainsi que les frais de création, d'organisation, d'équipements, du fonctionnement, du personnel, du développement, sont toujours sans résolution autre qu'individuelle.

Il en est de même en ce qui concerne les dispositions relatives au personnel. Les exigences sont connues. Les ressources inexistantes. Ce qui est connu s'inspire bien du principe que les constructions les plus spectaculaires seraient de bien peu d'efficacité si elles n'étaient pas assurées d'être animées par un personnel compétent, ayant reçu la formation adéquate et spécialisée. Mais s'il faut que ces professionnels soient pourvus des titres requis, il faut encore qu'ils soient

rémunérés en fonction de ces titres et des services qu'ils sont appelés à rendre aux populations. A ce que nous voyons, sauf exception, ce n'est pas pour aujourd'hui.

Le problème second après celui du personnel, est celui de la circulation inter-bibliothèques. Il faut toujours y penser en dehors d'un accord avec les postes. Il est prévu cependant qu'entre filiales et dépôts d'une bibliothèque locale, tout sera mis en œuvre pour assurer le service rapproché à la population. Comme il est prévu le prêt des ouvrages entre les niveaux de la hiérarchie des institutions.

C'est tout le problème de la démocratisation de l'accès à la culture qui passe par là, ainsi que celui de l'égalisation des chances. La connaissance accessible à tous et particulièrement à tous ceux qui ne disposent pas du privilège des bibliothèques familiales. Le livre a beau être présenté comme un véhicule vieilli par rapport aux modes sophistiquées de la communication moderne, il demeurera probablement longtemps encore l'instrument par excellence de l'émancipation culturelle. Néanmoins une vue prospective de l'évolution de la société, même à court terme, doit nous conduire à assurer la présence, dans les bibliothèques publiques, de tous les moyens d'information que la technique moderne met à notre disposition. Ceci est vrai même si le décret distingue les uns des autres. Tout le problème de la coordination passe par là et ce qui est évident, c'est que cela n'est possible qu'à condition que le réseau fonctionne. Instauré par le décret et par les arrêtés d'application, il est bien loin d'être mis en place. Tous les délais d'installation sont dépassés et tout porte à croire qu'ils sont irréalistes. Même là où les expériences antérieures donnaient à penser que la route était tracée, le fait est avéré, rien n'est accompli et l'on invoque indûment les restrictions de budget et de personnel qualifié.

Alors que tout a été prévu, approfondi, normalisé, élaboré selon des critères plus qu'ambitieux ; alors que les surfaces sont calculées au mètre carré près, que les quantités et qualités de livres, de prêts, de lecteurs sont présentées à l'unité près ; alors que les titres requis sont exigés et exigibles, personne n'a dressé la grille économique de réalisation.

Le décret comme mode d'organisation est toujours à étudier. Les tâches à partager sont connues et définies, elles sont toujours à partager. Chacun est prêt à occuper le terrain quant à le partager, qui y a pensé ? Occuper, oui, partager, non ?

Les outils logistiques ont tous été énumérés : la composition, la gestion, la diffusion des catalogues, après la composition, l'achat et l'élégage des collections ; l'installation et l'extension des maillons de filiales et dépôts, avec les équipements techniques de l'approche du livre classifié, répertorié, rangé ; l'information et ses moyens, la propagande et ses méthodes, l'animation et ses activités. Ils sont tous reconnus, souhaités, enseignés, recyclés. Ils sont ce qu'il faut et ils sont aussi enlisés dans les aléas de l'informatisation. Plus justement, ils sont englués dans les conflits de la domination. Nous n'échapperons pas à l'enjeu de ce marché à conquérir qui n'a plus rien à voir avec le mode

d'organisation, mais avec la mode du moment et la domination du service.



Le décret comme fonctionnement d'un service public

Pour répondre à une problématique de la demande supposée, la mission de la bibliothèque publique a été définie afin de la distinguer de tous les types de bibliothèques. Cela n'éloigne pas de l'image ancienne sinon que l'on en précise le contour, la constitution et surtout le public concerné. C'est tout le monde, mais pour rencontrer tout le monde, il faut le séduire, le mobiliser, l'accueillir, l'entretenir. La fonction a été pensée comme fonction implicite d'un service public. Tous les discours sont vrais qui disent la réalité du service au public même si cela n'est pas le monopole du service public. Les caractéristiques essentielles de la véritable bibliothèque publique moderne sont : l'accessibilité à tous, ce qui n'est pas aussi vrai que l'obligation scolaire ; le prêt à l'extérieur et la consultation sur place, si on les considère comme moyens de la formation à la disposition de ceux qui veulent se les approprier ; la règle d'objectivité présidant à la constitution des fonds de livres et leur adéquation à la demande du lecteur plutôt que de la population. Tout est relatif dans le fonctionnement de la bibliothèque publique. Y a-t-il vraiment de bons et de mauvais livres ? Ne serait-ce pas plutôt le livre qui «me» concerne et celui qui ne «me» convient pas ? Qui fera le choix ? et en fonction de qui et quoi ? C'est bien parce qu'il n'y a pas de réponse complète que le service public est en ceci très décrié. La neutralité que l'on veut objective, disait Georges Van Bellaiengh qu'il me plaît de rappeler et d'estimer ici, «c'est la présence de tous». Cela n'est pas possible «à chacun pour soi», mais seulement à l'ensemble coordonné. Le texte nouveau du décret et de l'arrêté organique permet de structurer le réseau tout entier des organismes de lecture publique. En plus des vocations spécifiques de chaque élément de l'ensemble, la nécessaire collaboration entre eux et avec les autres types de bibliothèques, dont il est question dès l'article premier du décret est développée. Le réseau est induit par le texte, il devrait l'être par l'action à la base. Le service public induit de la sorte, c'est sans doute le vrai point de départ de l'adaptation technique des éléments à l'ensemble. Pourquoi les agents de la fonction publique semblent-ils lui préférer la logique de déduction qui s'inspire, de façon conséquente avec ses propres prémisses, en semblant mépriser les préalables du terrain ? C'est dans cet esprit déductif que l'on a fait référence aux «bibliothèques significatives». Elles le sont par rapport à quoi ? Seuls, selon moi, les bibliothécaires sont significatifs. Malgré le climat d'incertitude générale, ce sont des bibliothécaires que nous rencontrons dans le cadre de travail, qui demeurent passionnés face au pessimisme général et attachés aux enjeux de la profession, de la fonction et de l'engagement.

L'arrêté organique de 1980 a dit l'essentiel. En deux temps, il dit les définitions et l'usage des termes et il décrit les instruments. Les pouvoirs sont exprimés à

travers les notions d'éducation permanente et de pluralité. Les instruments sont affinés grâce aux notions de réseau et de participation. Les classifications de moyens et le mode d'organisation évoluent grâce aux articles consacrés aux notions générales. Les conditions de reconnaissance ont fait l'objet par la suite d'un approfondissement circonstancié. Par circulaire, les normes bibliothéconomiques selon lesquelles les bibliothèques publiques de tous niveaux et leurs services doivent travailler pour être reconnues, ont été énoncées. Il a été admis en effet par l'Exécutif de la Communauté française que sa délibération n'était pas indispensable en la matière. Il faut le regretter car en ces circonstances, l'acte politique était attendu. Sa vertu est d'être souple et d'engager les moyens. Aujourd'hui nous sommes seulement dotés d'un outil de référence qui fixe les conditions optimales de travail en service public. La circulaire qui fixe dans le détail extrême les tâches inhérentes à l'équipement et au fonctionnement de chaque bibliothèque, du mobilier aux collections, des inventaires au récolement, des catalogues à la gestion des prêts, de la relation avec le lecteur à la fonction de bibliothécaire, est généralement accueillie comme un excellent outil technocratique, tout comme avaient été accueillis antérieurement les arrêtés relatifs au cadre en personnel requis dans chaque unité bibliothéconomique et à l'infrastructure souhaitable en chaque cas. Le regret constant et conséquent de tous les usagers, tant lecteurs qu'acteurs professionnels et décideurs au sein des pouvoirs organisateurs est qu'aucune grille économique n'accompagne les documents normatifs.

Il est naturel pourtant de supposer que, lorsqu'on est capable de dire avec autant de netteté, au mètre carré près, à l'unité professionnelle indispensable calculée parfois en fraction, à l'énoncé des tâches qui toutes sont connues en exigence de temps et d'équipement, l'objectif de la grille économique est aussi accessible.

Tous nos textes peuvent et doivent être mesurés en temps réels et en coûts prévisionnels, à négocier entre partenaires responsables. C'est bien ce qu'attendent les décideurs et les gens de métier. C'est ce qui assurera le vrai service public au lecteur et donnera un sens à la notion de participation à une gestion associative et permettra l'organisation d'une consultation active, consciente et responsable.

Si on tarde encore à s'atteler à cette démarche indispensable, on restera éternellement dans l'attente du saint esprit. Puisque tous les points de départ sont connus et normalisés, les modes d'intervention calculés en fonction d'objectifs accessibles permettent ou doivent permettre une reconsidération raisonnable d'aval adapté à la problématique de l'éducation et de la formation permanente. C'est cela avoir une vue prospective et concrète et cela seul nous fera sortir de l'enclos technocratique et bureaucratique dans lequel nous nous sommes enfermés. Ce n'est sans doute qu'une question de volonté.



Pour conclure

Après huit ans d'hésitation et de tergiversations, après autant d'années d'abandon du pouvoir de décision politique à la puissance normative des technocrates, après un long temps de pointillisme administrativo-technique, le temps est arrivé de donner son sens fondamental au décret de 78. Il est bien plus qu'une règle, il est une orientation. Utopie ou expression politique, interrogeons-nous ? Optons résolument pour les deux, à la condition qu'elles soient fondées sur la volonté politique et traduites en hypothèses de travail énoncées à l'échelle générale et programmées dans le temps et dans l'investissement à partir de l'analyse de chaque poste particulier.

Le calcul de la grille économique est la première tâche obligée. Elle doit détailler les coûts de chaque opération et de chaque poste, elle doit calculer la croissance des coûts réels des fonctions et des coûts prévisionnels des marchés. Elle peut concevoir un plan de rationalisation qui ne surprendra pas le fonctionnement des services et des personnels. Les calculs unitaires étant connus, il deviendra possible de calculer les modes de financement et la programmation de celui-ci. La «crise» n'a rien à voir avec ceci. L'organisation de cette démarche qui touche tous les ressorts humains : prospection, organisation, gestion, prévision, information, formation, éducation, est un investissement nécessaire. Préparer les hommes à l'accomplissement conscient de toutes ces tâches est un moyen essentiel de combattre la crise. En ceci, si nous la déclarons et la reconnaissons, c'est pour la mieux combattre.

Pour réussir, il faut la mobilisation de toutes les ressources disponibles, autour d'une volonté politique qui ne s'encombrera pas des arsenaux technocratiques, mais agira inductivement à partir de la reconnaissance de tous les préalables de terrain plus que des normes des bureaux.

Puisqu'il n'est plus possible de soutenir l'illusion d'une réalisation complète à terme de 1988, utilisons le temps libre jusqu'à cette échéance pour nous doter, avec les moyens appropriés, des unités techniques de base répondant aux vœux et attentes du public éclairé, j'entends par là celui qui utilise déjà l'outil en place et qui se déplace pour ce faire vers les lieux outillés pour satisfaire ses besoins.

Le projet social qui est la part de l'utopie, la bibliothèque pour tous, sera un deuxième temps et un deuxième programme qui démarrera alors que le premier sera assuré. Pour que la règle d'accessibilité possible pour tous soit approchée dans un premier temps (1988), il faut que les unités prospectives qui sont vingt en Wallonie et six à Bruxelles deviennent trente et huit. Passer de l'indice 2 à l'indice 3 en trois ans est un objectif accessible. Et pour que la règle d'usage par tous, devienne l'utopie en action, il faut un très large programme qui mobilise toutes «nos propres forces»,

autant celles de l'éducation nationale, du travail et de l'emploi, des communications, de la communauté et des régions. On peut y penser comme on veut et autant qu'on veut, ceci n'a rien à voir avec les bureaucraties technocratiques mais bien avec la volonté politique. Souhaitons-la à tous nos pouvoirs réunis ; la confédération des forces est bien une utopie et une orientation politique. Rien ne nous interdit d'y œuvrer.

Mai 1986

En 1986, la Médiathèque a trente ans



LA MEDIATHEQUE, VOUS CONNAISSEZ ?

La musique et l'image

Pour vous, chez vous

La Médiathèque vous propose le prêt de :

- disque microsillons, cassettes, disques compacts
- diapositives
- cours de langues
- vidéocassettes
- matériel de lecture de disques compacts et de vidéocassettes

PLACE EUGENE FLAGEY 18 — 1050 BRUXELLES — TÉL. : 02/ 640 38 15

LES EDITIONS DU CLPCF VOUS PROPOSENT :

- Classification décimale universelle : Edition moyenne internationale, Tome 1 tables systématiques : **2291 FB**
Tome 2 index : **1470 FB**
- Règles concernant les vedettes du catalogue par auteurs et titres d'anonymes : **369 FB**
- La Réforme de l'Etat belge : indexation par mots matières : **80 FB**
- Les centres de documentation des organisations d'éducation permanente : **300 FB**
- Plan de rangement de la bibliothèque François Persoons : **200 FB**
- Format intermarc d'échanges internationaux : **135 FB**
- Actes du colloque de Tournai : Droit à l'information, droit à la formation : **880 FB**
- Les revues « professionnelles » de bibliothéconomie, de documentation et des sciences de l'information : **240 FB**
- Manuel élémentaire de catalographie (sortie prévue : 11/86) : **650 FB**
- Prix pratiqués en Belgique (Port et TVA inclus)

La revue

lectures

vous propose tous les deux mois :

- des informations culturelles et générales,
- des informations professionnelles,
- une analyse critique de près de 400 titres nouveaux (plus de 2300 ouvrages ont été recensés en 1985 !)
- une bibliographie de l'édition en Communauté française de Belgique,
- le dépouillement de près de 80 périodiques et revues francophones.

Abonnement 1987 :

- revue « Lectures » + supplément « dépouillement des périodiques » : **1600 FB** ou **250 FF** pour un an (6 n°s)
- revue « Lectures » : **1000 FB** ou **155 FB** pour un an (6 n°s).
- prix au numéro : **175 FB** ou **30 FF**



Pour toute commande ou renseignement :

Centre de Lecture publique de la Communauté française asbl,
Boulevard de la Sauvenière, 123 - 4000 LIEGE - ☎ (041) 22 45 27

Les mamelles
de Tirésias

Le Centre de lecture publique

Marcel DEPREZ

* Ce texte a été élaboré à partir des rapports internes du Centre, rédigés par M. André Canonne.

Le Centre de lecture publique de la Communauté française a été créé afin de coordonner l'activité des bibliothèques publiques de la Communauté. Cette mission a été confirmée en chaque circonstance. La vocation d'organisme coordonnateur a été définie quant à la fonction de conseil technique pour l'étude cohérente de l'implantation, de l'organisation, du développement des bibliothèques à tous les niveaux prévus de la hiérarchie des responsabilités. Cette responsabilité a été étendue notamment à tous les problèmes qui touchent à la promotion de la lecture, à la circulation généralisée des collections, à l'information de la population et à l'informatisation des collections et des fonctions.

La coordination des bibliothèques postule la réalisation de la mise en œuvre du réseau, principe fondamental du décret. Les retards apportés à sa mise en place n'enlèvent rien à la finalité assignée au Centre. L'étroitesse du budget lui consacré et la définition insuffisante d'un cadre en personnel sont deux explications supplémentaires à la lenteur reconnue de la mise en place d'un secteur centralisé capable d'impulser et de coordonner.

Les bibliothèques «de terrain» gagnées par le scepticisme et le pessimisme après l'espérance née en 1978 ne croient pas assez au respect de la fonction de coordination du Centre et au développement de ses rôles techniques et bibliothéconomiques. La confrontation des opinions et la complémentarité des actions sont appelées par tous et elles s'adressent autant à l'administration de la lecture publique, aux institutions majeures existant qu'au Centre de lecture publique de la Communauté française. Le Centre est sans doute le cadre le plus propice à l'énoncé des pratiques inductrices significatives de l'attente et de la demande formulée à la base. Les préalables de terrain y sont reconnus et

révélés naturellement puisque le Centre est sollicité pour répondre aux inquiétudes de ceux qui partagent le pessimisme de l'espérance déçue et l'optimisme de la volonté d'entreprendre. Le climat général est ainsi précisé. Le Centre de lecture publique de la Communauté française joue un rôle d'initiateur et donne impulsion à l'ensemble des activités qui œuvrent à une coordination de service. Il assume des fonctions de réflexion, de problématisation, d'investigation, d'expérimentation et de documentation. Il est porteur du reste d'enthousiasme qui habite les bibliothécaires de demain. Mais c'est sans aucun doute la question de la lecture et de l'accès possible à celle-ci qui est le problème le plus important. Plus important que le problème des institutions. Il s'agit de l'accès à l'imaginaire et aux savoirs. Cela n'est possible que grâce à une politique déterminée qui privilégiera la rencontre des fonctions davantage que le culte des institutions.

L'action du Centre de lecture publique

Les actions du Centre de lecture publique de la Communauté française procèdent, nous l'avons déjà dit, d'une logique d'induction plutôt que d'une logique institutionnelle. Par le biais de ses interventions, de sa présence sur le terrain, de son Comité des utilisateurs, de ses commissions spécialisées ; par le biais de la production d'outils bibliothéconomiques ou encore par le biais des rencontres qu'il organise, le Centre joue, dans la perspective décrite et compte tenu des problèmes évoqués, le rôle de coordination qui lui est assigné. Il assume ce rôle d'une façon de moins en moins négligeable.

C'est vers lui que se tournent fréquemment les bibliothécaires, leurs associations, les sections spécialisées de celles-ci. C'est lui qui œuvre avec le plus d'efficacité, de façon déterminante et responsable à la prise de conscience des usagers de la lecture publique et à l'éveil d'un esprit de bibliothécaire actif.

Compte tenu des ambiguïtés de la situation post-décrétale, il est plusieurs façons d'interpréter la fonction de coordination. Elle est acte de synthèse et acte technique. Ceci s'exerce dans un espace technico-intellectuel spécifique aux enjeux d'une profession de service. C'est ainsi que le Centre devient un lieu privilégié de confrontation des expériences, des interrogations et des engagements communs. Plutôt qu'un pouvoir qui déduit ses pratiques d'un schéma préétabli et au demeurant peu appliqué, il se veut une fonction qui induit son action des terrains de rencontre, dans la stricte logique d'une complémentarité instaurée par les termes d'une convention.

En effet, l'action du Centre de lecture publique de la Communauté française qui s'exerce par le biais d'aides-services, de commissions et de production d'outils, procède des priorités dégagées par le Comité de gestion, confirmées par un Conseil d'administration et avalisées par une Assemblée générale.

Il n'est pas inutile de rappeler les priorités qui ont été évoquées initialement et qui ont fait l'objet de la convention de départ. Rappelons donc que les priorités naguère définies sont : l'édition d'ouvrages professionnels, la promotion de la lecture publique, la formation continuée des bibliothécaires et le recyclage, la politique générale des services de la bibliothèque et particulièrement les services à la jeunesse, l'informatisation et l'ensemble des problèmes de la gestion documentaire. Ces priorités sont confirmées par les actions passées et en cours au Centre. Elles s'inscrivent dans le droit fil de la convention qui le lie à l'administration de la Communauté française et, particulièrement, à la Direction générale de la culture. Cette convention énonce des points importants : la coordination de l'ensemble du réseau, l'aide-service à toute bibliothèque reconnue, la mise à disposition et la circulation généralisée d'une documentation complète, la collecte et la conservation des livres et documents non employés par les bibliothèques publiques, l'étude des problèmes de l'information bibliographique et de la catalographie commune, la publication en faveur de la lecture publique, l'étude des aspects techniques du prêt inter-bibliothèques, les enquêtes et recherches sur la lecture, la collaboration avec les bibliothèques non concernées par le décret, les accords à prendre avec elles, le travail avec les associations et au-delà avec les centres de documentation et les œuvres et organisations d'éducation permanente.

Les missions énumérées dans cette convention et les priorités définies par les instances procèdent bien de la logique de complémentarité qui est évoquée comme principe fondamental du Centre, à sa création. Si les difficultés de mise en œuvre rendent impossible l'évocation d'une réussite exhaustive, la volonté de les rencontrer ne peut être mise en doute. Les limites sont et seront sans doute longtemps encore celles des

ressources mobilisées pour la rencontre des objets assignés au Centre. Les ressources limitées y sont largement, très largement compensées par l'enthousiasme et la conscience professionnelle du personnel, ce que nous appellerons ensemble, l'engagement.

Le travail réalisé et en cours nous permet d'évaluer à sa juste hauteur, sa qualité et son utilité. Il nous permet en outre de dresser l'état des questions auxquelles on fait face et on doit faire face.

De bons outils pour le travail : c'est bien un centre d'intérêt initial envisagé par le Centre pour faire face à ses obligations. Il témoigne et illustre la logique d'une induction dont il se dit le défenseur. La classification reconnue comme problème majeur de l'organisation documentaire est traitée dans le long terme de la réédition actualisée de la CDU et dans le cours terme des abrégés de travail et la traduction de l'ISBD(M).

Une information enrichie : c'est bien un rôle privilégié que le Centre a voulu exercer sans mettre en veilleuse la nécessaire subjectivité en la matière. L'enfance et son imaginaire, l'adolescence et ses choix, la littérature et son extension optimale, le traitement diversifié des problèmes de la documentation en bibliothèque et en action culturelle. L'information bibliographique montre que la subjectivité, si utile pour parler des littératures, n'est pas désireuse d'écarter le traitement des problèmes de l'information exhaustive autant qu'il est possible. C'est le pain quotidien des publications périodiques du Centre.

Une bonne organisation bibliothéconomique : c'est la fonction naturelle traitée avec naturel par le Centre. Les catalogues et tâches catalographiques, les productions d'utilisation immédiate et élargie, microfiches, intermarc, dépouillement partagé des périodiques, manuels de travail et de recyclage, pratiques de rangement, étude technique des équipements et mobiliers pour les bibliothèques, démontrent le souci constant du Centre d'assumer les tâches de coordination.

La volonté de collaborer au développement de l'action culturelle et de l'éducation permanente déjà illustrée par les travaux sur les littératures et les initiatives en direction de la jeunesse sont confortées par les pratiques d'animation dans les bibliothèques.

Les éléments concrets, visibles, perçus à l'extérieur, parlent autrement de la même volonté. Le périodique *Lectures*, bimestriel, à la fois outil bibliographique et catalographique, tribune pour et par les bibliothécaires, vitrine de l'action culturelle par la lecture et son animation.

Les formations «continué», recyclages et perfectionnements, mobilisent l'ensemble des bibliothécaires dans une perspective de meilleure compréhension et de volonté dynamique. L'objet des formations centré sur les aspects techniques et culturels se fonde aussi sur les aspects sociologiques de la profession et de ses relations au monde.

Les interventions du Centre, programmées pour conforter le monde de la lecture, ont encore à l'esprit le

souci de la sauvegarde d'un patrimoine. Il était essentiel de préserver l'acquis du travail d'Otlet et La Fontaine et les collections du Mundaneum, un ensemble incomparable. Il est indispensable de penser à la promotion en assurant l'illustration et la défense des bibliothèques par la participation à des relations extérieures et intérieures. L'information internationale et la recherche de la cohérence au sein de la francophonie ont été et restent des chevaux de bataille des diverses commissions du Centre et le témoignage d'une volonté de travail en équipe qui est une des vertus du Centre. Ce serait peut-être le lieu et le temps de se souvenir d'initiatives heureuses qui ont illustré dans le passé la vie dynamique et active de nos bibliothèques «précurseurs» du décret ; je pense clairement au débordement d'imagination et de risque consenti de l'ami Jacques Paulus. Il reste celui qui avait le mieux prévu le fonctionnement du Centre.

L'organisation pour agir

Par détermination et sans doute par vocation, il me plaît de parler d'abord des travailleurs du Centre de lecture publique. Il convient en effet de souligner pour commencer la qualité de dévouement et d'engagement des personnes qui y travaillent. C'est ce qu'affirme en chaque circonstance le directeur André Canonne qui parle du «plaisir de diriger une équipe très responsabilisée et très concernée par le travail qu'elle accomplit». Le maître mot est proclamé, il s'agit d'une équipe. L'esprit du Centre est illustré par ce propos. Il a fallu construire l'équipe. C'est essentiellement et fondamentalement le travail qui l'a soudée. C'est une performance à souligner quand on constate que le choix lors de la mise en place a été conçu comme une hiérarchie classique de fonctions, mais aussi sur une sélection géographique et même géopolitique des personnels désignés. Le recours dans ces conditions à un personnel sans statut, choisi dans le cadre spécial temporaire, rend plus remarquable encore l'épanouissement de l'esprit d'équipe entre personnes travaillant en dehors d'une garantie collective sérieuse d'emploi.

J'ai souhaité très volontairement souligner ces caractéristiques avant d'aborder les dispositifs organiques parce que c'est ce personnel qui assure l'infrastructure administrative des diverses commissions par lesquelles le Centre engage son action.

L'instance de décision appartient au seul Comité de gestion. Représentatif de toutes les ressources bibliothéconomiques et documentaires de la Communauté française, il a réalisé, sous la présidence de M. P. Goret, bibliothécaire à l'Université de Liège, l'étude de tous les projets et de la programmation énumérés ci-dessus.

L'organisation détaillée du travail et de l'action du Centre a été structurée en plusieurs groupes de travail qui abordent l'étude des problèmes et énoncent les hypothèses de travail spécialisées mais regroupées en des ensembles partiels et un ensemble global d'initiative. Chaque structure développe en effet une partie spécifique mais en assure la transversalité par la relation intime entre chacune des parties et le tout. C'est ainsi que sont

envisagés et étudiés les problèmes et questions qui sont relatifs à l'outil, à la coordination, à la communication et au traitement des besoins en documentation et en éducation permanente.

La mise au point des outils du travail est abordée activement et productivement par la commission de catalographie (présidence : M. Ch. Libon), la commission de terminologie documentaire (présidence : M. G. Lorphèvre), la commission thésaurus (présidence : M. M. Hannotte).

Les aspects pratiques de la coordination et de la coopération interbibliothèques font l'objet de l'attention du comité des utilisateurs (présidence : M. R. Dutry), du comité de rédaction de *Lectures* (présidence : M. A. Béchet) et de la commission de dépouillement qui assure le partage de la recension de quatre-vingts périodiques généraux.

Après des phases difficiles supportées et discutées entre praticiens, le Centre peut naturellement proclamer avoir réussi un travail complexe en normalisation de la terminologie documentaire, en information diversifiée aux bibliothécaires de tous niveaux et fonctions, en précision des règles d'usage en catalographie et en reconnaissance d'une syntaxe cohérente des listes d'indexation par mots-matières. Il est engagé en outre dans la poursuite de la mise en place de sa représentation active au sein des instances internationales.

L'organisation pour agir a abordé enfin l'ensemble des études nécessitées par la rencontre des besoins en éducation permanente et en développement de la fonction documentaire. C'est au Centre que la Direction générale de la culture a confié la mission d'investigation à propos des organes de documentation des mouvements et organisations d'éducation permanente. Et c'est volontairement que le Centre a envisagé les moyens et outils pour assurer le développement de projets élaborés concernant la jeunesse. Très particulièrement l'approche documentaire et critique des ouvrages pour la jeunesse retient dès à présent l'attention du Centre qui a décidé de renforcer sa commission jeunesse (présidence : M^{lle} M. Foullien). Ce type de travail illustre la volonté de développer communication et relation avec tous ceux que concerne la gestion des bibliothèques en liaison avec les problèmes généraux de l'éducation.

En conclusion

Nous pouvons affirmer que par ses actions, sa présence sur le terrain, ses publications, ses manifestations, ses interventions de terrain, ses formations, le travail de ses comités et commissions, le Centre de lecture publique de la Communauté française remplit toutes les missions qui lui ont été confiées. Il est, au sein d'un ensemble en gestation difficile, porteur de la «synergie bibliothéconomique» indispensable à la réalisation des ambitions du décret de 78. Mais c'est surtout son esprit que je veux honorer en évoquant encore la mémoire de Jacques Paulus, que je cite : «Un centre. Pas un sommet».



office international des périodiques

avenue louise 485 - 1050 bruxelles

tél. (02) 735 00 04

- Des années d'expérience au service des bibliothécaires.
- Un service complet : entre autres en fonction de la demande des clients,
 - information ou recherche de nouveautés ;
 - suivi des dossiers litigieux auprès des éditeurs ;
 - renouvellement des abonnements.
- Des services performants et automatisés en fonction de vos besoins.

Trois bonnes raisons de nous confier la gestion de vos abonnements !

Pour toutes informations :

Office international des périodiques

M. Gryson

Chef du Service Commercial

avenue Louis 485

1050 Bruxelles - Tél : (02) 735 00 04



L'Office international des Périodiques est un département de Wolters Samsom Belgique, qui fait partie de la société internationale Wolters Samsom Groep, tout comme les sociétés Wolters Samsom (Pays-Bas), Wolters Samsom (United Kingdom) Ltd et Wolters Samsom U. S. Corporation.

Il n'y a pas de paradis

La catalographie en bibliothèque publique

Charles LIBON

Il y a bien longtemps que nombre de bibliothécaires ont dû ressentir la nécessité d'une uniformisation, sur le plan international, des règles de catalogage. Depuis plus de trente-cinq ans que je lis des ouvrages de bibliothéconomie, au sens le plus large, j'y ai presque toujours trouvé au moins des allusions à ce problème.

Il semble que l'étude de cette question ait vraiment commencé en 1954, lorsque la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB ou IFLA) mit en place un Groupe de travail sur la coordination des principes de catalogage. Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur l'activité de ce groupe, la réorganisation intervenue en décembre 1964, les transferts de fonctions ou les modifications de noms. Les grandes étapes sont connues : «Conférence internationale sur les principes de catalogage», tenue à Paris en octobre 1961, «Rapport de la Commission de l'unification des règles de catalogage» lors du Conseil général de la FIAB à Helsinki, en août 1965, «Réunion internationale d'experts de catalogage» convoquée à Copenhague en août 1969,¹ pour aboutir, après trois réunions en moins de deux ans

successivement à Londres, Paris et Lisbonne, à la publication, fin 1971, par la Commission de catalogage de la FIAB, de l'*International Standard Bibliographic Description* ou «Description bibliographique internationale normalisée». On peut dire qu'un grand pas venait d'être accompli dans la voie de l'uniformisation. Le titre de cette publication continuait, en plus petits caractères typographiques placés entre parenthèses, par ces mots : «for single volume and multi-volume monographic publications», soit donc «pour les monographies en un ou plusieurs volumes», ce qui a donné lieu très vite à l'abréviation ISBD(M), et aussi à une progéniture assez abondante pour que l'on parle aujourd'hui des ISBD comme d'une famille nombreuse : ISBD(S) = Serials, en 1974, ISBD(NBM) = Non-book materials, ISBD(G) = General, ISBD(CM) = Cartographic materials, en 1977, ISBD(PM) = Printed music, et ISBD(A) = Antiquarian books, en 1981, sans oublier un futur nouveau-né, en longue gestation, l'ISBD(CP) = Component parts.

La première norme, l'ISBD(M), est très vite appliquée aux bibliographies anglaise, allemande, et progressivement dans de nombreux pays ; la «partie officielle» de la *Bibliographie de la France* l'adopte au 1^{er} janvier 1973, et la Bibliothèque nationale de Paris livre, vers le mois de mai de la même année, la première traduction française.

¹ Ces textes se retrouvent aisément dans diverses publications professionnelles, comme le *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, le *Bulletin des bibliothèques de France*, le *Bulletin de la Commission belge de bibliographie*, etc.

Et en Belgique ? Eh bien, les choses n'ont pas trop traîné. Le 8 janvier 1974, une réunion s'est tenue au bureau de Georges Van Bellaiengh, alors Conseiller-Chef de service à la Lecture publique, avec deux chargés de cours de catalographie : André Canonne et le signataire de ces lignes. La décision a été prise d'adopter l'ISBD(M) pour le cours de catalographie donné aux sessions organisées par la Lecture publique pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAB). Trois jours plus tard, j'avais une réunion avec le Directeur des Affaires culturelles de la Province de Liège et la Directrice de l'Institut provincial d'études et de recherches bibliothéconomiques (IPERB) —où j'étais chargé de cours—, et deux résolutions en découlèrent : enseigner l'ISBD(M) à l'IPERB et l'appliquer à la catalographie des livres de la bibliothèque provinciale. Une même décision fut prise en Hainaut, au service itinérant, et plus rapidement encore à la petite bibliothèque communale de Manage, qui fut la première, en Belgique francophone, à appliquer l'ISBD(M). Je ne dispose pas de notes pour situer chronologiquement les mesures du même ordre prises dans les autres provinces : Brabant, Luxembourg, Namur.

Le destin des normes est d'être revues, mises au point, figulées. Après l'édition préliminaire de 1971, une première édition normalisée voit le jour en 1974. Comparée à la précédente, elle présente des différences assez notables. Or, la norme s'est répandue assez vite en Belgique, elle est enseignée dans les écoles de bibliothécaires, et appliquée à la *Bibliographie de Belgique*. Il faudrait une traduction française ; un an passe, et nulle ne s'annonce encore. André Canonne prend alors contact avec Marc Lefèvre, à la Bibliothèque royale Albert I^{er}, en janvier 1976, et très vite une équipe de quatre personnes (les deux que je viens de citer, Robert De Vadder, et moi-même) se met à la tâche et, quelques mois plus tard, l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes (APBD) publie une édition française. Les modifications ne sont pas toujours faciles à avaler : ma vie de catalographe est accompagnée d'une ritournelle : on change encore ! Je ne suis pas le seul, bien entendu, à entendre cela. Aussi l'APBD décide-t-elle de préparer une journée d'initiation et de recyclage ISBD(M). Grâce à Guy Biart, cette journée est très bien organisée aux Facultés universitaires Notre-Dame de la paix, à Namur, le 8 janvier 1978, et réunit quelque cent trente participants ! (voir le compte rendu dans la revue des Facultés, n° 21, mai 1978).

Faut-il dire hélas ? Quelques mois plus tard, la FIAB publie la première édition normalisée revue (First standard edition revised), et cette fois encore, il y a des modifications, nullement négligeables. C'est Thierry De Bry qui prend le relais, et prépare seul une traduction française de ce qui est en somme une troisième édition de l'ISBD(M), que publient conjointement l'Association des documentalistes et bibliothécaires de la province de Liège (ADEB Lg) et l'APBD, à peu près en même temps —et sans le savoir à ce moment—, que la Bibliothèque nationale, à Paris.

Je ne veux pas infliger la «déprime» aux catalo-

graphes mais, ils le savent sans doute, il circule depuis deux ans un «draft», c'est-à-dire un projet d'une nouvelle mouture, bref d'une quatrième édition.

Telle est la situation actuelle de l'ISBD(M), et elle est assez similaire pour les autres normes, appliquées progressivement elles aussi. Est-ce un mal ? Je ne le crois pas. Il n'est pas simple, évidemment, de se recycler à peu près tous les quatre ans, mais c'est indispensable car, malgré des réticences sur un point ou l'autre —et je me compte parmi les réticents—, il s'agit bien de progrès, et je reviendrai tout à l'heure sur ce que pourrait être l'aboutissement, du moins en ce qui nous concerne.

Tenant compte, entre autres faits, de l'évolution des normes, il a bien fallu réformer le programme des cours du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAB), ce qui a été fait avec le concours actif du Conseil supérieur des bibliothèques publiques, qui a institué une commission «Formation» dont faisaient partie Marc Lefèvre et André Canonne, de l'APBD. Les membres de celle-ci se souviendront sans doute d'une enquête réalisée auprès d'eux afin d'établir les «Éléments pour un programme de cours pour candidats-bibliothécaires», en 1978, document d'une dizaine de pages.

Le programme réformé, il fallait bien aussi recycler les formateurs, et ce recyclage a eu lieu, en effet, en 1981, à La Marlagne, organisé par le Centre de Lecture publique de la Communauté française, en collaboration avec le Service de la Lecture publique du Ministère de la Communauté française, et les pouvoirs organisateurs responsables des temps de formation préparatoire du CAB. Comme tous les formateurs, j'ai reçu les propositions des sept groupes constitués : législation, bibliothéconomie, catalographie, documentation, jeunesse, animation, et littérature contemporaine. Depuis lors, plus rien, le silence semble s'être installé. Je n'ai pas connaissance de directives ou de circulaires entérinant ces propositions, les imposant aux chargés de cours, même avec d'éventuelles modifications. J'ignore les motifs de ce silence, mais il me paraît très regrettable car, aux dernières nouvelles, on enseignerait encore, en certaines sessions du CAB, la norme ISBD(M) selon l'édition de 1974 et la traduction, bien dépassée, de 1976. C'est un constat, simplement.

Entretemps, le décret du 28 février 1978, organisant le service public de la lecture, était enfin sorti, en pleine crise économique, c'est entendu, mais enfin il était là, et c'était aussi un grand pas d'accompli. En son article 3, ce décret crée un Centre de Lecture publique de la Communauté française (CLPCF), dont le directeur, à l'époque Marcel Piret, ne tarde pas à mettre en place une commission de catalographie : décembre 1979. Au sein de cette commission, que j'ai l'honneur de présider, une équipe de quatre personnes, Denise Brasseur, Marinette Dewez, Guy Biart, et moi-même, est chargée de préparer, rapidement, des «Règles concernant les vedettes du catalogue par auteurs et titres d'anonymes», en vue d'une uniformisation applicable aux bibliothèques publiques de la Belgique francophone, le CLPCF se chargeant de l'édition. Je passe



sur le nombre de réunions et le détail des étapes du travail, pour rappeler qu'une première partie a été diffusée en février 1981, la deuxième en octobre 1981, que l'ensemble a été couronné du prix des bibliothèques publiques 1981, et qu'une édition revue et complétée a vu le jour en janvier 1983. Ces règles catalographiques doivent être appliquées au moins dans les grandes bibliothèques publiques, puisqu'une circulaire ministérielle du 10 décembre 1984 (Moniteur belge du 23 mars 1985) les impose ; mais il faut bien dire qu'elles n'ont pas suscité beaucoup de réactions. En dehors des trois séances plénières avec les chargés de cours de catalographie, séances qui n'ont pas chaque fois donné les résultats espérés, seules deux personnes se sont manifestées : Georges Lorphèvre, dès le mois de mai 1981, après l'envoi du premier fascicule, nous a adressé deux pages de remarques ; Jean-Marie Woot de Trixhe, lors de l'expédition de la deuxième partie —qui contenait un appel aux suggestions—, nous a envoyé par retour de courrier un extrait de son mémoire de fin d'études, relatif aux identités chinoises. Pour être complet, je dois ajouter que, tout récemment, Jacques Klompkès nous a fait parvenir un texte sur les bandes dessinées, texte paru dans *Lectures* (n° 28 de 1985).

Le groupe de travail ne s'est pas reposé sur ses lauriers. Conscient des imperfections et des lacunes, dues en partie à une rédaction trop rapide pour de tels problèmes, il s'est remis au travail depuis plus d'un an, pour apporter à ces «Règles» des additions, des modifications, des précisions. L'équipe est quelque peu modifiée : elle a accueilli, au début de ces nouveaux travaux, Thierry De Bry et Christian L'Hoest, mais Guy Biart a dû, il y a peu de temps, renoncer à sa participation, tout en restant de cœur avec nous. Il est prévu, dans le courant du premier semestre 1986, d'inviter les actuels chargés de cours de catalographie à une journée de travail pour examiner les nouvelles propositions.

Pour le catalogue alphabétique par sujets, le CLPCF a aussi instauré, en septembre 1982, une commission «Thesaurus», présidée par Michel Hannotte. Au départ, cette commission était chargée d'adapter aux termes spécifiquement belges le répertoire «Autorité matières» de la Bibliothèque publique d'information (BPI), mieux connue sous le nom de «Beaubourg», et d'organiser un dépouillement partagé des périodiques. On sait que depuis lors, la liste des vedettes matières de la Bibliothèque nationale de Paris, entreprise en 1982, et publiée en microfiches, s'est imposée (voir aussi la circulaire ministérielle du 10 décembre 1984 pour son application en Belgique francophone). Ces vedettes matières² restent dans la filiation bien connue des «Library of Congress subjects headings», du «Répertoire des vedettes-matières de l'Université Laval», et de la «Liste d'autorité» de la BPI, avec des adaptations françaises et l'addition des «noms propres et des noms communs utilisés pour l'indexation des ouvrages français et étrangers reçus à la Bibliothèque nationale depuis avril 1980».

En avril 1985, cette commission a été scindée, selon les objectifs de départ, la présidence étant toujours assurée par la même personne afin de maintenir la coordination. Il y a donc à présent une commission «Thesaurus» et une commission «Dépouillement». Signalons qu'entretemps la commission «Thesaurus» a participé à l'enquête menée par l'Association française de normalisation (AFNOR), et à une importante réunion, pour aboutir à la nouvelle norme NF Z 47-200 : «Documentation — Liste d'autorité de matières — Structure et règles d'emploi», et que le président de la commission reste en contact avec la Cellule nationale de coordination de l'indexation matière, à Paris.

Dans le domaine des classifications, il est clair que la Classification décimale universelle (CDU) a la prédominance en Belgique. S'il est indispensable que nos étudiants bibliothécaires-documentalistes aient, par les cours, une bonne connaissance des systèmes de classification, il est tout aussi indispensable d'approfondir l'enseignement de la CDU, puisque celle-ci est également imposée, pour le catalogue systématique, par la circulaire ministérielle déjà citée.

Il suffit de confirmer ici que l'édition abrégée française mise à jour, annoncée par le CLPCF, est en voie d'achèvement, et paraîtra dans quelques mois.

Il s'agit maintenant de faire le bilan, et d'envisager les perspectives d'avenir.

² On ne peut lutter seul ou en petit nombre contre tout un courant. Je voudrais tout de même ici, une dernière fois, rappeler mon désaccord avec l'utilisation du mot «matières» pour le catalogue alphabétique par sujets. «Matières» devrait être réservé au catalogue systématique. Le catalogue alphabétique, lui, s'il comporte bien, pour des ouvrages généraux, des «mots-matières», va dans la plupart des cas directement au(x) sujet(s) précis. Une matière contient plusieurs sujets, le sujet est seul en soi. Je sais que Littré a écrit : «Mais, quand les nuances sont mises de côté, matière et sujet deviennent tout à fait synonymes». Justement, les nuances se perdent.

Peut-on dire que ce bilan, depuis dix ans, est positif ? D'une manière, oui. Nous avons eu le décret et, je l'ai dit, même si les circonstances rendent difficiles et lentes ses applications, il est bien là ; il y a le CLPCF qui déborde d'activités, et il y a les commissions du CLPCF : Catalographie, Dépouillement, Jeunesse, Terminologie, Thesaurus..., qui toutes effectuent du bon travail.

Tout cela est bien, positif, témoigne de progrès certains. Mais, au risque de heurter, si je livre le fond de ma pensée, je dirai que nous ne sommes encore nulle part comparés à nombre de pays. L'essentiel est prévu chez nous, mais il n'est pas réalisé, et ne semble pas en voie de l'être prochainement.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement du catalogage centralisé, ou au moins partagé entre quatre ou cinq bibliothèques très importantes, avec un «filtre» bien ajusté.

Prenons l'exemple du Danemark, modèle obligé. Le Bureau bibliographique danois (BBD) a été créé en 1939 (oui, oui, vous lisez bien 1939, il n'y a pas de coquille). En 1967, lors d'un voyage au Danemark, j'ai reçu une notice sur ce BBD, notice de cinq pages, dont j'extrai telles quelles les dix lignes suivantes :

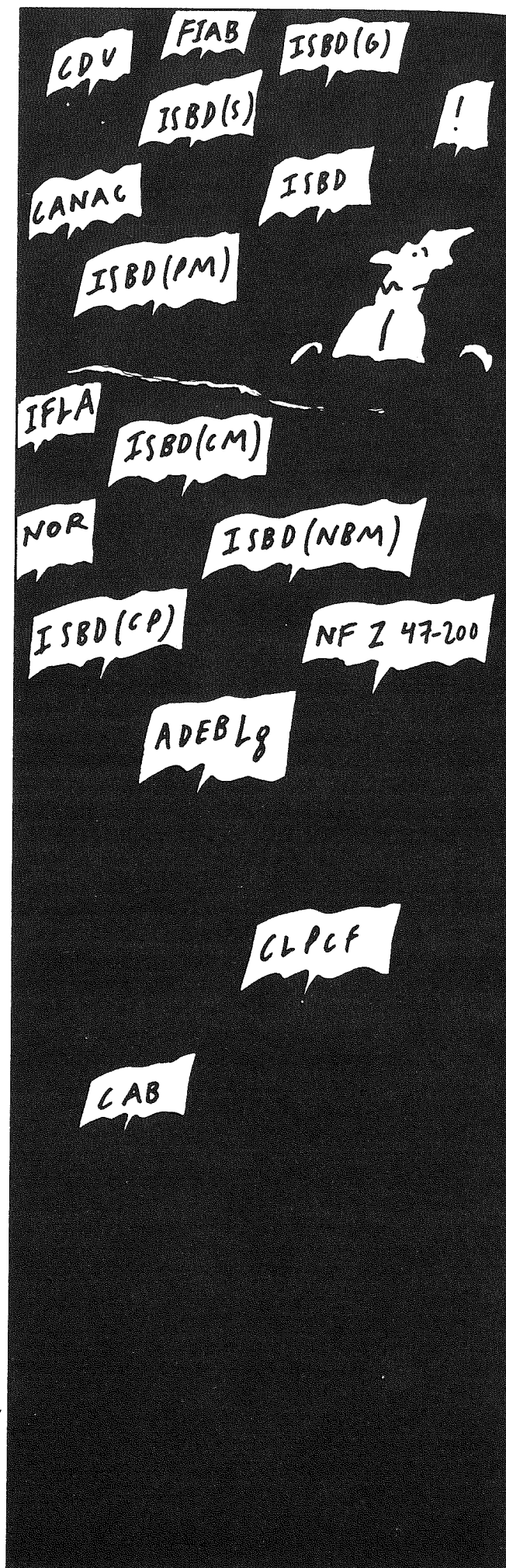
«Cataloguement et classification centralisés étaient la première tâche du BBD. De nos jours, nous trouverions ridicule que chaque bibliothèque publique classifie et catalogue pour son propre compte. C'est pourtant ce qui se fit longtemps. De nombreux catalogueurs rédigeaient des milliers de fiches pour le même livre, et réfléchirent de longues heures à sa classification. Le résultat était un traitement différent du même livre selon les bibliothèques. Aujourd'hui, les bibliothèques publiques peuvent obtenir à bon compte des fiches de catalogue imprimées, qui sortent presque en même temps que les nouveautés de librairie».

Ces lignes datent de 1967, au plus tard. Près de vingt ans après, où en sommes-nous en Belgique ? Hélas, faute de catalogage centralisé, pas tellement au-delà de la situation «ridicule» évoquée par la notice sur le BBD. Le catalogue «auteurs» ? Il y a les «Règles» publiées par le CLPCF, bien sûr, mais :

1) il est permis d'hésiter pour certains types de publications (il est impossible de prévoir tous les cas) et je reviendrai plus loin sur le problème des «petites» bibliothèques ;

2) la circulaire ministérielle (toujours la même, celle du 10 décembre 1984) stipule que ces «règles» pour le catalogue d'auteurs doivent être mises en concordance avec les règles des noms propres en usage à la Bibliothèque nationale de Paris.

Je veux bien des remises en cause, car c'est une des manières essentielles de progresser. Mais cette «mise en concordance» nous mène au catalogue dit «matières», aux microfiches publiées par la Bibliothèque nationale, ce qui implique pour nos bibliothèques l'abonnement à ces microfiches, et l'acquisition d'au moins un appareil lecteur de microfiches. La commission «Thesaurus», il faut le



rappeler, est chargée surtout d'adapter les termes spécifiquement belges ; il faut donc bien disposer des microfiches de la BN. Enfin, pour ce qui concerne le catalogue systématique, chacun sait que la CDU est souvent interprétée différemment, et que nombre d'ouvrages semblables se retrouvent selon les bibliothèques dans des classes différentes.

Dans ces conditions, l'uniformisation en Belgique francophone est actuellement un leurre. Les règles pour les trois principaux catalogues (auteurs, systématique, sujets) sont évidemment indispensables, elles sont un grand pas dans la voie de la normalisation, mais celle-ci ne sera vraiment réalisée que par le biais d'un catalogage centralisé ou partagé.

J'ai parlé de l'exemple danois, mais il en est bien d'autres, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Canada, en France aussi où le retard a été comblé. La Centrale des bibliothèques, au Québec, a été fondée en 1964, et relisez donc (ou lisez), dans le bulletin de l'APBD, *Bloc-notes*, n° 36bis de juin 1985, les propos recueillis auprès de bibliothécaires québécois en visite en Belgique. Lisez donc la notice sur le Service central de traitement des livres pour les bibliothèques de Paris. (*Bibliographie de la France*, n° 42, du 18 octobre 1978, partie chronique), et n'oubliez pas le rôle du Nederlands Bibliotheek Lector Centrum (NBLC) aux Pays-Bas.

Et puis, soyons réalistes et considérons le réseau de nos bibliothèques publiques. Pour ce qu'il est convenu d'appeler les grandes bibliothèques, voire les bibliothèques significatives, il faut, c'est bien d'accord, une normalisation, et le chercheur, minoritaire dans une cohorte de demandeurs du dernier «best-seller», doit lui aussi être servi, ou du moins être aidé dans ses investigations. Mais la grande masse de nos bibliothèques à deux ou quatre heures d'ouverture par semaine ? Qu'ont-elles à faire, et pour les lecteurs et pour les bibliothécaires, de listes de vedettes-matières avec séparateur fort, de collectivités auteurs compliquées, d'indices CDU à douze signes ? Il faudrait que tout le monde fasse un stage dans ces bibliothèques de quartiers, de préférence déshérités, et en banlieue industrielle : candidats bibliothécaires, bibliothécaires chevronnés et fonctionnaires de la lecture publique qui n'auraient pas eu cette expérience. Je l'ai vécue, cette expérience, pendant neuf ans, et précisément dans un quartier assez misérable d'une banlieue industrielle, et elle m'a beaucoup appris. Je vous assure qu'après cela, on admet parfaitement que ce type de bibliothèque prenne parfois des allures de «bibliothèque de gare». Après tout, ces lecteurs paient des impôts pour disposer de bibliothèques, et pourquoi n'auraient-ils pas le droit de se distraire avec ce qui leur convient ? Que le bibliothécaire ait un rôle éducatif, j'en conviens, mais une fois de plus, de grâce, restons réalistes : c'est possible, dans certains cas, et on peut, surtout auprès des jeunes, faire comprendre que le mot «bibliothèque» est proche du mot «liberté». Mais pour une majorité de lecteurs ? Je vois mal comment une charmante vieille lectrice de ma connaissance —qui m'a d'ailleurs écrit un mot très touchant lorsque j'ai quitté «ma» bibliothèque de quartier—, et qui me demandait régulièrement si je n'avais

pas un «nouvel Alistair» (traduisez Mac Lean), aurait pu être amenée à lire, non pas de distingués linguistes, mais seulement le nouveau roman ou les poètes contemporains.

Que conclure, après ces propos qui peuvent paraître pessimistes, voire amers, mais qui ne sont, en réalité, qu'un regard aussi franc que possible devant une situation qu'il ne sert à rien de voiler ?

Eh bien, j'irai plutôt vers une sorte d'optimisme raisonné. Il y a des personnes, à la Lecture publique, au CLPCF, dans nos bibliothèques, capables de mettre en place un système similaire à ceux que j'ai cités, pourvu qu'on leur en donne les moyens —je ne plaide pas pour moi, bien entendu, car il est un peu tard, mais pour la relève.

Il faudrait qu'une collusion, au bon sens du terme, se réalise, que quelqu'un de dynamique, de clairvoyant, et doué du sens de l'organisation, reçoive, de pouvoirs aussi clairvoyants, les moyens nécessaires pour mettre en place ce fameux catalogage centralisé. Car il faut bien entendre qu'un investissement important en informatique, accompagné d'une circulation facilitée des livres acquis par les bibliothèques, serait rapidement amorti, si l'on veut bien considérer le nombre d'heures que des milliers de bibliothécaires pourraient consacrer à se tenir mieux au courant, comme à être mieux au service des lecteurs, s'ils étaient soulagés des tâches répétées en des centaines de bibliothèques, pour aboutir si souvent à des résultats divergents.

Il faudrait donc pouvoir fournir aux grandes bibliothèques, dans les meilleurs délais, les fiches nécessaires aux catalogues exigés pour la reconnaissance dans le cadre du décret. Pour les autres bibliothèques, il serait nécessaire, comme le CANAC (Catalogage national centralisé) l'avait prévu en France, d'organiser le service de manière à leur fournir, moyennant une contribution aussi légère que possible, les seules notices dont elles aient besoin.

La fin de ma carrière se profile. Il est notoire qu'on ne lit pas fréquemment les introductions. C'est donc le moment où jamais de dire que je me féliciterai, jusqu'à la fin de mes jours, d'avoir écrit en préambule aux «Règles concernant le catalogue par auteurs et titres d'anonymes», cette phrase :

«En quelque sorte, ces règles catalographiques ne sont qu'une étape ; elles devraient simplement servir, ultérieurement, de manuel d'information, car le but final —mieux vaut tard que jamais !—, est d'aboutir sinon à un catalogage centralisé, du moins à un catalogage partagé et sérieusement contrôlé».

Veuillez bien m'excuser de m'être cité en terminant.

LE LIBRAIRE ALAIN FERRATON
CHAUSSÉE DE CHARLEROI 162, 1060 BRUXELLES
Tél. : 538 69 17

LIVRES D'ÉRUDITION
CATALOGUES MENSUELS A PRIX MARQUÉS

DIFFUSEUR EXCLUSIF DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

LIBRAIRIE PIERRE-M. GASON

Place de la Victoire, 8
B-4580 Aubel-Belgique
Tél. : (087)68.63.42

BEAUX LIVRES ANCIENS ET MODERNES
ACHAT DE BIBLIOTHEQUES - EXPERTISES



CATALOGUES PERIODIQUES

*Discours sur la
servitude volontaire*

La catalographie en bibliothèque universitaire

Jean-François GILMONT

Il est assez paradoxal de constater que les gestionnaires des bibliothèques publiques et universitaires n'ont pas de lieu de rencontre officiel. Cette carence n'est pas seulement due à la séparation de la culture et de l'éducation entre deux ministères, mais plus profondément à une méconnaissance de la lecture publique de la part des universitaires. Faute d'avoir été y regarder de plus près, nombre d'entre eux assimilent toutes les bibliothèques publiques à de petits centres se limitant au prêt de romans. Il serait pourtant fructueux de mettre en relations plus étroites les universités et les grandes bibliothèques publiques.

L'exposé de Charles Libon qui précède, a prouvé le souci scientifique des bibliothécaires de la lecture publique en matière de catalographie. Peut-on en dire autant de leurs collègues universitaires ? Si le tableau qui vient d'être présenté connaît des zones d'ombre, celui que je brosse rapidement pour les bibliothèques universitaires est d'un gris plus prononcé.

La situation se résume en peu de mots. Il y a dix ans, chaque institution utilisait des règles propres, inspirées généralement de celles de la Bibliothèque royale. La perspective de l'informatisation a fait découvrir les normes internationales, principalement l'International Standard Bibliographical Description (ISBD), éventuellement d'autres recommandations de l'International Federation of Library Associations (IFLA) pour le choix des vedettes. L'informatisation

n'étant guère avancée dans nos universités francophones, l'application des règles internationales en est donc à ses premiers balbutiements.

Il convient de nuancer et de préciser ce raccourci par un tour de toutes nos institutions universitaires, après une incursion à la Bibliothèque royale. Celle-ci a été longtemps l'institution pilote en matière de catalographie. Elle formait ses propres employés ainsi que ceux d'autres bibliothèques. Les règles de catalographie qu'elle a fait mettre au point, ont connu leur dernière édition officielle en 1961, suivie d'une mise à jour officieuse en 1975. Elles ont servi de guide à la plupart des autres bibliothèques scientifiques. Quoiqu'elles n'aient pas évolué en fonction des progrès de la catalographie, ces règles restent toujours d'application à la Bibliothèque royale. Il est vrai que l'on y envisage, avec une sage lenteur, l'informatisation. A cette occasion, on procèdera à l'alignement sur les normes internationales. Ne soyons pas trop négatifs : les progrès enregistrés ces dernières années dans la *Bibliographie de Belgique* montrent que les bibliothécaires de notre institution nationale sont attentifs à l'évolution de la catalographie.

A l'Université libre de Bruxelles (ULB), la catalographie a continué à se faire selon des règles propres inspirées de celles de la Bibliothèque royale jusqu'à la fin de 1984. Cette bibliothèque colle parfaitement à l'image type donnée plus haut : c'est le

passage à l'informatisation qui marque l'adoption des normes internationales. La démarche peut d'ailleurs se justifier : si un changement doit intervenir, autant y procéder au moment du transfert des notices sur un nouveau support. Comme d'autres grandes universités belges, L'ULB a procédé à une décentralisation de ses bibliothèques, ce qui a entraîné la multiplication des centres de catalographie. Néanmoins l'ULB les a maintenus sous une seule autorité en ce qui concerne les règles catalographiques.



L'Université de Liège a été en pointe dans le domaine de l'informatisation. Elle s'est lancée dans cette aventure à une époque où l'IFLA commençait à peine à établir des normes internationales. Aussi n'a-t-elle pas remis en question les règles de catalographie au moment de son informatisation. Elle a continué à appliquer ses règles propres. C'est à la fin de 1979 que les normes ISBD ont été appliquées, mais avec un net souci de simplification. La décentralisation des bibliothèques a abouti à une distorsion temporaire dans la gestion. Alors que la bibliothèque centrale a maintenu la catalographie à un niveau de haute précision, les Unités de documentation (UD) de sciences exactes adoptaient des normes très simplifiées. Pendant un certain temps, les notices catalographiques de ces dernières n'ont pas été engrangées dans le même fichier que celles de la bibliothèque centrale. Cette anomalie est désormais corrigée : il n'y a plus qu'un seul fichier.

La bibliothèque centrale de l'Université catholique de Louvain n'a pas seulement connu le drame que ses membres désignent généralement du terme pudique de «splitting», mais encore une nouvelle répartition de la documentation en une dizaine de bibliothèques facultaires. Une organisation décentralisée est certainement bien adaptée aux besoins d'une université de plus de dix mille étudiants, mais l'opération s'est déroulée dans un certain désordre, le pouvoir central n'ayant pas prévu d'autre organe commun qu'un Comité de concertation sans grand pouvoir. Si le maintien d'un catalogue unique a été décidé, aucune directive n'a été donnée quant aux normes catalographiques. En 1975, Jean Germain, responsable de la catalographie de la Bibliothèque centrale, a rédigé un manuel abrégé de catalographie sur la base des règles anglo-américaines et du manuel de Guy Levesque. Mais ces normes ne furent pas imposées aux centres de catalographie de l'UCL ; elles ne furent même pas appliquées à la Bibliothèque Centrale, bientôt rebaptisée Centre Général

de Documentation. Celle-ci refusa l'ouverture d'un deuxième fichier dressé selon de nouvelles normes ; elle attend donc le passage à un autre support, autrement dit l'informatisation, pour aligner ses règles sur les pratiques internationales. Dans l'entretemps, le manuel rédigé par J. Germain a été suivi dans certains instituts. Par ailleurs, quelques bibliothèques facultaires ont appliqué les règles de l'ISBD. Celles qui ont informatisé leur catalogue l'ont fait suivant un format propre ; elles n'ont suivi les normes de l'ISBD qu'avec une agréable fantaisie. La situation est donc très fluante. L'informatisation qui est prévue pour toutes les bibliothèques sera sans doute l'occasion d'une uniformisation des pratiques catalographiques.

La situation de la bibliothèque universitaire de Mons correspond parfaitement au profil moyen décrit en tête de cet exposé : la bibliothèque avait ses règles de catalographie particulières, inspirées de celles de la Bibliothèque royale. Au tournant de 1985-1986, elle a mis à l'étude son entrée dans le jeu de l'informatisation en se branchant sur le réseau DOBIS-LIBIS développé autour de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). Assez naturellement, elle devrait adopter les règles de l'ISBD, du moins les règles appliquées à Louvain. Je reviendrai tout de suite sur cet aspect des choses.

Le hasard, à moins que ce ne soit un malin génie, veut que les Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur occupent la dernière place du classement alphabétique. Le chemin suivi par cette institution diffère fort du trajet commun. Alors que les Facultés avaient leurs règles propres adaptées de celles de la Bibliothèque royale, c'est avant toute informatisation que le passage s'est fait aux normes internationales (ISBD et autres directives de l'IFLA). Le changement a commencé en 1974, au moment où Guy Biart a été chargé du contrôle de la catalographie. Les normes ISBD (M, S et en partie CM, NBM et A) ont été suivies au fur et à mesure de leur publication, y compris pour les mises au point. Contrairement à ce que craignaient d'autres bibliothécaires, l'adoption des règles ISBD — qui ne concernent que le corps de la notice — n'a pas entraîné l'ouverture d'un nouveau fichier. Des vedettes de collectivités-auteurs ont été introduites dans l'ancien fichier dès 1974 ; les diverses normes de la FIAB en matière de vedettes sont suivies pour autant qu'elles sont compatibles avec les règles antérieures. Au cours de l'année 1985, la Bibliothèque Moretus-Plantin — c'est le nom officiel de l'institution namuroise — s'est branchée sur le réseau informatique développé par la KUL avec le logiciel DOBIS-LIBIS. C'est la première bibliothèque universitaire francophone à faire ce choix. Désormais la catalographie y est donc conditionnée par les règles mises au point à Louvain et l'ancien fichier sur cartes a été clos le 31 décembre 1985.

Étant donné l'importance que semble prendre ce réseau DOBIS-LIBIS de la KUL, il vaut la peine de s'arrêter un instant sur la catalographie qui y est effectivement pratiquée. Un bref stage m'a permis de m'en faire une idée personnelle et du logiciel et de la pratique louvaniste de la catalographie. Le logiciel semble très performant, surtout pour la recherche documentaire. Les multiples possibilités offertes pour

retrouver une notice réduisent les inconvénients d'une catalographie déficiente, ce qui d'ailleurs est vrai pour la plupart des logiciels de qualité. Je crois devoir cependant dénoncer deux défauts structurels. Tout d'abord, le catalogage à plusieurs niveaux avec accès aux zones auteurs et titres de chaque niveau n'est pas prévu. Je dirai comment on peut pallier cette carence. Par ailleurs, le système a privilégié la recherche documentaire dans le réseau par rapport à la recherche dans les bibliothèques locales. Si je cherche un ouvrage, il faut d'abord s'inquiéter des richesses de l'ensemble du réseau, et ce n'est qu'à ce stade qu'on peut demander si tel ou tel ouvrage est conservé sur place. Il me semble que cette conception va à l'inverse de la démarche normale du chercheur : d'abord connaître la documentation à sa portée immédiate, ensuite rechercher plus loin en cas d'insatisfaction.

Venons-en aux 800.000 fiches dont s'enorgueillissent les responsables de la KUL. Comme la présentation des notices catalographiques respecte la ponctuation de l'ISBD, elles ont au moins une «allure» internationale. Dès que l'on s'interroge sur des cas difficiles, on constate que la pratique effective s'écarte souvent des normes internationales décrites par Charles Libon. En voici quelques traits plus importants :

a) refus d'identification poussée

La critique la plus grave me semble être le refus de compléter les informations données par le livre lui-même : aucun effort n'est fait pour affiner les identifications, dans quelque fichier que ce soit (auteurs, titres, collections, éditeurs). On ne distingue pas les homonymes, on ne décode pas les initiales, on juxtapose comme s'il s'agissait d'auteurs différents le même individu qui a signé une fois de son prénom complet et une fois de ses initiales. Dans un fichier qui va bientôt atteindre le million de notices, une telle pratique est inadmissible.

b) auteur personne physique

Il y a un seul encodage pour la vedette auteur et pour la zone de responsabilité. Cela simplifie le travail de saisie des données, mais au risque de présenter la mention de responsabilité dans des termes différents de ceux de la page de titre.

c) vedette collectivité-auteur

Cette notion, qui est une des conquêtes importantes de la catalographie moderne, n'est mise qu'indirectement en pratique par la KUL, sous la forme de renvois du nom de l'organisme vers la notice classée soit au premier mot, soit au nom d'un éditeur personne physique.

d) ouvrages en plusieurs volumes.

Du fait de l'inexistence d'une catalographie à plusieurs niveaux, les monographies en plusieurs volumes donnent lieu à une notice générale et à autant de notices qu'il y a de volumes. Un lien est établi entre la notice générale et les notices particulières par une extension induite de la notion de «collection» (le titre général est considéré comme une collection). Ce «truc», qui tourne une carence du logiciel entraîne un encombrement notable du fichier (un ouvrage en six volumes nécessite sept notices).

e) titres parallèles.

La succession des titres parallèles est donnée dans ce catalogue suivant une norme linguistique (priorité au titre flamand) indépendante de celle qui figure sur la page de titre.

f) éditeur commercial

Par souci de simplification, un seul éditeur est retenu pour chaque ouvrage, ainsi qu'un seul lieu d'édition.

g) collection.

L'extension abusive de la notion de collection dans le cas des monographies en plusieurs volumes a déjà été relevée. Un autre élément de la zone collection étonne : la mention de leur responsable scientifique est omise.

Il faudrait une enquête plus approfondie que celle à laquelle je me suis livré pour chiffrer un défaut qui ne relève pas de la conception du travail, mais de sa pratique : la quantité des notices formant doublet m'a semblé anormalement élevée. Le chiffre obtenu pour un bon auteur que la modestie m'empêche de citer, est donnée à titre d'exemple : dix notices pour sept ouvrages, soit 30 % de déchets...

Mais laissons là DOBIS-LIBIS et reprenons une vue d'ensemble du travail des catalographes dans les bibliothèques dites «scientifiques». La dispersion de leurs pratiques me semble l'effet d'une carence fondamentale en matière de bibliothéconomie dans notre pays : il n'y a pas d'enseignement — ni de recherche — universitaire dans ce secteur.



La situation est d'autant plus anormale que l'on exige un diplôme universitaire pour les postes de responsabilité dans les bibliothèques tant universitaires que publiques. Devrais-je, pour illustrer mon propos, citer certaines remarques et questions de conservateurs et même de bibliothécaires en chef d'institution universitaire ? A quoi bon les accabler ? Combien d'entre eux ont dû, sur le tas, se former. Le fait est assez irritant pour les employés qui, en possession d'un graduat, ont souvent une compétence plus grande dans la technique bibliothéconomique !



Bibliothécaire,

Que vous gériez une petite bibliothèque,
une bibliothèque moyenne,
une grande bibliothèque,

**l'association intercommunale de mécanographie
(A.I.M.)**

a une réponse informatique adaptée à vos besoins
et à vos moyens.

Contactez nous aux adresses suivantes :

> 4000 LIEGE rue Louvrex, 109 041.23 19 45
> 1040 BRUXELLES rue de la Loi, 83/85 02.230 61 63
> 1090 BRUXELLES rue Mayelle, 44



*L'étui de
noire*

L'informatisation

Maryse JASPERS

Introduction

Au début des années 70, quelques grandes bibliothèques utilisaient l'ordinateur pour gérer leur fonds de livres. L'informatisation était toujours partielle et les données étaient traitées en temps différé.

Actuellement, le processus d'informatisation s'est amplifié et les exigences des bibliothèques consommatrices d'informatique ont grandi.

Cet appétit croissant est la conséquence de la multiplicité des matériels disponibles, de leur progrès technique et de la diminution de leurs coûts.

En dix ans, l'ordinateur est devenu l'outil privilégié du bibliothécaire ; il deviendra bientôt celui du lecteur qui, installé chez lui devant son terminal vidéotex, consultera le catalogue du réseau de bibliothèques de sa région, vérifiera la présence et la disponibilité d'un ouvrage donné et le réservera si nécessaire en demandant son transfert à la bibliothèque la plus proche de son domicile.

Rapidité de traitement et grande capacité de mémorisation sont les deux caractéristiques essentielles de l'ordinateur. Celles-ci sont exploitées pleinement dans les bibliothèques.

Grâce à la première, les files d'attente des emprunteurs devant les comptoirs de prêt ont disparu, le lecteur a accès à un catalogue mis à jour en permanence et il a immédiatement les références ainsi que le degré de disponibilité des médias qu'il recherche. Grâce à la deuxième, le bibliothécaire est libéré des tâches répétitives telles que la dactylographie d'un grand nombre d'outils bibliothéconomiques différents (catalogues sur fiches, lettres de commande, inventaire,...), la rédaction du courrier au lecteur, la gestion quotidienne du fichier de prêts, etc.

Le bibliothécaire devient ainsi plus disponible au public, il le sert plus rapidement et avec une meilleure efficacité car l'ordinateur informe non seulement sur ce

qui existe dans la bibliothèque mais aussi sur ce que l'on peut trouver dans une autre bibliothèque.

Dans les pages qui vont suivre, nous décrirons les fonctions prises en charge par l'ordinateur ; nous expliquerons, ensuite, comment ont évolué l'introduction des informations en machine, leur sortie, la méthodologie utilisée, les données traitées ainsi que la collaboration entre bibliothèques informatisées ; enfin, nous terminerons par une brève évocation des logiciels utilisés en Belgique romane.

Les fonctions informatisées

Les logiciels de gestion les plus complets supportent les quatre activités principales, à savoir, les acquisitions, le catalogage, la recherche documentaire et la circulation des documents. De plus, on peut confier à l'ordinateur la gestion administrative et comptable.

Les acquisitions

Cette fonction comporte deux volets : la commande de documents isolés et le suivi des abonnements de périodiques, souvent appelé bulletinage.

L'informatisation de ces tâches permet de suivre l'état d'avancement d'une commande, d'éviter les achats involontaires d'un même document, de contrôler les délais et de coordonner les achats de plusieurs bibliothèques.

Le catalogage

Le catalogue d'une bibliothèque ou d'un réseau de bibliothèques est un ensemble stable et permanent d'informations qui s'accroît sans cesse au cours du temps. Il est donc normal d'en confier la gestion à l'ordinateur.

Grâce à lui, l'effort de catalogage peut être partagé entre plusieurs bibliothèques. Les notices catalographiques introduites par une bibliothèque sont

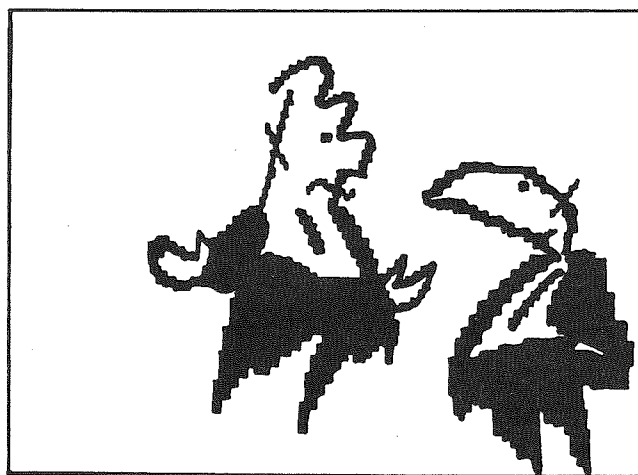
immédiatement mises à la disposition des autres qui peuvent les compléter en ajoutant les informations qui leur sont propres.

Le catalogage est la fonction la plus fréquemment informatisée car il est à la base du dispositif d'informatisation. Comment pourrait-on, en effet, renseigner complètement un lecteur ou commander un ouvrage sans connaître la description de tous les documents que la bibliothèque possède ?

La recherche documentaire

Cette fonction permet de sélectionner un ensemble de documents répondant à des critères donnés. Lorsque le module de recherche est intégré à un logiciel de gestion complet, l'utilisateur connaît immédiatement la localisation précise et le degré de disponibilité des documents sélectionnés. Si cette intégration n'a pas été réalisée, la procédure est plus lourde ; il faut noter sur papier les références des documents trouvés, puis se connecter au logiciel qui gère le catalogue et les prêts, pour obtenir les informations précédentes.

Les logiciels de recherche, utilisés dans notre Communauté, mettent tous à la disposition des bibliothécaires, un langage d'interrogation plus ou moins sophistiqué. Les plus complexes offrent un très grand



nombre de clés d'accès qu'il est possible de combiner au moyen d'opérateurs logiques (et, ou, sauf,...), d'opérateurs numériques (=, > =, >, <, < =) et d'opérateurs de proximité (termes contigus, dans la même phrase, dans le même paragraphe).

L'affichage des informations adéquates peut se faire en une ou deux étapes. Dans le premier cas, chaque écran contient un nombre prédéterminé de notices (une dizaine par exemple) et il est nécessaire de parcourir séquentiellement tous les écrans répondant à la question. Dans le second cas, l'ordinateur donne d'abord le nombre de notices trouvées, il est alors possible soit de les visualiser soit de préciser la question (limite sur la date d'édition, par exemple).

Quelle que soit la méthode employée, la pertinence des réponses obtenues est principalement dépendante de la cohérence de la banque de données. Cette dernière ne peut être assurée que par un logiciel de catalogage fiable effectuant des contrôles minutieux dès l'introduction des notices en mémoire et offrant de grandes facilités de mise à jour.

La circulation des documents

Les services habituellement rendus par les systèmes informatisés de circulation sont les suivants :

- le prêt proprement dit et ses corollaires, le retour et la prolongation ;
- la réservation des documents ;
- la gestion des lecteurs (inscription, modification de signalétique) ;
- la description de l'activité du lecteur à la bibliothèque ;
- le repérage automatique des emprunteurs retardataires et des livres réservés ;
- la détection automatique des retards et l'édition des lettres de rappel ;
- la réalisation de statistiques.

L'emploi de tels systèmes donne, rapidement et avec précision, la réponse aux deux questions fondamentales « Qui a emporté quoi ? » et « Où se trouve tel livre ? ». En outre, il accélère la saisie de toutes les opérations et améliore la qualité du service « réservation ».

Évolution dans l'introduction des données : de la carte perforée au terminal d'ordinateur

Au début des années 70, la description des ouvrages était perforée sur cartes. Ce support d'entrée en ordinateur présentait deux inconvénients majeurs : il avait des possibilités typographiques très réduites et chaque carte contenait seulement quatre-vingts caractères. La description d'un ouvrage était donc simplifiée et tronquée à outrance ou comportait un grand nombre de cartes.

Dès 1976, certaines bibliothèques de notre Communauté ont fait l'acquisition de terminaux. Toujours composés d'un clavier et d'un écran, ceux-ci permettaient de dialoguer en temps réel avec l'ordinateur central ou de lui envoyer épisodiquement (une fois par jour par exemple) les informations encodées. Dans ce dernier cas, ils étaient appelés « terminaux intelligents ou lourds » et les données étaient enregistrées sur des supports magnétiques intermédiaires : cassettes ou disquettes.

Un grand pas était pourtant franchi puisque les informations pouvaient être contrôlées partiellement dès leur saisie et les claviers permettaient l'encodage des minuscules et de certaines lettres accentuées.

Aujourd'hui, les terminaux intelligents sont devenus des micro-ordinateurs autonomes équipés de disques durs ou de disquettes, dont les possibilités de mémorisation sont plus étendues qu'auparavant (les cassettes ont pratiquement disparu car leur lecture est séquentielle). Pour certains micro-ordinateurs, il existe des dispositifs de communication (vidéotex, par exemple), qui permettent l'accès à des banques de données extérieures.

Les terminaux travaillant en temps réel avec un ordinateur (gros serveur ou mini-ordinateur) ont aussi

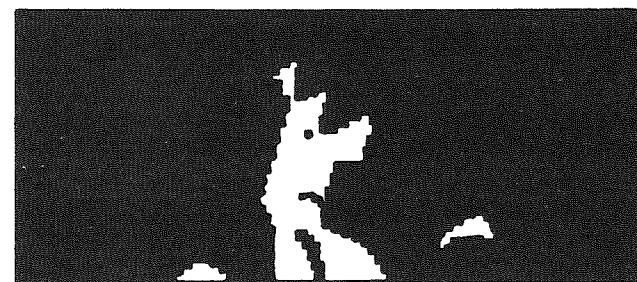
évolué. Ils offrent un jeu de caractères plus étendu ainsi qu'un meilleur confort pour l'encodeur (écran orientable, indépendant d'un clavier aux touches silencieuses et sensibles, réglage du contraste et de la luminosité, choix des couleurs,...). En outre, les contrôles opérés sur les données dès l'encodage, ainsi que les facilités de modifications, ont encore été développés.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans nous attarder quelques instants sur les matériels de saisie des opérations de prêt.

Lors du colloque de Louvain-la-Neuve en 1981, je décrivais les quatre façons d'enregistrer un prêt : par bordereau, par terminal d'ordinateur, par un matériel de lecture optique ou de lecture électromagnétique.

La première a pratiquement disparu, la deuxième ne se justifie plus que dans les bibliothèques peu fréquentées et les deux dernières ont largement profité des progrès technologiques récents.

Les appareils de lecture automatique sont connectés en permanence à l'ordinateur de gestion de la bibliothèque, ou travaillent de manière autonome grâce à un support de stockage et à une unité de traitement propre permettant les contrôles. Les matériels les plus intéressants jouissent des deux facilités : ils peuvent



travailler indépendamment de l'ordinateur gérant les autres fonctions (en cas de panne de ce dernier par exemple) et ils sont capables de lui transmettre en temps réel les informations qu'ils collectent.

Aucun système de ce type n'est encore installé dans la Communauté française. Un projet est à l'étude à Liège et le matériel acheté par la bibliothèque de Nivelles est de ce type, mais il n'est pas encore opérationnel.

A l'époque du colloque de Louvain-la-Neuve, je pouvais affirmer que les performances (nombre de transactions traitées à la minute, robustesse, manipulation, fiabilité de l'étiquette) d'un système électromagnétique étaient supérieures à celles des systèmes à lecture optique qui, à l'époque, étaient toujours équipés de crayons. Ceci n'est plus vrai aujourd'hui, car l'utilisation des codes à barres est plus répandue et certains constructeurs proposent, en plus des crayons lecteurs, des scanners à laser qui se présentent sous la forme de tables ou de pistolets à poser sur un support. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de manipulation du lecteur de codes à barres et la qualité de la lecture est moins dépendante de la position respective de l'étiquette et du lecteur optique. Malheureusement, la plupart des constructeurs préfèrent développer des ensembles « matériel et logiciel de facturation » destinés aux grandes surfaces que du matériel pour bibliothèques.

Évolution dans la sortie des documents : de la liste imprimée au vidéotex

Les premiers logiciels de gestion travaillaient en temps différé. Les notices descriptives étaient encodées sur un support lisible par machine et celle-ci fournissait des documents imprimés.

L'avantage de ces systèmes par rapport aux systèmes manuels était la possibilité d'imprimer, après mémorisation des informations, une grande variété de documents, de présentation et de contenu différents (catalogues sur fiches ou sous forme de livre, registre d'inventaire, lettres de relance aux lecteurs et aux fournisseurs, etc.). Cependant les listes obtenues par ordinateur étaient encombrantes et difficiles à manier.

Lorsqu'on a voulu fusionner les catalogues de plusieurs bibliothèques, il a fallu recourir à des procédés COM (Computer Output Microfilm) et éditer ces catalogues collectifs sur microfiches. Ceux-ci offrent les facilités suivantes :

- gain de place et de poids (98 % par rapport au papier) ;
- diffusion aisée, en raison de leur format réduit et de la facilité de duplication ;
- rapidité de consultation ;
- possibilité d'obtenir une copie sur papier, si nécessaire ;
- sécurité de l'information ;
- rangement aisé grâce à l'unité de format ;
- réduction des coûts.

Dans notre Communauté, le premier catalogue collectif sur microfiches a été réalisé en 1978 ; il contenait les collections des bibliothèques de la Province, de la Ville et de l'Université de Liège.

D'autres catalogues collectifs ont, par après, été édités sur microfiches. Citons par exemple :

- le catalogue des bibliothèques de la Province du Hainaut ;
- le catalogue des principales bibliothèques universitaires belges.

Actuellement, avec l'éclosion des logiciels « temps réel », une nouvelle forme d'« édition » est utilisée dans nos bibliothèques. C'est la visualisation sur l'écran des informations.



Je ne pense pas que ce type de sortie puisse remplacer, dès maintenant, celles que nous avons citées précédemment. Nous dirons qu'elles sont complémentaires car nous devons tenir compte des facteurs socio-économiques et techniques ci-après :

— dans la plupart des réseaux informatisés, il existe des bibliothèques qui ne peuvent pas mettre, à la disposition des lecteurs, des terminaux en nombre suffisant ;

— un écran contient, au maximum, vingt-cinq lignes de quatre-vingts caractères, soit environ un tiers de page imprimée : la vue d'ensemble obtenue est donc moins bonne qu'avec une liste sur papier ou sur microfiche,¹

— par contre, avec un terminal, le lecteur a accès à un catalogue mis à jour en permanence et les informations affichées sur l'écran sont souvent le résultat d'une recherche, de sorte que le lecteur, capable de formuler sa question avec précision, trouve plus rapidement les documents qui l'intéressent ;

— les logiciels de recherche d'une part, les claviers d'autre part, doivent être adaptés aux exigences d'une utilisation «grand public». Les qualités requises, dans ce cas, sont :

- la facilité de manipulation du clavier par l'emploi généralisé de touches de fonction et l'affichage sur écran des consignes de manipulation ;
- la précision des questions posées aux lecteurs ;
- l'utilisation de recherche par étapes et l'affichage de menus d'orientation successifs ;
- l'aide apportée à l'utilisateur, en cas de manœuvre incorrecte.

En France, les bibliothécaires sont particulièrement attentifs à ces facteurs ; aussi commencent-ils à installer dans leurs bibliothèques informatisées des terminaux vidéotex : les minitels.

Un minitel se compose d'un petit écran de 9 pouces permettant l'affichage de 25 lignes de 40 caractères et d'un clavier (muni de 9 touches de fonction) ayant un jeu de 128 caractères alphanumériques et un jeu de 64 caractères semi-graphiques. Les minitels 10, avec téléphone incorporé, offrent quelques facilités supplémentaires (mémorisation de numéros de téléphone, par exemple).

Les terminaux vidéotex se caractérisent par leur faible coût et par la simplicité de leur maniement. Ils s'adressent à des utilisateurs non-initiés et épisodiques mais ils ne peuvent remplacer les terminaux traditionnels dans les salles de travail intensif (bureau de catalogage, par exemple) car leur usage prolongé est inconfortable pour des professionnels (un quart d'heure à une demi-heure d'utilisation consécutive est la limite supérieure).

Toutefois, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet d'implantation massive de tels terminaux vidéotex dans les bibliothèques de notre Communauté, il faudra profiter des expériences qui ont été menées dans les pays voisins et tenir compte des difficultés qui ont été rencontrées.

Ainsi l'outil vidéotex doit s'intégrer dans l'infrastructure de traitement et de communication

existante, de sorte que les applications informatiques traditionnelles doivent être adaptées pour permettre l'affichage en 40 colonnes au lieu de 80, ainsi que l'utilisation par des non-spécialistes, qu'il faut attirer et intéresser notamment en rendant interactifs les services proposés (commande de produit, réservation de livre,...). Ceci implique des masques d'écran clairs contenant des informations précises et concises. L'utilisation de la couleur pourra également rendre les échanges moins austères.

La structuration du dialogue est aussi fort importante ; il faut trouver un moyen terme entre une structure arborescente² plus pédagogique mais décourageant les utilisateurs familiarisés et une recherche par mots-clés plus directe et plus performante mais s'adressant à un public formé.

Il me semble donc que, dans les années à venir, si nous ne surestimons pas les possibilités du nouvel outil vidéotex, celui-ci occupera certainement une place importante dans nos salles de consultation et de prêt. De plus, la multiplication de ce matériel dans les foyers pourrait, à terme, amener des lecteurs supplémentaires dans les bibliothèques, dès que leurs catalogues seront accessibles au même titre que l'annuaire téléphonique, l'agenda des spectacles et le bulletin météorologique.

Évolution des données traitées : du livre à la vidéocassette

Dans les années 70, les logiciels de catalogage géraient des fichiers reprenant la description de monographies et de périodiques. Actuellement, certaines banques de données contiennent d'autres types de documents tels que diapositives, disques compacts ou non, cassettes sonores, vidéocassettes, films et même œuvres d'art.

On assiste à la création de banques de données multi-culturelles qui, dans l'avenir, pourraient contribuer à la suppression des cloisons entre les différentes formes de culture. On peut rêver et imaginer que le public, fréquentant habituellement les bibliothèques ou les médiathèques, ira visiter les musées et vice-versa.

Évolution dans les méthodes de travail : de la gestion d'une bibliothèque à celle d'un réseau

Pendant la décennie précédente, les logiciels opérationnels en Belgique romane géraient les fonds d'une seule bibliothèque.

Si une autre bibliothèque adhère au système, elle utilisait les mêmes procédures d'encodage mais les informations étaient stockées dans un fichier informatique indépendant. La banque de données gonflait au fur et à mesure des adhésions. Ces logiciels étaient donc très gourmands en mémoire et la collaboration entre les bibliothèques se limitait à un échange de catalogues.

Un catalogue collectif pouvait être réalisé mais il présentait un grand nombre d'imperfections (déclassement des notices dû à des variations d'orthographe dans le nom d'auteur, multiplicité des descriptions pour un même ouvrage,...).

A partir du moment où l'on travaille en temps réel, avec un logiciel permettant le partage du catalogue, l'enrichissement de ce dernier peut être décentralisé et la charge de travail est ainsi répartie entre les différentes bibliothèques d'un réseau.

Si la cohérence de la banque de données commune est assurée par le logiciel, la description de tout document est unique, même si celui-ci existe en cent exemplaires dans le réseau. Le résultat des recherches bibliographiques effectuées par terminal et la consultation des catalogues imprimés sont devenus plus fiables qu'avec les logiciels cités ci-dessus. En outre, la performance du prêt entre les bibliothèques est améliorée.

Évolution dans la collaboration entre les bibliothèques : de l'ignorance totale aux balbutiements de la collaboration

En 1981 déjà, Marinette Dewez écrivait : «On s'aperçoit que diverses initiatives ont été prises ces dernières années, sans aucune concertation, ce qui est assez compréhensible, chacun essayant de tirer parti du matériel informatique dont il dispose pour résoudre au mieux ses problèmes spécifiques».

Il est assez triste de constater que la situation a peu évolué depuis lors. Plusieurs bibliothèques ont franchi le pas de l'informatisation, d'autres ont amélioré le logiciel qu'elles utilisaient à l'époque. Mais les réseaux de bibliothèques publiques sont limités à une ville ou à une province et toutes les institutions universitaires fonctionnent de façon indépendante (à l'exception de la bibliothèque Moretus-Plantin qui a adhéré au réseau principalement néerlandophone de la Katholieke Universiteit Leuven).

Une initiative commune a pourtant été prise (à titre personnel) par des bibliothécaires au sein de l'APBD. Ils ont défini un format d'échange bibliographique sur base du format INTERMARC de février 1985. Ce format vient d'être publié mais les institutions publiques ou scientifiques qui emploient ces bibliothécaires ne se sont pas engagées.

L'avenir nous dira si ce travail a été entrepris pour la satisfaction intellectuelle de ceux qui s'y sont attelés ou s'il aboutira à des échanges concrets. C'est la seule piste de collaboration propre à notre Communauté regroupant les bibliothèques publiques et scientifiques.

Il existe cependant deux réalisations de collaboration sur le plan national. Ainsi une dizaine d'institutions scientifiques dont l'Université de Liège, l'Université catholique de Louvain et l'Université libre de Bruxelles participent à la réalisation d'un catalogue collectif de leurs collections de monographies classées par titre. Ce catalogue a été édité en 1984 par la Vrije

Universiteit Brussel et une deuxième édition est prévue pour la fin de l'année. Il contient, en plus de la localisation précise des ouvrages, les 140 premiers caractères du titre, l'auteur, l'année et le numéro d'édition. D'autre part, quatre institutions scientifiques francophones ont participé au projet ANTILOPE et ont fourni leurs données à l'Université d'Anvers (UIA) qui a réalisé, en 1981, le catalogue des périodiques en cours. Ce catalogue répertorie les collections de nombreuses institutions belges ; il est classé par titre et donne, outre la description des périodiques, l'état de collection et la cote propres à chaque organisme. Il sera bientôt réédité. ANTILOPE cependant, impose un format d'échange particulier.

Enfin, il faut mentionner le projet de collaboration des bibliothèques publiques de Liège, Nivelles et du Hainaut. Une commission présidée par le Directeur général de la Culture étudie la compatibilité des trois systèmes informatiques employés par ces bibliothèques. Malheureusement, les travaux de cette commission n'ont pas encore abouti à des propositions concrètes.

On peut donc parler de balbutiements de la coopération ; en outre, la multiplication des logiciels et des matériels, ainsi que l'appel à des institutions extérieures à la Communauté française, ne feront que compliquer la situation.

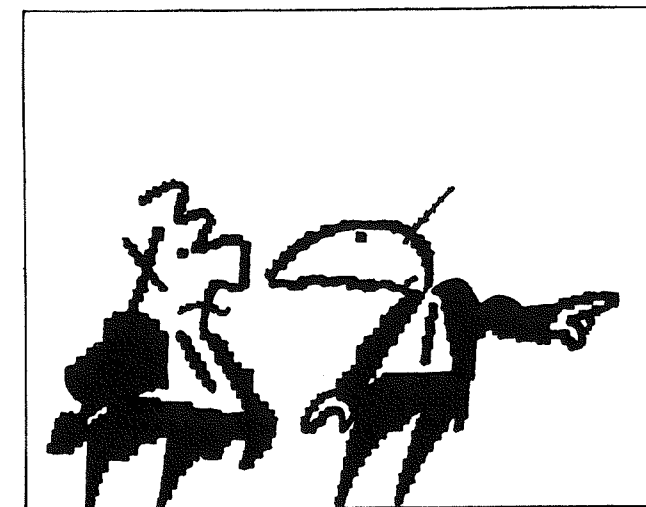
Les logiciels utilisés en Belgique romane

Tous les logiciels, employés aujourd'hui, sont interactifs, ou le sont devenus. Ils offrent un éventail de possibilités plus ou moins important.

Je n'ai pas l'intention de les décrire en détail car leur comparaison pourrait, à elle seule, faire l'objet d'une communication.

Nous distinguerons cependant deux catégories :

- les logiciels qui imposent l'utilisation d'une informatique lourde ;
- les logiciels qui utilisent un matériel autonome.



Parmi les bibliothèques qui travaillent avec du matériel de la première catégorie, nous citerons :

- la bibliothèque des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur (logiciel DOBIS-LIBIS implanté sur l'ordinateur de la KUL) ;

¹ Avec les minitels, il faut se limiter, pour des raisons de lisibilité, à 300 caractères alphanumériques par écran.

² Avec retour automatique au menu initial après un certain laps de temps.

— la bibliothèque de la Faculté des sciences appliquées de l'Université catholique de Louvain ;

— la bibliothèque centrale de la Ville et de la Province de Liège et ses filiales (logiciel SIGAL) ;³

— les bibliothèques de la Province du Hainaut (logiciel «maison» pour le catalogage et STAIRS pour la recherche documentaire) ;

— la Bibliothèque royale Albert I^{er} (logiciel NEWWAVE) ;

— les bibliothèques de l'Université de Liège (logiciels STIMULI et STAIRS) ;

— la bibliothèque du fonds Quettelet (logiciel «maison» pour le catalogage et le prêt, STAIRS pour la recherche documentaire) ;

— le Centre général de documentation de l'Université catholique de Louvain ;

— le centre de documentation du Ministère de l'éducation nationale (logiciel DOBIS-LIBIS) ;

Les bibliothèques qui utilisent un matériel de la seconde catégorie sont :

— la Bibliothèque principale du Brabant wallon à Nivelles (logiciel ADLIB, ordinateur PRIME 550) ;

— la Bibliothèque principale du nord-ouest de Bruxelles, à Jette (logiciel CLOVIS, ordinateur DEC PDP 11/34) ;

— la bibliothèque de la Faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain (ordinateur HP) ;

— la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (ordinateur MDS) ;

— la bibliothèque de l'Université libre de Bruxelles (logiciel ADLIB, ordinateur PRIME) ;

— le Centre de lecture publique de Mouscron (micro-ordinateur TRS).

Les deux catégories de matériel ont leurs défenseurs inconditionnels, car chacune d'elles présente des avantages et des inconvénients.

Un matériel autonome est accessible pendant les mêmes plages horaires que l'institution qui l'abrite, ce qui n'est pas nécessairement le cas d'un gros serveur multi-utilisateurs.

Par contre, un mini-ordinateur installé à la bibliothèque implique pour celle-ci des frais en locaux, en climatisation et en personnel entièrement à sa charge alors qu'avec un gros serveur, ceux-ci sont répartis entre les nombreux utilisateurs.

En employant une informatique lourde, on bénéficie plus rapidement des nouveaux progrès technologiques car les gros ordinateurs généralement loués, sont renouvelés régulièrement.

La disponibilité des deux types d'ordinateurs est, à mon sens, équivalente parce que les arrêts accidentels d'un système autonome sont moins fréquents mais plus longs que ceux d'un système multi-utilisateurs.

Il ne faut pas non plus négliger la possibilité d'utiliser les micro-ordinateurs. Ils ont certes des capacités de traitement limitées, mais ils ne nécessitent pas d'environnement particulier et ils peuvent prendre

³ Ce logiciel fonctionne aussi sur mini-ordinateur ou avec un réseau d'ordinateurs formé de mini-ordinateurs et de gros serveur.

en charge des activités locales (saisie des opérations de prêt, par exemple).

Leur connexion à un ordinateur plus puissant permet alors d'alléger la charge de celui-ci et offre une continuité des services meilleure lors de l'indisponibilité de ce système central.

On semble s'orienter, aujourd'hui, vers une utilisation conjointe des micro, mini et gros ordinateurs connectés entre eux.

En appliquant ce schéma à un réseau de bibliothèques, il est imaginable d'installer le catalogue collectif sur gros serveur, d'assurer la gestion de chaque entité avec un mini-ordinateur et de confier la saisie contrôlée des opérations de prêt à un micro-ordinateur.

Conclusions

L'outil informatique (c'est-à-dire l'ensemble matériel et logiciel) est un bel outil apte à rendre de grands services à la Lecture. Pour retirer un maximum de profits de son utilisation, il faut l'étudier en profondeur et en connaître les limites à tout moment. De plus, les gros investissements ne devront porter que sur du matériel et du logiciel à technologie parfaitement maîtrisée et standardisée. Le vidéotex, les réseaux d'ordinateurs, les banques de données réparties sont autant d'exemples qui justifient cette assertion.

L'introduction de l'informatique dans la gestion d'une bibliothèque passe souvent par une phase de réorganisation ; les procédures automatisées laissant moins de place à la débrouillardise humaine, l'informatisation n'efface pas les défauts d'organisation, bien au contraire. En particulier, la fonction «catalogage» impose de la discipline et le respect de normes communes (description des notices, choix des vedettes...)

Mais rigueur ne signifie pas rigidité. Le choix du matériel et du logiciel se portera sur un ensemble adaptable qui satisfasse les besoins propres de chaque bibliothèque. La collaboration entre institutions exige des possibilités de communications entre leurs équipements (matériel et logiciel), ce qui introduit des contraintes supplémentaires lors de l'acquisition d'un nouveau système.

Enfin, l'amélioration du service au lecteur doit rester le souci primordial du bibliothécaire. Dans cette magnifique tâche, ce dernier pourra profiter de l'outil informatique à condition qu'il sache dépasser ses propres réticences psychologiques, politiques voire philosophiques.

Septembre 1986

Bibliographie

BARBIER-BOUVET (Jean-François). - Portrait de groupe avec minitel. - in : *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 29, 1984, p. 230-233.

CANONNE (André). - La réalisation «informatique et bibliothèques» de la Province du Hainaut. - in : *Lectures*, n° 8, juillet-août 1982, p. 2-7.

CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE. - *L'informatique et la lecture*. - Bruxelles : Ministère de la Culture française, Direction générale de la Jeunesse et des loisirs, 1981. - (Cahiers Jeb ; 2/81).

GUYOT (Brigitte). - Des minitels dans les bibliothèques. - in : *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 29, 1984, p. 240-243.

JAFFRAY (Patricia). - L'explosion télématique. - in : *Livres-Hebdo*, vol. 6, n° 37, 1984, p. 63-66.

JAFFRAY (Patricia). - Minitel aujourd'hui pour demain. - in : *Livres-Hebdo*, vol. 6, n° 37, 1984, p. 67-68.

MAGHGEELS (Claude). - Réseau de bibliothèques

publiques et informatique. - in : *Lectures*, n° 10, novembre-décembre 1982, p. 10-17.

PANTIN (Jacques). - Le vidéotex dans l'entreprise. - in : *L'informatique professionnelle*, n° 23, mai 1984, p. 55-77 ; n° 24, juin-juillet 1984, p. 73-89.

POULLET (Michel). - Vidéotex bancaire : les balbutiements. - in : *Data decisions*, n° 65, juin 1986, p. 16-29.

ROUSSEAU (M.). - Minitel : le média électronique. - in : *Micro-systèmes*, n° 58, novembre 1985, p. 99-110.

TANAZACQ (Noël). - L'utilisation des microformes dans les bibliothèques. - in : *Documentaliste*, vol. 18, n° 45, juillet-octobre 1981, p. 154-163.

Bull



une clé pour les bibliothèques

s i g a l

un progiciel performant

TRAITEMENT DES NOTICES
TRAITEMENT DES COMMANDES
TRAITEMENT DES LIVRES
TRAITEMENT DES FICHIERS D'AUTORITE
GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE
GESTION DU PRET
OPERATIONS CATALOGRAPHIQUES

Pour tous renseignements, adressez-vous à

HONEYWELL BULL

Secteur Administration et Services Publics

Avenue Marnix 28
1050 BRUXELLES
TEL. : 02/517.86.10

*L'apologie
de l'inconstance*

Le prêt inter bibliothèques

Anne-Marie BOGAERT-DAMIN

Définir en quelques mots le prêt entre bibliothèques ces dix dernières années : un progrès net depuis les années 80 et surtout une prise de conscience de l'urgence d'une amélioration.

De la nécessité d'un prêt efficace entre bibliothèques.

Devant la masse croissante des publications de tous genres, les bibliothèques, tant publiques qu'universitaires ou scientifiques, sont confrontées à des demandes de plus en plus nombreuses qu'elles ne peuvent directement satisfaire. Le budget limité d'une bibliothèque, même spécialisée, ne permet pas d'avoir un rythme d'acquisition qui suive celui des parutions. Aussi faut-il accroître les échanges d'information et permettre à tous l'accès aux documents.

L'IFLA avait d'ailleurs attiré l'attention sur cette nécessité en lançant, en 1978, un projet pour l'accès universel aux publications : UAP (Universal Availability of Publications). Chaque publication devrait ainsi être à la disposition de chacun, sans obstacle de lieu et de date de publication ni de lieu de consultation. D'où la nécessité du prêt entre bibliothèques de livres et de la communication de photocopies, tant à l'échelon national qu'international.

En ce qui concerne le volume des échanges, la Belgique a beaucoup de retard à rattraper, avec ses 200.000 démarches de prêt par an, soit cinq fois moins que la Grande-Bretagne. Seule la France, dans les pays voisins, réalise un score encore plus bas. Permettre l'accès aux documents est un souhait, mais encore faut-il y répondre de façon efficace : rapidité mais aussi certitude de pouvoir satisfaire toute demande.

Où en étions-nous ?

Jusqu'il y a peu, la démarche suivie par les bibliothécaires était purement empirique : la demande de prêt ou de photocopies effectuait un circuit dans toutes les bibliothèques belges passant de l'une à l'autre jusqu'à ce que la demande soit satisfaite. Il arrivait que le bulletin se perde et que réponse n'y soit jamais donnée. Le coefficient de satisfaction, très bas, et la lenteur ne répondaient en rien aux souhaits des utilisateurs. Des améliorations étaient urgentes.

Une concertation des services intéressés permit une meilleure coordination au niveau national. Dans le réseau des bibliothèques publiques comme dans celui des bibliothèques scientifiques, les demandes émanent de petits centres qui s'adressent à de grosses bibliothèques prêteuses, trop sollicitées. Une meilleure ventilation du prêt entre bibliothèques était souhaitable. Pour mieux orienter les demandes, il fallait améliorer la connaissance des fonds documentaires des bibliothèques et permettre de localiser périodiques ou collections, grâce à des répertoires ou des catalogues collectifs. La recherche du document pourrait ainsi être plus rapide et plus fiable, l'envoi de la demande ne serait plus laissé au seul hasard. Le délai de fourniture en serait aussi raccourci.

Le secteur privé s'est rapidement orienté vers l'étranger car plus rapide et mieux équipé en catalogues collectifs. La collaboration entre les centres de documentation industrielle fit naître un «Comité industrie» au sein de l'Association Belge de Documentation (ABD). Très vite, la création d'un catalogue des périodiques regroupant plus de six mille titres et englobant près de soixante centres leur permit d'accélérer et de rendre plus fiables les échanges de documentation.

Premières améliorations dans les années 80

Les éditions successives du catalogue collectif de périodiques *Antilope* (1973, 1975, 1977) qui regroupait au départ quatre bibliothèques anversoises, s'élargissent à un nombre croissant de bibliothèques participantes. C'est là un premier pas dans le domaine des catalogues collectifs jusqu'alors couvert, pour les périodiques étrangers seulement, par «le COCKX».

Dans les bibliothèques universitaires, la mise au point d'un règlement commun du prêt entre bibliothèques et la création en 1979 d'un circuit de prêt par navette automobile ayant la VUB (Vrije Universiteit Brussel) comme plaque tournante permettent d'accélérer les échanges. Un tarif commun est adopté : l'envoi d'un livre ou la photocopie d'un article jusqu'à trente pages entraîne une participation aux frais d'un montant forfaitaire de cent francs, porté à cent cinquante francs depuis le 1^{er} janvier 1985.

Dans les années 80-81, sous l'égide du CLPCF (Centre de lecture publique de la Communauté française), la lecture publique améliore ses instruments de travail en publiant un annuaire, avec mise à jour, des bibliothèques publiques de la Communauté française et un catalogue collectif en microfiches des collections liégeoises (ville, province, université).

Le colloque de Nivelles et ses retombées

Encouragés par ces tentatives et souhaitant les poursuivre, un groupe de deux cents bibliothécaires de la Communauté française de Belgique examinèrent à Nivelles, le 25 novembre 1982, les voies à suivre pour aller «Vers une nouvelle politique de prêts entre bibliothèques». Y étaient représentés les divers réseaux de bibliothèques et de centres de documentation : institutions universitaires et scientifiques, lecture publique, documentation industrielle.

Les exposés mirent l'accent sur la diversité des systèmes appliqués chez nous : formulaires de demande, délais, facturation. Cette journée permit de faire le tour des problèmes, de prendre conscience de quelques cas concrets, d'entrevoir des solutions ou, à défaut, d'émettre des suggestions. Un bilan était établi. Restait à passer aux applications concrètes.

Devant l'intérêt manifesté par chacun de voir fonctionner un système plus fiable, on vit se dégager diverses résolutions :

— Adoption d'un formulaire-type commun qui permette d'assurer un suivi correct à la demande de prêt.

— Vérification des références incomplètes.

— Nécessité d'un catalogue collectif des périodiques des bibliothèques belges et dans un second temps de monographies.

— Meilleure connaissance des institutions et de leurs fonds.

Après le colloque de Nivelles, des groupes de réflexion établis sur base régionale furent constitués pour répondre aux souhaits des participants de voir déboucher cette prise de conscience sur des actions

concrètes. Deux axes de travail se dégagèrent : l'un portant sur les catalogues collectifs, l'autre sur les fonds des institutions.

Une réunion de synthèse a été tenue à Mariemont le 5 avril 1984 à l'initiative de l'APBD, avec l'appui du CLPCF. «Les exigences d'une nouvelle politique de prêt entre bibliothèques» y ont été définies dans leurs grandes lignes. Nous citons in extenso ce bilan-résolution car il permet d'apprécier le chemin parcouru en quelques quatre années.

1. Optique générale

1.1 Le prêt entre bibliothèques constitue un moyen important d'accès à la documentation. Ceci est encore plus vrai à un moment de récession économique où les moyens dont disposent les bibliothèques et centres de documentation sont réduits, alors que la masse documentaire ne cesse de s'accroître.

1.2 Le prêt entre bibliothèques fonctionne déjà dans la Communauté française de Belgique, rendant des services appréciables. Il convient d'amplifier la circulation documentaire et de rendre le système plus efficace et plus rapide. Cette amélioration suppose — une plus grande prise de conscience des bibliothécaires ; — la mise en place de structures plus adéquates.

1.3 Le prêt entre bibliothèques dépend de plusieurs facteurs : — le personnel (point 2) ; — les structures de circulation des documents (points 3 et 5) ; — les instruments de travail permettant de localiser les documents (points 6 et 7).

1.4 Les souhaits formulés ci-dessous sont l'expression d'une vision cohérente et globale. Néanmoins, chacun d'entre eux peut être mis en œuvre dès que possible, sans attendre la réalisation des autres.

1.5 Dans les considérations qui suivent, le terme «bibliothèque» couvre à la fois les bibliothèques au sens restreint et les centres de documentation.

2. Des bibliothécaires conscients et responsables

2.1 Les bibliothécaires ont à bien saisir l'enjeu du prêt entre bibliothèques. D'une part, ils n'ont pas à se refermer sur les collections dont ils ont la gestion, sans se préoccuper des documents des autres bibliothèques. Leurs lecteurs ont droit d'accéder aux documents. D'autre part ils ont à faire connaître les ressources de leur bibliothèque à de plus larges cercles d'utilisateurs. Les autres lecteurs ont également le droit d'accéder aux documents.

2.2 La formation des futurs bibliothécaires doit accorder une place à la présentation de ce service, à l'explication de son importance et à l'initiation à son fonctionnement. Le personnel déjà en place sera informé au cours de sessions de recyclage et par l'intermédiaire de publications professionnelles.

2.3 Le fonctionnement du prêt entre bibliothèques suppose que la responsabilité des bibliothécaires y soit directement engagée. L'envoi d'un bulletin de prêt est précédé de la vérification de l'exactitude de la description du document demandé et de la pertinence

du choix des institutions sollicitées. L'institution prêteuse vérifie la possibilité de prêt. Il est normal que certains documents en soient exclus par leur nature (ouvrage de consultation, documents précieux, etc...), sans jamais autoriser une ingérence des bibliothécaires dans le bien-fondé des demandes.

3. Le réseau de la lecture publique

3.1 Le décret du 28 février 1978 concernant la lecture publique a accordé une place importante à l'organisation d'un réseau où les échanges de livres sont intenses. Aussi faut-il à nouveau insister pour que le réseau de bibliothèques prévu par le décret soit rapidement mis en place.

3.2 Dès à présent, sans attendre l'application du décret : — les bibliothèques les plus importantes doivent prendre davantage d'initiatives pour informer les responsables des bibliothèques voisines des possibilités de prêt entre bibliothèques et les aider dans leurs demandes de documents ; — les petites et moyennes bibliothèques doivent bénéficier d'un apport financier spécifique pour les aider à répondre aux besoins des lecteurs qui n'ont pas accès aux collections des grandes bibliothèques.

3.3 Pour des questions techniques, comme celle du choix de formulaires de demandes de prêt, il convient de s'inspirer des principes suivants : — un nombre limité de formulaires : deux ou au maximum trois, en comptant celui qui a été mis au point par l'IFLA ; — la prise en considération des systèmes déjà en place et ayant fait leurs preuves, en particulier celui de l'IFLA ; — l'adoption de solutions définitives après une période d'expérimentation.

4. Des ponts entre les divers réseaux de bibliothèques

4.1 Les échanges de documents entre les bibliothèques scientifiques et publiques doivent être officiellement encouragés, dans le respect des traits spécifiques à chaque réseau.

4.2 Un système de prêt a été organisé par la Conférence des bibliothécaires en chef d'universités. Il prévoit que des bibliothèques non-universitaires y soient associées. Quelques grandes bibliothèques publiques et scientifiques de la Communauté devraient demander à entrer dans ce circuit d'échanges. Elles pourraient éventuellement servir de relais pour des bibliothèques de moindre importance.

5. Le financement des prêts

5.1 Les implications financières du prêt entre bibliothèques sont extrêmement importantes. Répartir les frais de ce service constitue un problème délicat, qui doit être repensé en fonction d'une politique globale de l'accès à la documentation.

5.2 Entre institutions, il est normal qu'une redevance, éventuellement calculée forfaitairement, soit perçue au profit du prêteur. Cette pratique doit viser à alléger les charges des grands prêteurs, dont les services bénéficient à de larges cercles de lecteurs.

5.3 Par ailleurs, le lecteur ne peut être le seul à supporter le poids de ces redevances. Il ne faut pas que le système pénalise le lecteur qui travaille dans une petite bibliothèque, par rapport à celui qui a accès à une institution plus riche en documentation. Le principe de l'accès universel au document doit être respecté.

5.4 A brève échéance, ces principes doivent être

modulés en fonction de cadres budgétaires parfois figés, souvent inadaptés à l'évolution des besoins. A plus longue échéance, il convient de réexaminer la répartition des budgets des institutions et de ceux que les pouvoirs publics allouent aux bibliothèques.

6. Inventaires des bibliothèques et des centres de documentation

6.1 Les inventaires existants, quoique peu nombreux, constituent une première documentation précieuse. Ils doivent cependant être améliorés et complétés pour répondre aux besoins spécifiques du prêt entre bibliothèques.

6.2 L'objectif à atteindre est un inventaire qui décrive les bibliothèques, leurs collections et leurs catalogues. Pour la lecture publique, il faut en outre présenter, région par région, les structures qui articulent entre elles les différentes bibliothèques.

6.3 Ce travail doit être réalisé en collaboration avec tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont étudié la question et ont entrepris des inventaires aux objectifs plus ou moins larges.

6.4 Tous les projets d'inventaire de bibliothèques devraient être connus et mis en contact les uns avec les autres. Cela permettra d'éviter les doubles emplois et la multiplication d'enquêtes à objectifs voisins.

6.5 Un type de questionnaires de base doit être établi. Son schéma suivra les normes internationales existantes, en particulier la norme ISO 21.46-1972.

6.6 La gestion informatisée des données est hautement souhaitable.

6.7 L'ensemble des remarques qui précèdent aboutissent à la nécessité de la constitution d'un organisme unique qui recueille toutes ces informations, quels que soient les centres de documentation concernés.

7. Catalogues collectifs

7.1 Les conditions du prêt entre bibliothèques seront totalement modifiées lorsque des catalogues collectifs permettront de localiser immédiatement les documents recherchés et de s'adresser à coup sûr à la bibliothèque qui les possède. De là, le lien étroit entre la constitution de catalogues collectifs et le service de prêt entre bibliothèques.

7.2 Comme ces catalogues collectifs ne sont plus concevables que sur support informatique, il convient de faire adopter le même format catalographique par toutes les bibliothèques qui gèrent des fichiers informatisés. Le format INTERMARC, avec les zones transitoires prévues par l'APBD, constitue la solution qui s'impose dans le contexte actuel.

7.3 Il faut encourager la gestion sur ordinateur des catalogues de bibliothèques, en rappelant que la souplesse de l'informatique permet d'y passer par étapes, en respectant les particularités de chaque institution. L'objectif de la catalographie partagée peut néanmoins constituer un horizon pour tous.

7.4 Dès à présent, des solutions transitoires et économiques peuvent être trouvées dans la compilation de catalogues abrégés (Short-Title Catalogues) et de listes de mots-clés tirés du titre (KWIT).

8. Et après...

8.1 L'intensification du prêt entre bibliothèques ne constituera une réelle réponse à la crise que dans la

mesure où l'on élaborera des politiques complémentaires d'acquisition. Il y a là un pari à gagner entre le respect du souci légitime d'autonomie et une volonté efficace de collaboration.

Du nouveau

La conférence des bibliothécaires en chef des universités belges, née en 1971, décida en 1980 de participer à *Antilope*. Ce catalogue est étendu à l'échelle nationale par l'adhésion de nouvelles bibliothèques. Y participent plusieurs universités, aussi bien francophones que néerlandophones dont l'état des collections de périodiques est partiellement ou entièrement lisible en machine. Une 5^{me} édition est attendue. Plus de quarante institutions y prennent part, le nombre des titres différents est porté à plus de quarante mille et les localisations à soixante mille. Une étape ultérieure prévoit la consultation sur ordinateur, en ligne, de ce catalogue tenu à jour de façon permanente.

Le dernière réalisation : un catalogue collectif par titres de monographies (CCT). Afin d'accélérer le prêt d'ouvrages entre bibliothèques, sept institutions universitaires et deux bibliothèques spéciales ont participé à ce catalogue pour la partie informatisée de leurs fonds. Publié sous forme de micro-fiches, ce répertoire recense 987.942 ouvrages et leur localisation. Il est également accessible en ligne aux participants du réseau informatisé Dobis-Libis de la KUL (Katholieke Universiteit Leuven).

Un projet aussi, en attente. Le CLPCF et son Comité des utilisateurs ont mis au point une nouvelle procédure de prêt entre bibliothèques. Certaines bibliothèques publiques importantes seraient dotées de moyens financiers (formulaires, timbres...) qui leur permettraient de répondre aux demandes des petites et moyennes bibliothèques.

Voilà ce que la concertation a permis de réaliser. Il faut poursuivre dans cette voie, sans négliger de se tenir au courant du changement. A cet effet, de nouvelles rencontres mais aussi des séances de recyclage, souhaitées par les bibliothécaires eux-mêmes, doivent être organisées.

Mais que nous réservent les années à venir ? Les technologies nouvelles de l'information permettront bientôt la création d'un véritable réseau d'information inter-bibliothèques tant à l'échelon national qu'international. Quelques réalisations permettent d'entrevoir ce que sera la documentation du futur.

La British Library dispose, pour les demandes urgentes, d'un service qui fournit le jour même les photocopies désirées (téléfacsimilé).

Afin d'accroître la rapidité de consultation et

d'éliminer les problèmes de conservation, la Bibliothèque du Congrès à Washington réalise un projet de stockage sur disque. Les périodiques et les publications officielles les plus demandées ont été stockés sur disques optiques. Des diapositives, photographies, dessins... sont accessibles sur vidéodisques.

En Europe, on commence à enregistrer des textes sur ordinateurs : projet Adonis (articles de périodiques) et Artémis (lancé par la CEE, prévoit dix millions de demandes par an).

Quel sera le rôle des bibliothèques face à ces nouvelles formes de stockage et de transmission des données ? A suivre...

Décembre 1985

Sans famille

Les associations

Jean CHARLIER

Une grande famille ?

J'étais le tout jeune et récent responsable des bibliothèques provinciales de Liège quand, fin 1947, M. Charles Depasse, alors inspecteur principal des Bibliothèques publiques, provoqua la réunion, à Charleroi, dans les locaux de l'Université du Travail, d'une assemblée générale des bibliothécaires belges parlant français. Il s'agissait dans l'esprit du «patron» de la lecture publique (il avait été désigné par Destrée au lendemain du vote de la loi du 17 octobre 1921), de faire prendre conscience à la profession qu'elle devait se rassembler dans une seule et vaste association pluraliste, quoique le terme ne fut pas d'usage à l'époque. Nous étions fort nombreux et l'organisation générale ayant été expédiée à grandes rênes, comme tout ce que faisait Depasse, je me suis trouvé, au moment du déjeuner, à une table tellement garnie de chanoines tous ou presque inspecteurs diocésains, qui firent d'ailleurs bon accueil au collègue voyageur, bien qu'il n'appartint nullement —au contraire— à leur confession.

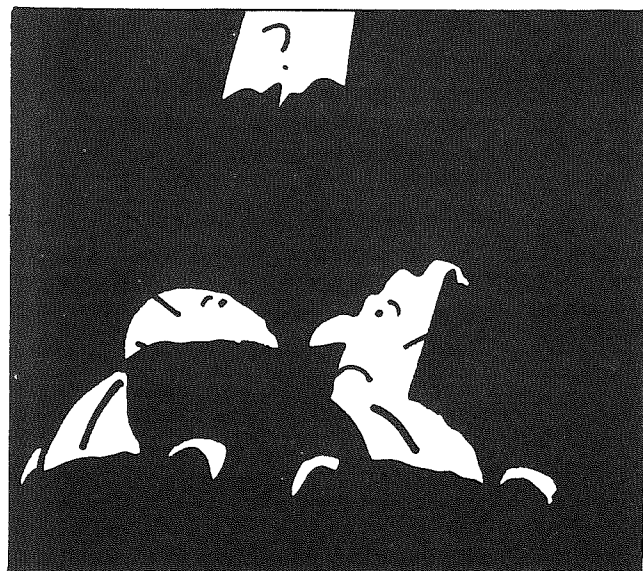
A la réflexion, près de quarante années plus tard, je pense que l'entreprise, même si elle a paru avorter parce que prématurée, devait être rappelée car elle symbolise admirablement la confiance que les meilleurs défenseurs de la lecture publique ont toujours mise dans des troupes moins batailleuses que nous ne le souhaiterions : en outre il est plus que probable que le ferment

semé par Charles Depasse, avec l'aide enthousiaste d'un très jeune inspecteur nommé Georges Van Bellaiengh, est à l'origine de la constitution de l'association professionnelle des bibliothécaires dont nous commémorons la fondation. Il me paraît tout aussi essentiel de noter que si le pluralisme relevait à l'époque du domaine de l'utopie, la pluridisciplinarité n'effleurait même pas les esprits les plus ouverts sur l'avenir de la profession comme sur celui de la société elle-même.

Au moment même où je constate à quel point les frontières ont pu devenir perméables parce que chacun s'en accommode ou le souhaite, je dois tout autant regretter les blocages subsistants, au sein de la fonction publique et qui interdisent encore au porteur d'un titre de l'enseignement supérieur non universitaire d'exercer dans une bibliothèque scientifique, tandis que d'importants obstacles s'opposent aux universitaires souhaitant faire carrière dans les cadres de la lecture publique. Cette observation me paraît fondamentale dans la mesure où, pratiquement, toutes les associations de bibliothécaires se refusent à pratiquer des démarches de type syndical : or, les associations représentatives des travailleurs ne sont pas très sensibles —est-ce un euphémisme ?— aux revendications d'une profession réunissant, au mieux, quelques centaines de techniciens exerçant à temps plein et un bon millier d'employés à

temps très réduit, dont beaucoup de bénévoles.

Les circonstances, comme la bienséance, interdisent toute forme de bilan. Encore faut-il accepter qu'un survol des activités développées par les associations peut être, à la fois, révélateur des problèmes rencontrés par les bibliothécaires ou par les institutions, et promoteur d'initiatives nouvelles ou tout simplement renouvelées.



A cet égard, l'histoire des dernières années de la doyenne, l'Association des Archivistes et Bibliothécaires de Belgique, est éclairante des aléas communautaires. Ouverte aux bibliothécaires scientifiques et aux archivistes, l'organisation recrutait ses membres pour l'essentiel dans les grandes institutions universitaires, à la Bibliothèque Royale et aux Archives du Royaume ; elle écartait, par principe et par tradition, toute hypothèse de clivage linguistique, lorsque fin 1978, une crise traversée par la revue *Archives et Bibliothèques de Belgique* imposa que l'on fasse le point. L'année 1979, consacrée à la recherche d'une solution aux problèmes posés, devait aboutir à la mise en place de nouvelles structures, fondées sur la répartition des membres en deux sections linguistiques équilibrées paritairement, alors que la revue restait commune à l'ensemble de l'association. La nouvelle organisation aura la vie courte, puisqu'elle se restructure en 1982 en limitant son objet à l'étude et aux publications propres à une revue au titre devenu, sous sa forme bilingue, la raison sociale de l'association : *Archives et Bibliothèques de Belgique* = *Archief en Bibliotheekwezen in België*.

L'organisation de journées d'études, intéressantes, utiles, rencontre un succès réel quoique limité à un nombre relativement peu élevé de participants (mais il faut se souvenir qu'aux moments les plus heureux de son histoire, l'association comptait au mieux quatre cents membres dont le dixième participant aux travaux). La revue, elle, vit et est en voie de récupérer le retard dû aux années de crise. Mais si beaucoup de bibliothécaires scientifiques d'expression française ont retrouvé un lieu de rencontres et de débats dans les assemblées de l'APBD comme dans les colloques qu'elle organise, les archivistes n'ont pas encore suivi le mouvement.

L'ANBEF, Association Nationale des Bibliothécaires d'Expression Française, est née d'une crise et il faut associer le nom de Georges Van Bellaiengh à cette naissance. D'autres que moi ont vécu et raconteront avec précision, plus tard, lorsque toutes les plaies seront pansées, les difficultés financières accablant, à la fin des «golden sixties», la revue *Le Bibliothécaire*, alors éditée par la Fédération des Bibliothécaires Chrétiens. A la demande du Ministre Parisi, G. Van Bellaiengh, conscient de l'utilité pour la profession de disposer d'un organe pluraliste d'information, étudia, puis rassembla les moyens qui devaient sauver la revue, dont le Conseil d'Administration allait se constituer par les apports équilibrés des deux associations engagées. De la constitution des organes directeurs de la revue, le pas était vite fait pour constituer une association regroupant un nombre important de bibliothécaires à temps partiel et, sans doute, beaucoup moins de temps plein. On sait assez que, depuis, la revue s'est fondue, avec le fichier bibliographique édité par le Ministère dans la revue *Lectures*, tandis que l'Association poursuit diverses activités, dont le *Mur de poésie* fondé jadis à l'initiative de quelques bibliothécaires animé par feu Louis Balthus.

Les associations engagées, que ce soit sur le plan confessionnel ou dans le cadre d'une démarche politique, ont certes une toute autre approche de nos problèmes. Elles ont, elles aussi, traversé des périodes fastes et d'autres qui l'étaient sans doute moins. Elles ont, l'une et l'autre, changé de titre et ces changements ont accompagné une réorientation ou une nouvelle orientation de leurs activités ou de leurs vocations. C'est ainsi que la FIBBC (Fédération Inter-Diocésaine des Bibliothécaires et Bibliothèques Catholiques) s'est constituée en 1984, «à la demande des Evêques belges francophones conscients des enjeux culturels et philosophiques de la Lecture publique et désireux de soutenir et d'encourager tous ceux qui se sont engagés dans ce secteur important de la vie des hommes». La Fédération, en cela, entend prendre le relais des organisations de bibliothécaires chrétiens qui l'ont précédée (encore que la FACC continue certaines de ses activités et semble conserver une réelle représentativité) ; elle publie un bulletin trimestriel polycopié à l'usage de ses quelques cent cinquante membres et elle vient de produire un important dossier consacré au décret du 28 février 1978 et aux textes réglementaires d'application.

L'OBAL (Office des Bibliothécaires et des Amis du Livre) succède à l'ONBBS (Office National des Bibliothèques et Bibliothécaires Socialistes) dont il ambitionne d'élargir le projet culturel et social. Il suffit, pour en appréhender la dimension, de se souvenir du large débat organisé, aux Riches-Claires autour du «prix unique» du livre, ou de la rencontre entre écrivains, éditeurs, bibliothécaires qui s'est instituée à La Louvière, dans le cadre des États-Généraux de la Culture provoqués par Présence et Action culturelles (PAC).

Je n'ai pas, dans ce parcours —peu cohérent encore que logique— fait la part de l'APBD ! C'est sans doute dû au fait que je ne me sentais pas le droit d'en parler après avoir évoqué les autres associations

dont elle recoupe les voies à l'un ou l'autre moment. La date de naissance, précédant le vote du décret du 28 février 1978, pourrait laisser croire qu'elle s'inscrit dans la perspective de celui-ci. Suivant de peu le statut des écoles de bibliothécaires de plein exercice et de promotion sociale, l'APBD aurait pu se situer dans le prolongement logique des enseignements professionnels : elle a laissé cette ouverture aux organisations de diplômés constituées auprès des différents écoles. Elle s'est voulue plutôt union avant tout, lieu de rencontre pour les divers tenants du métier, qu'ils soient engagés dans le scientifique ou dans le public, dans la recherche ou dans le prêt direct, dans le traitement de l'écrit ou de l'imprimerie, dans le manuscrit, le livre, le disque ou la cassette, pour ne pas parler du document dans sa considérable diversité. C'était un chemin hasardeux en 1975 ; ce n'est pas le hasard qui en a fait une réussite !

Il me faut, maintenant, en revenir au titre de cet article et au préambule par lequel il s'ouvre. Une grande famille ?

Le rassemblement général des bibliothécaires voulu, voici bientôt quarante ans, par Charles Depasse et quelques-uns de ses disciples ne s'est pas réalisé. Peut-être faut-il, plutôt que de se complaire en regrets stériles, reconnaître que le pluralisme ne vit que de la pluralité. Peut-être faut-il aussi se réjouir que tant d'hommes et de femmes tiennent tant à leurs convictions, à leurs engagements, à leur métier, qu'ils acceptent de se dévouer à la cause des diverses associations qui se proposent à la diversité de leurs sensibilités. La participation aux instances dirigeantes appelle plus souvent la condamnation que l'éloge ; qu'importe ! Le souci de la promotion des autres l'emporte sur une certaine image du confort intellectuel...

Réjouissons-nous surtout que, en quarante années ou en dix ans, chacune et chacun ait su prendre sur soi pour éviter que les susceptibilités exaspèrent les différences. Il y a quarante ans, les chanoines présidant la table des bibliothécaires libres «faisaient un geste» en accueillant aimablement le collègue laïque ; ce ne sont pas seulement les suites de Vatican II qui expliquent l'abolition des réserves auxquelles eux et nous étions affrontés à l'époque. Il y a dix ans, la fondation de l'APBD posait problèmes aux dirigeants des autres associations : ces problèmes sont certes loin d'avoir tous trouvé leurs solutions, mais les oppositions se sont considérablement atténuées et chacun participe volontiers aux activités développées par les autres.

Une grande famille ?

Il fallait Victor Hugo pour affirmer que, lorsque l'enfant paraît... (tous ses proches)... applaudissent à grands coups. La psychologie, depuis, nous a fait découvrir à chaque naissance, la blessure des aînés... à chaque rite de passage, la navrance des puînés. Il en est de la vie des associations comme de la vie des personnes : les blessures et les navrances n'empêchent pas que l'on s'estime, et le plus souvent, que l'on s'apprécie, parfois pour s'aimer.

Décembre 1985



PUBLICATIONS DES
FACULTÉS UNIVERSITAIRES
SAINT-LOUIS

BD DU JARDIN BOTANIQUE 43
1000 BRUXELLES
TEL. 02/211 78 94

Les Publications publient des ouvrages de niveau scientifique, principalement en philosophie, théologie, droit, littérature, sociologie, statistiques.

Quelques titres parus :

a) collection générale :

- POU CET (Jacques), *Les origines de Rome. Tradition et histoire*, 1985 (1000 FB).
- FLORENCE (Jean), *Ouvertures psychanalytiques. Philosophie, art, droit, psychothérapies*, 1985 (700 FB).
- *Aspects de la foi de l'Islam*, par Jacques Berque, Roger Arnaldez, Abdel-Magid Turki, Pierre Lambert, Serge de Laugier de Beaurecueil, Mohamed Arkoun, Ali M érad et Guy Harpigny, 1985 (750 FB).
- CUPERS (Jean-Louis), *Aldous Huxley et la musique. A la manière de Jean-Sébastien*, 1985 (1495 FB).

b) travaux et recherches :

- *La justice sociale en question ?* Contributions à une recherche réalisée par l'ADIC, avec le concours des Facultés universitaires Saint-Louis, 1985 (700 FB).
- *Malades mentaux : patients ou sujets de droit ?* Publié sous la direction de Jean Gillardin, 1985 (580 FB).
- *Du bon usage de la ville. Utilisateurs et décideurs.* Publié sous la direction de A.-M. Kumps, J. Remy et R. Wtterwulghé, 1984 (480 FB).

OFFICE INTERNATIONAL DE LIBRAIRIE, S. A.

30 avenue Marnix
1050 Bruxelles

Tél. 513 66 75



LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE

en SCIENCES

TECHNIQUES

IMPORTATION ET EXPORTATION D'OUVRAGES DU MONDE ENTIER

destinés :

aux BIBLIOTHEQUES

à la RECHERCHE,

à l'INDUSTRIE,

à n'importe quel LECTEUR.

SERVICE BIBLIOGRAPHIQUE UNIQUE

Liste d'ouvrages par sujet.

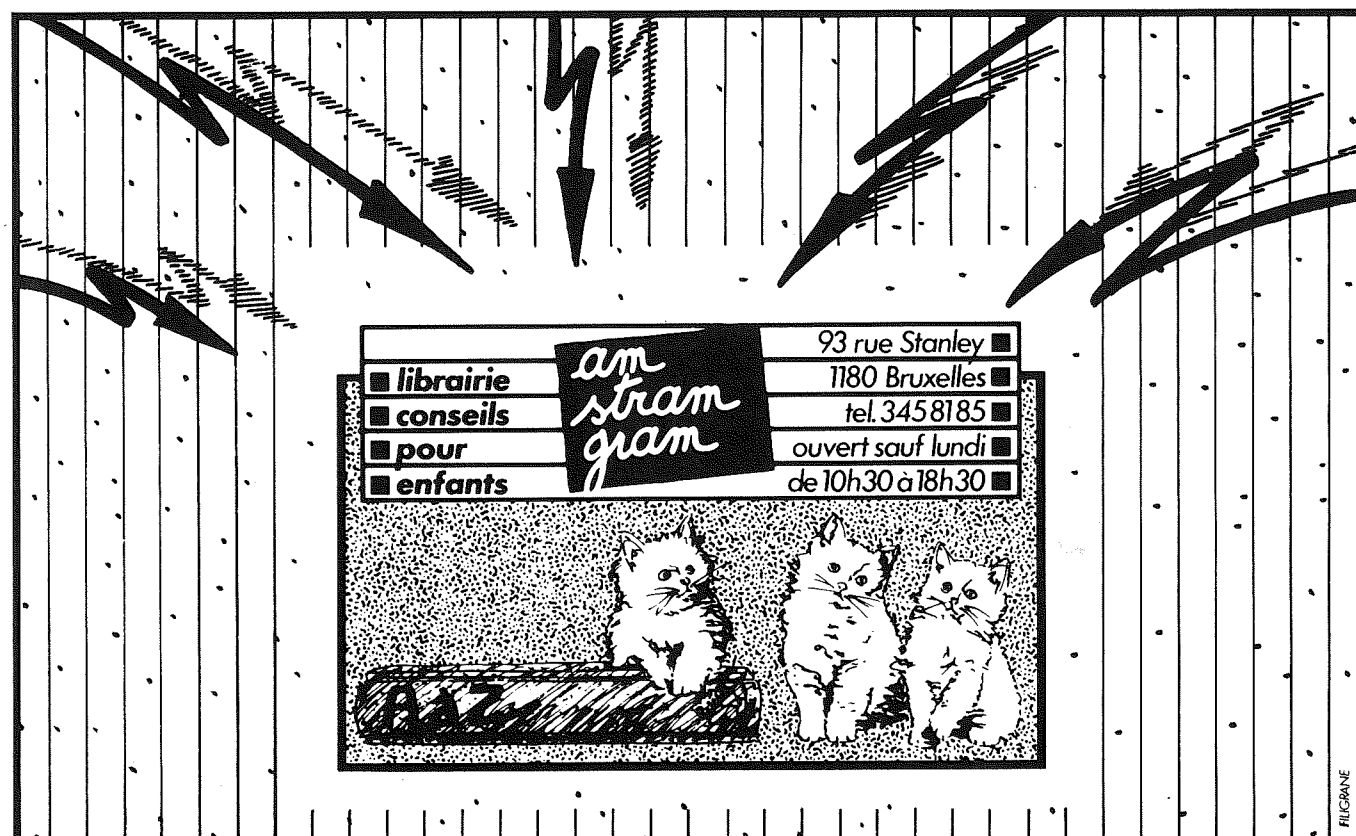
Choix de catalogues à l'infini...

UN PERSONNEL EXPERIMENTE ET COMPETENT A VOTRE DISPOSITION

* * * * *

Quelque soit l'ouvrage dont vous avez besoin, adressez-vous à

L'OFFICE INTERNATIONAL DE LIBRAIRIE



Encyclopaedia Universalis

D'une conception entièrement nouvelle, l'Encyclopaedia Universalis répond, explique, enseigne en 22 volumes et en plus de 28.000 pages, la somme des pensées, des connaissances et des aspirations humaines.

The new Encyclopaedia Britannica

The world's finest Home Learning Centre...now in 32 magnificent volumes, including the new 2-volume Index. In all, there are over 30.000 pages... 44 million words...87.000 factual articles and cross reference entries...plus 24.000 glorious photographs, drawings and maps.

Ecrivez à :

Port payé par le destinataire
Port betaald door bestemming

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA (Belgium) Ltd
Louizalaan 326, avenue Louise (box 44)
1050 BRUXELLES / BRUSSEL

Bilan bibliographique

Bibliographie commentée

Introduction

S'il est périlleux d'essayer les plâtres en tête d'une publication qui a choisi d'être le bilan d'une décennie bibliothéconomique, il n'en est pas moins difficile d'en occuper la dernière place, surtout si celle-ci suppose la récolte de tout ce qui s'est dit, fait et écrit pendant dix ans.

Dans son premier numéro de 1977, l'*IFLA Journal* consacre une série d'articles aux bibliothèques et à la bibliothéconomie en Belgique.¹ Une mise au point par des spécialistes de la lecture et de la documentation était ainsi proposée au pays accueillant le 50^e Congrès international de l'IFLA.

Le 28 février 1978, le Conseil culturel de la Communauté française vote le décret organisant le service public de la lecture. La Belgique se voit ainsi dotée de l'outil indispensable à une restructuration de ses bibliothèques publiques, dont la vie était jusque là régie par la loi du 17 février 1921, dite loi Destrée. Un rajeunissement était devenu vital et la Direction générale de la jeunesse et des loisirs du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française ne s'y est d'ailleurs pas trompée : en 1978 encore, elle décide d'y consacrer un numéro spécial de ses *Cahiers JEB*.² On peut y lire l'exposé des motifs, le compte rendu des discussions qui aboutirent au vote, ainsi que l'analyse du décret et les premiers commentaires. *Last but not least*, le numéro se termine par une bibliographie sur le livre, la lecture et la bibliothéconomie.

En 1979, l'Institut Jules Destrée publie un recueil de textes consacrés aux divers aspects de la vie culturelle en Wallonie.³ La lecture publique et les bibliothèques scientifiques n'y sont pas oubliées. Deux articles font le bilan, quelques mois après le vote du décret, sur deux réseaux de diffusion de la documentation et tracent leurs avenir possibles. La même année, le Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP) consacre un numéro double du *Courrier hebdomadaire* à la lecture publique en Belgique.⁴ Ces bilans successifs, pour importants qu'ils demeurent, n'en ont pas moins vieillis et nos recherches ont prouvé que les bibliothécaires sont loin d'être restés inactifs au cours de la décennie écoulée. Une nouvelle preuve nous en est fournie par la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et

bibliothèques catholiques qui vient de publier une étude sur le décret et ses arrêtés d'exécution.⁵

Sans prétendre à l'exhaustivité, le recensement ci-dessous prouve que la Belgique, circonscrite à sa partie romane, se préoccupe de sa lecture publique, même si d'énormes progrès restent à accomplir.

Un choix a dû être fait parmi les multiples informations recueillies et les documents glânés au cours de nos recherches. Qu'on nous pardonne d'éventuelles omissions «impardonnables» !

Trois thèmes ont retenu notre attention : d'abord, la formation avec ses manuels de cours et ses syllabus ; ensuite les instruments de travail —bibliographies et catalogues collectifs— indispensables à une bonne maîtrise du métier ; enfin, les activités extérieures qui permettent aux bibliothécaires de se rencontrer et d'offrir au public une image différente de leur profession : colloques, journées d'étude, expositions.

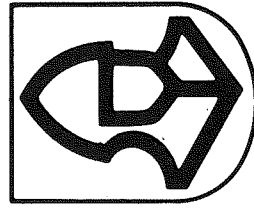
¹ *Libraries and librarianship in Belgium = Les bibliothèques et la bibliothéconomie en Belgique*, dans *IFLA Journal : Official quarterly journal of the International Federation of Library Associations and Institutions* ; vol. 3, 1977, p. 9-69.

² *La lecture publique : le décret illustré et commenté*. — Bruxelles : Ministère de la Culture française. Direction générale de la jeunesse et des loisirs, 1978. — 224 p. ; 24 cm. — (Cahiers JEB ; 5).

³ *L'avenir culturel de la Communauté française / textes rassemblés par Jacques Lanotte*. — Charleroi : Institut Jules Destrée, 1979. — 244 p. : pl. ; 22 cm. — Ouvrage publié avec l'appui du Conseil culturel de la Communauté française.

⁴ *La lecture publique dans la Belgique des Communautés / par S. Govaert et Anne Quinet*. — Bruxelles : Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1979. — 56 f. ; 30 cm. — (Courrier hebdomadaire du CRISP ; 843-844).

⁵ *Le décret de 1978 organisant le Service public de la lecture et ses arrêtés d'exécution / Dominique Ziegels ; préface de Roger Dutilleul*. — Bruxelles : FIBBC, 1985. — 139 p. ; 25 cm. — (Bibliorama ; 3).



Crédit Communal

Extrait du catalogue :

- l'édition de la Carte de Ferraris, levée entre 1771 et 1778, qui couvre toute la Belgique (disponible par pochette de quatre cartes)
- les célèbres Albums de Croÿ, qui reproduisent 2.500 vues de villes et villages de nos régions vers 1600
- les quatre volumes des Communes de Belgique, qui constituent un dictionnaire d'histoire et de géographie administrative des 2.359 communes que comptait le pays en 1975, assorti d'une bibliographie de base
- les Plans en relief de villes belges, qui ont fait connaître les maquettes du Musée des Invalides à Paris, réalisées du XVII^e au XIX^e siècle par les ingénieurs militaires français

Renseignements sur ces éditions :

Dans toutes les agences du Crédit Communal ou au Siège du Crédit Communal, Service Accueil et Ventes, Passage 44, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, tél. 02/214 43 08 ou 214 41 12.
Le catalogue général des publications du Crédit Communal est disponible sur demande.

1. Formation : Ouvrages de méthodologie (syllabus, manuels de cours,...)

Un effort considérable reste à faire dans ce domaine où trop peu d'ouvrages destinés à la formation des bibliothécaires font l'objet d'une publication. Signalons, simplement pour la forme, les outils indispensables aux catalogues : les *ISBD* et les *Règles concernant les vedettes du catalogue par auteurs et titres d'anonymes* édités par le CLPCF. Leur présentation complète figure dans l'article de Charles Libon *Catalographie et classification* publié dans ce volume. A côté de ces manuels de base, notre enquête bibliographique nous a fait découvrir plusieurs ouvrages de méthodologie de valeur très inégale. Nous en donnons le relevé établi par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Il est utile de rappeler à nos collègues l'existence d'excellents manuels français tels les syllabus de l'École nationale supérieure des bibliothèques de Villeurbanne, la collection *Bibliothèques* éditée par le Cercle de la Librairie à Paris et les ouvrages des éditions K. G. Saur.

Association des documentalistes et des bibliothécaires de la Province de Liège (ADEB)

Dossier ADEB : Bibliothèques publiques, législation : Décret. — Liège : ADEB, 1978. — [26] f. en pag. multiple ; 30 cm. — Index.

Contient le texte du décret et différentes annexes dont l'article 88 de la loi communale, la discussion générale du décret au cours de la séance du Conseil culturel du 21 février 1978, le tableau des compétences et des subventions.

Brucher, Roger

Section des Revues et Journaux [de la] *Bibliothèque royale : Session de formation 1983* : Syllabus / Roger Brucher. — Documents internes à la Bibliothèque royale.

Syllabus n° 1 : *Le bibliothécaire scientifique et son lecteur.*

Syllabus n° 2 : *Histoire et techniques des périodiques et de la presse.*

Syllabus n° 3 : [Notions élémentaires d'informatique].

Syllabus n° 4 : *Typologie des périodiques, des journaux et autres supports, dont informatiques, susceptibles de périodicité.*

Syllabus n° 5 : *Catalographie des périodiques et des journaux.*

Supplément au syllabus n° 5 : *Catalogues utiles existant à la Bibliothèque royale en rapport avec les périodiques et les journaux.*

Dus à l'excellente initiative du chef de la Section des périodiques et journaux de la Bibliothèque royale, ces syllabus sont destinés avant tout à la formation du personnel de cette institution. L'auteur envisage tous les aspects d'une section d'une grande bibliothèque : histoire, déontologie, typologie, organisation matérielle. Documents didactiques très utiles quand on sait la «non-spécialisation» du personnel qui, depuis plusieurs années déjà, dans le cadre des nouveaux circuits de travail, est affecté à la bibliothèque nationale du pays !

Catoire, Christian & Delcourt, Francis
Techniques et critique documentaires / Christian Catoire, Francis Delcourt ; avec la collaboration de

Daniel Gadeyne. — Bruxelles : Francis Delcourt, [dép. 1983]. — 61 p. ; 30 cm.

Bon ouvrage de vulgarisation qui, selon les auteurs, a pour but de «mettre à la disposition d'un large public —étudiants, chercheurs, responsables administratifs— la synthèse pratique des plus récentes réalisations de la technique documentaire».

Germain, Jean

Manuel abrégé de catalographie / Jean Germain. — Édition provisoire. — Louvain : Bibliothèque centrale de l'Université catholique de Louvain, 1975. — 79 p. ; 30 cm.

Adaptation du *Manuel pratique de catalogage* de Guy Levesque (3^{me} éd., 1970) et de la traduction française des *Règles de catalogage anglo-américaines* (Montréal, 1973).

Humblet, Jean-É.

Comment se documenter ? : s'informer, critiquer, rédiger : manuel de l'étudiant et du chercheur / Jean-É. Humblet ; préface de Jean-Marc Leger. — 3^{me} éd. rev. et augm. — Paris : Nathan ; Bruxelles : Labor, 1985. — 184 p. ; 22 cm. — (Éducation 2000).

Excellent manuel destiné avant tout aux documentalistes mais également très utile pour les bibliothécaires de par la diversité et la précision des renseignements fournis. Des choses supposées connues mais qui ne le sont pas forcément !

Lauwereys, Jean-Pierre

Bibliothèque et documentation / Jean-Pierre Lauwereys ; avec la collaboration de Jean-Louis Cornélie. — Bruxelles : Jean-Pierre Lauwereys, 1976. — 44 p. Inintéressant et périmé !

Roelants-Abraham, Josiane

Bibliothéconomie / J. Roelants-Abraham. — Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles, 1982. — 3 fasc. (441 f.) ; 30 cm. — Syllabus utilisé en licence spéciale en science de l'information et de la documentation INFODOC.

Sous ce titre général, l'auteur passe en revue toutes les disciplines spécifiques à la formation du bibliothécaire-documentaliste : la bibliothéconomie proprement dite, la bibliographie, la catalographie, les classifications, les types et réseaux de bibliothèques, les

modes de reproduction des documents. La maîtrise d'une matière aussi vaste n'est pas chose aisée et suppose des rééditions avec mises à jour fréquentes.

Thoveron, Gabriel

Systèmes d'information / Gabriel Thoveron. — 2^{me} éd. 1980-1981. — Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles, 1985. — 60 f. ; 30 cm. — Syllabus utilisé en licence spéciale en science de l'information et de la documentation INFODOC.

Canevas du cours du Professeur Thoveron reprenant schématiquement les notions d'information, de communication, de droits d'auteur, de lecture rapide, de « conserve culturelle » (Bibliothèques, dépôts d'archives, musées),...

Van Slype, Georges

Documentologie / Georges Van Slype. — 2^{me} éd. — Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles, 1980. — 5 fasc. ; 30 cm. — Syllabus utilisé en licence spéciale en science de l'information et de la documentation INFODOC.

Description claire du monde de la documentation, de son langage, de son organisation et des techniques qui permettent d'y accéder. L'auteur consacre un fascicule complet à la recherche automatisée : analyse de certains progiciels documentaires, introduction à la télématique, aux télécommunications. Le dernier fascicule est réservé à une série de documents pour la réalisation de travaux pratiques en relation avec les matières étudiées. Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie spécialisée.

Van Slype, Georges

Conception et gestion des systèmes documentaires / Georges Van Slype. — Paris : Édition d'organisation, 1977. — 261 p. ; 24 cm + 1 microfiche.

Le but de l'ouvrage est, selon les propres mots de l'auteur « de présenter un panorama des idées, des problèmes et des méthodes qui caractérisent, aujourd'hui [1977], les bibliothèques et les services de documentation ». Le texte s'adresse à leurs utilisateurs, aux bibliothécaires et documentalistes, ainsi qu'aux concepteurs des systèmes documentaires. Une présentation typographique originale en facilite d'ailleurs la lecture à ces différents niveaux de spécialisation. Une bibliographie complète chaque chapitre. Excellent ouvrage de base.

2. Instruments de travail

a) Annuaires de bibliothèques et centres de documentation

Les bibliothécaires disposent de deux outils de travail régulièrement remis à jour, l'un couvrant le secteur des bibliothèques publiques francophones et l'autre, les centres de documentation belges.

D'autre part, n'oublions pas les travaux de fin d'étude des écoles de graduat : IPERB, Liège ; ISESE et Cours provinciaux des sciences de la bibliothèque et de la documentation, Bruxelles ; IPSMa, Marcinelle. Des listes en ont été occasionnellement publiées dans les *Cahiers de la documentation* et le *Bulletin de l'ADEB*. Un recensement annuel paraît dans *Bloc-Notes* depuis janvier 1983 (n° 26).

Enfin, le Centre de lecture publique de la Communauté française (CLPCF) signale :

1) le tirage de la Classification décimale universelle : édition moyenne FID 413 — réimpression de l'édition de 1967-1973 en deux volumes.

2) la parution prochaine

— d'un supplément au Thesaurus de la Bibliothèque nationale (BN) à Paris comprenant une liste de sujets sur la réforme des institutions en Belgique : résultat des travaux de la Commission Thesaurus du CLPCF.

— d'une nouvelle édition abrégée de la Classification décimale universelle, revue, complétée et mise à jour.

— d'une adaptation du format InterMarc, mise au point par la Section scientifique de l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes (APBD).

Centre de Lecture Publique de la Communauté Française (Liège)

Annuaire des bibliothèques / Centre de lecture publique de la Communauté française. — Liège : CLPCF, 1980. — 1 vol. ; 23 cm. — Feuilletés mobiles avec mises à jour.

Une refonte complète est prévue prochainement. Souhaitons que celle-ci signale la présence de fonds spéciaux dans les bibliothèques.

Verougstraete, Janine

Inventaire des centres belges de recherche disposant d'une bibliothèque ou d'un service de documentation / Centre national de documentation scientifique et technique ; rédigé par Janine Verougstraete. — 4^{me} éd. — Bruxelles : Bibliothèque royale Albert 1^{er}, 1982-1983. — XII, 456 p. ; 29 cm.

Remarquable répertoire qui permet de résoudre les cas difficiles de recherche documentaire : la bonne clé qui ouvre la bonne porte !

Dans des domaines plus restreints, signalons aussi :

Noël, Inès

Répertoire des bibliothèques et des centres de documentation belges : sciences politiques et sociales / Inès Noël. — Louvain-la-Neuve : CIACO, 1983. — 102 p. ; 23 cm.

Présentation de quelque 260 bibliothèques ou centres de documentation pour lesquels sont procurés une série de renseignements pratiques. L'introduction ne précise malheureusement pas les critères de sélection, ni la méthode de travail.

Centre de Lecture Publique de la Communauté Française (Liège)

Les Centres de documentation des organisations d'éducation permanente / Centre de lecture publique de la Communauté française. — Liège : CLPCF, 1985. — [10], 120 p. ; 23 cm.

Recension des mouvements volontaires tels le GERM (Groupe d'étude pour une réforme de la médecine), le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix), qui disposent d'une bibliothèque et qui publient. Ce genre de collections et de travaux échappent

souvent à la lecture publique. Un relevé avait paru antérieurement dans la revue *Pointillés* (n° 9, novembre 1979).

Un rappel pour mémoire malgré son vieillissement :

Beirens, Gérard

Guide des bibliothèques de Belgique = Bibliotheksgids van België / Gérard Beirens. — Bruxelles : Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique, 1974-1975. — 9 vol. ; 29 cm.

b) Bibliographies et catalogues collectifs

A la base de l'équipement bibliographique d'un pays se situe incontestablement la bibliographie nationale. C'est de ses qualités — exhaustive, exactitude, ponctualité — que découlera la valeur de toutes les autres bibliographies rédigées par la suite. Nous consacrons une partie importante de ce chapitre à l'examen de la *Bibliographie de Belgique* qui, dans le cadre du CBU (Contrôle bibliographique universel), a subi de profondes modifications dans ses méthodes d'élaboration et dans sa présentation. Un deuxième volet est réservé aux travaux de la *Commission belge de bibliographie* qui, depuis trente-cinq ans, s'attache à promouvoir le travail bibliographique en Belgique. Enfin, dans le cadre plus dynamique de l'accès à la documentation, nous passons en revue la situation des *catalogues collectifs* plus particulièrement dans le domaine des *périodiques*. Les réalisations récentes de catalogues collectifs informatisés sont développées dans l'article de Maryse Jaspers sur *L'informatisation de la gestion*, publié dans ce volume.

Nos réflexions sur ce chapitre ?

Certes, les bibliothécaires disposent d'instruments de travail, la plupart au niveau national. Il n'existe cependant pas de publications spécialisées dans le domaine de la vie de l'édition et du livre en Wallonie. C'est dommage quand on songe, par exemple, au succès et à l'attrait d'une revue comme *Livres Hebdo* en France. Quant aux bibliographies analytiques et critiques de notre production, elles sont pratiquement inexistantes. Des recensions partielles paraissent dans la presse ou dans certaines revues comme *Lectures* mais celle-ci, en particulier, ne nous indique malheureusement pas ses critères de sélection.

La voie est donc largement ouverte aux initiatives courageuses qui répondraient aux besoins des bibliothécaires et des professionnels du livre et de la documentation.

source) dont le but est de réaliser une description bibliographique normalisée avant la parution de l'ouvrage. Ces descriptions bibliographiques sont publiées bimensuellement par la Bibliothèque royale. Le succès de cette initiative dépend de la collaboration apportée par les éditeurs belges. Sur ce sujet, nous recommandons la lecture de l'article consacré à *La promotion du livre belge par le dépôt légal et la Bibliographie de Belgique* publié par R. De Backer dans les *Cahiers de la documentation*, 1983, n° 1.

1) Bibliographie nationale de Belgique

Bibliographie de Belgique

Bibliographie de Belgique : liste mensuelle des publications belges. — Bruxelles : Bibliothèque royale, 1875.

Plan d'édition actuel :

- douze fascicules mensuels ;
- un cumulatif annuel ;
- trois suppléments :
 - a. publications en série (déjà décrites dans les fascicules mensuels) ;
 - b. cartes et atlas ;
 - c. ouvrages musicaux ou relatifs à la musique.

Publications annoncées

Publications annoncées / Bibliographie de Belgique (CIP) — n° 1 (16 mars 1984). — Bruxelles : Bibliothèque royale, section Bibliographie de Belgique, 1984. — 30 cm.

CIP signifie *cataloging in publication*.

1875-1975, cent ans d'existence de la *Bibliographie de Belgique* à laquelle Marc Lefevre consacre une étude très bien documentée dans *IFLA Journal*, vol. 3, 1977, n° 1, p. 56-61.

L'année 1975, terminus a quo de cette étude, coïncide précisément avec une mutation profonde de la bibliographie nationale. Rédigée suivant les normes ISBD à partir de 1974, la *Bibliographie de Belgique* est réalisée l'année suivante dans le cadre d'un système automatisé. Étape difficile qui engendra au début de son application de nombreuses déficiences et suscita diverses critiques : absence complète ou partielle de tables de 1976 à 1979, abandon de la CDU largement utilisée dans les bibliothèques au profit de la liste des trente-deux rubriques de l'UNESCO concernant les statistiques de l'édition, manque de précision dans les descriptions catalographiques et remplacement de l'index détaillé des sujets par une liste simplifiée limitée à plus ou moins quatre cents items.

Après dix ans d'expérience et de mises au point successives, on peut souligner plusieurs caractéristiques en progrès par rapport à la précédente édition manuelle :

- les index séparés «auteurs personnels» et «auteurs collectifs ou corporatifs» comprennent les renvois des

différents noms ou différentes formes de noms vers la vedette uniforme choisie (ébauche d'un fichier d'autorités national réclamé par les catalographes ?) ;

- l'index «titres» reprend, outre les titres principaux, toutes leurs variantes ainsi que les titres de collections ;

- l'édition d'un volume cumulatif depuis 1982 facilite la consultation et permet de détruire les livraisons mensuelles sans perte d'informations ;
- la parution de trois suppléments distincts ; le premier, consacré aux périodiques, est susceptible de produire, à plus ou moins longue échéance, une édition cumulative ; l'utilité des deux derniers consacrés respectivement aux cartes/atlas et aux œuvres musicales est incontestable car ces documents ne sont pas repris comme tels dans la bibliographie courante.

Cependant, plusieurs problèmes devraient être résolus pour permettre à la *Bibliographie de Belgique* de jouer à part entière son rôle de bibliographie nationale.

Les deux points prioritaires semblent être :

- l'exhaustivité du recensement (un rapide relevé du nombre de notices annuel de 1973 à 1984 montre d'étonnantes variations :

1973 : 5417 notices ;
1974 : 3664 notices ;
1975 : 6090 notices ;
1976 : 6741 notices ;
1977 : 6528 notices ;
1978 : 9550 notices ;
1979 : 10507 notices ;
1980 : 9535 notices ;
1981 : 10133 notices ;
1982 : 8285 notices ;
1983 : 8054 notices ;
1984 : 6551 notices.

N.B. Les suppléments publiés depuis 1982 ne sont pas repris dans les chiffres).

- le délai de publication.

Les décalages importants (deux ou trois ans et même davantage) entre la date d'édition d'un ouvrage et son annonce dans la *Bibliographie de Belgique* sont préjudiciables à l'information et à la recherche.

Sur ce dernier point, une première réponse est donnée par la mise en place depuis mars 1984 d'un système CIP (*Cataloging in publication* ou catalogue à la

2) La Commission belge de bibliographie (CBB)

Fondée en 1951 à l'initiative de L. Verniers, la CBB fêtera son 35^{me} anniversaire en 1986. A cette occasion, le président, Roger Brucher, prévoit la publication d'un *Liber Memorialis* et d'un index analytique de ses publications.

Dans le rapport statutaire de 1980, les objectifs de la Commission sont clairement définis :

- étudier la possibilité d'élaborer et d'éditer une bibliographie des bibliographies publiées en Belgique ;
- étudier les normes permettant d'aboutir à l'unification et à la coordination du travail bibliographique ;
- promouvoir l'équipement bibliographique.

La diffusion des travaux de la Commission est assurée par un Bulletin trimestriel d'information (décrit dans la partie réservée aux revues professionnelles) et une collection intitulée *Bibliographia Belgica*.

La collection *Bibliographia Belgica* s'est enrichie de treize numéros durant la décennie écoulée. Cette série nous offre d'excellents instruments de travail dans des domaines aussi variés que la littérature belge, l'histoire locale, l'impression musicale, etc. Il faut cependant regretter l'interruption du recensement, par phases rétrospectives, des travaux bibliographiques publiés en Belgique. Le dernier volume paru couvre la période 1968-1972 :

Van Hove, Julien

La bibliographie en Belgique : 1968-1972 / J. Van Hove. — Bruxelles : Commission belge de bibliographie, 1974-1977. — 3 vol. — (Bibliographia belgica ; 123)

Un des chapitres les plus intéressants de cette publication est consacré aux «bibliographies cachées» ou rubriques bibliographiques publiées dans les périodiques. Ce type de travail concrétise un des objectifs principaux de la Commission, la divulgation du travail bibliographique en Belgique. Il faut rendre hommage à l'œuvre de Julien Van Hove, pionnier de la bibliographie belge, qui a assumé durant de longues

années cette bibliographie des bibliographies parallèlement à une bibliographie courante des comptes rendus de congrès scientifiques. Depuis, le travail a été tenu à jour sur fiches. Son utilité ne sera réelle qu'au moment où nous disposerons d'une édition imprimée.

Les travaux de la Commission belge de bibliographie doivent être encouragés par tous les professionnels de la documentation. Des outils de travail *structurés* et *commentés* resteront toujours à la base d'une bonne recherche documentaire. Le stockage «tous azimuts» des données dans les mémoires d'ordinateurs risque, par la multitude des renseignements, de décourager les utilisateurs si ceux-ci ne disposent pas de manuels de référence.

3) Bibliographies et catalogues de périodiques

Bibliographies des périodiques

Celui qui s'intéresse aujourd'hui à l'édition belge dans le secteur des périodiques devra puiser son information à de multiples sources à défaut d'un recensement national. Comment ne pas regretter l'abandon des mises à jours du *Répertoire des périodiques paraissant en Belgique* de J. Van Hove dont le 4^{me} supplément remonte à 1972.

Rappelons l'initiative récente de la *Bibliographie de Belgique* qui, depuis 1982, consacre un supplément annuel aux publications en série. On peut espérer que ce supplément donnera naissance à une édition cumulative qui, à l'exemple de l'excellent répertoire français mieux connu sous l'appellation «Le Raux», fournira un recensement exhaustif des périodiques belges vivants. Il resterait alors à établir une bibliographie rétrospective pour les dix années qui se sont écoulées depuis la parution du dernier supplément au répertoire de Van Hove.

En l'absence actuelle d'un ouvrage de référence au niveau national, des travaux plus sommaires fournissent néanmoins des renseignements utiles. Ainsi, limité au secteur francophone, le répertoire établi par Y. Maréchal qui a fait l'objet en 1981 d'une 3^{me} édition :

Maréchal, Yvon.

Répertoire pratique des périodiques belges édités en langue française / Yvon Maréchal — 3^{me} éd. — Bruxelles : Yvon Maréchal : Les auteurs réunis, 1982. — 267 p. ; 21 cm.

1^{re} éd. 1970. — Classement thématique ; index des titres.

Catalogues collectifs des périodiques

Localiser un périodique dans une bibliothèque belge afin d'obtenir dans les plus brefs délais la photocopie d'un article précis suppose de la part du bibliothécaire-documentaliste non seulement de connaître les ouvrages de référence existants, mais encore de les avoir sous la main et de disposer du temps matériel nécessaire à la consultation de plusieurs catalogues ayant chacun leurs particularités d'accès.

Ici se pose le problème de l'existence de plusieurs systèmes patronnés par divers organismes (Bibliothèque royale, Association belge de documentation, Universitaire Instelling Antwerpen, Centre de lecture publique de la Communauté française,...) qui recensent, sans grande concertation malheureusement, les collections de périodiques. Un article de Bernard Goorden, *De la nécessité d'un système de relais entre les catalogues collectifs belges de périodiques* publié dans le *Bulletin trimestriel de la Commission belge de bibliographie*, t. 29, 1985, p. 12-15, analyse très bien cette question et explique la méthode de relais développée depuis plusieurs années par l'auteur, attaché au service du prêt de la Bibliothèque Royale. Baptisée système REDISTI (Réseau Européen pour le Développement de l'Information Scientifique et Technique par l'Informatique), elle consiste à traiter par ordinateur toutes les demandes adressées au service de reprographie de la Bibliothèque royale en y incluant les informations provenant des autres catalogues collectifs. Une impression trimestrielle sous forme de «listage» permet une consultation sur support papier. Actuellement vingt mille titres de périodiques ont été traités.

Ci-après, nous énumérons brièvement les catalogues collectifs belges qui ont été publiés ou qui ont fait l'objet d'un supplément ou d'une réédition durant la décennie écoulée. Un inventaire détaillé des ouvrages de référence à l'usage d'un service de prêt inter-bibliothèques avait été rédigé par Marie-Blanche Delattre, avec la collaboration de Jacques Fierain pour le colloque de Nivelles du 25 novembre 1982 et distribué aux participants.

c) Revues professionnelles

L'inventaire et le dépouillement des périodiques traitant en tout ou en partie des bibliothèques et de la documentation suscitent quelques réflexions.

En premier lieu, il faut regretter qu'il n'existe pas de revues où sont abordés simultanément les problèmes des bibliothèques scientifiques et des institutions de lecture publique : pas d'équivalent pour les bibliothécaires belges du *Bulletin des bibliothèques de France*.

Deuxième facteur préjudiciable à la maîtrise de l'information, la dispersion des études dans de nombreuses revues et leur caractère trop ponctuel. Dans le secteur documentaire, la précarité des bilans est évidente et décourage probablement les auteurs. Il n'en demeure pas moins que les quelques états de la question qui existent sont particulièrement appréciés et peuvent susciter plus facilement des mises à jour. Une réponse à cette lacune est partiellement fournie par la publication des actes des congrès et journées d'étude dans les revues professionnelles, constituant ainsi des *dossiers* sur les différents thèmes abordés. L'importance numérique de ces réunions au cours des dix dernières années démontre non seulement le besoin qu'ont les responsables de la documentation de nouer des contacts entre eux mais aussi la nécessité d'établir des mises au point. L'élaboration de numéros spéciaux tel l'excellent fascicule de *Lectures* consacré au Mundaneum (n° 25, mai-juin 1985) contribue également à une vision plus synthétique des problèmes.

Le dépouillement exhaustif des revues professionnelles indispensable pour couvrir l'information documentaire, bibliothéconomique et bibliographique en Communauté française de Belgique, exigerait de la part des bibliothécaires de longues heures de travail que peu d'entre eux peuvent y consacrer. Un instrument de travail comparable à celui dont disposent les historiens avec la *Bibliographie annuelle de l'histoire de Belgique* publiée dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* n'est-il pas réalisable ?

Nous avons examiné et dépouillé un certain

Antilope

Antilope : périodiques en cours de publication disponibles dans les bibliothèques universitaires, scientifiques ou spécialisées de Belgique. — 4^{me} éd. — Wilrijk-Anvers : Universitaire Instelling Antwerpen Bibliotheek, 1982.

Une nouvelle édition doit sortir incessamment.

Association belge de documentation (Bruxelles)

Catalogue collectif de périodiques en sciences humaines / Association belge de documentation, Comité Sciences humaines. — Bruxelles : Association belge de documentation, 1980.

Association belge de documentation (Bruxelles)

Catalogue collectif des périodiques [sciences exactes et appliquées] / Association belge de documentation, Comité Industrie. — Bruxelles : Association belge de documentation, 1983.

Centre de Lecture Publique de la Communauté

Française (Liège)

Catalogue des périodiques conservés dans les bibliothèques publiques de la Communauté française. — Liège : CLPCF, 1982-1983. — 5 vol.

La nouvelle édition prévue en 1986 sera scindée en deux parties, les revues mortes et les revues vivantes.

Cockx, A.

Catalogue collectif belge et luxembourgeois des périodiques étrangers en cours de publication rédigé à partir de 1965 sous la direction de A. Cockx dont la 2^{me} mise à jour sur microfiches est parue en 1979.

ADEB Bulletin / Association des Documentalistes et Bibliothécaires de la Province de Liège. — n° 1 (mars 1979) - n°s 7/8 (1981-1982). — Liège : ADEB, 1979-1982.

Trimestriel (d'abord irrégulier).

Fait suite aux *Feuilles d'information-ADEB*.

Description d'après le n° 7/8, 1981-1982.

«ADEB Bulletin se veut représentatif des bibliothécaires documentalistes de la province de Liège». Destinée aux étudiants et diplômés de l'Institut provincial d'études et de recherches bibliothéconomiques de Liège (IPERB), la revue concentre ses informations autour des problèmes du statut, de l'emploi, de la formation et du recyclage des *gradués*. Plusieurs rubriques ont retenu particulièrement notre attention, par exemple celle intitulée *Nous avons sélectionné pour vous* dans laquelle figurent des comptes rendus d'articles ainsi que les pages réservées aux travaux réalisés par les étudiants de l'IPERB (liste des mémoires, publications d'abstracts pour certains d'entre eux, etc.).

Publication interrompue.

Archives et bibliothèques de Belgique : revue trimestrielle de l'Association des Archivistes et des Bibliothécaires de Belgique. — n° 1 (15 avril 1923). — Bruxelles (4 Boulevard de l'Empereur, 1000) : Archives et Bibliothèques de Belgique, 1923-

Table générale des tomes 1-25, 1923-1954 / par A. Bousse & P. Gorissen. — Bruxelles, 1952.

Table pour les années 1955 à 1979 : *Archief- en Bibliotheekwezen in België* = *Archives et Bibliothèques de Belgique* / Lea Vanschoenwinkel. — Bruxelles : Commission belge de bibliographie, 1981. — (Bibliographia belgica ; 137)

D'un niveau scientifique élevé, la revue accueille de nombreux articles destinés principalement aux archivistes et aux historiens. Plus de la moitié de ceux-ci sont rédigés en néerlandais ou en d'autres langues étrangères.

Elle joue néanmoins un rôle important dans l'information bibliothéconomique à travers :

- d'excellents articles consacrés à la présentation de bibliothèques ou centres de documentation spécialisés (par exemple : une bibliographie très complète de la

nombre de revues professionnelles. Le recensement est établi par ordre alphabétique des titres. Certains d'entre eux ont déjà été répertoriés et analysés dans le catalogue établi par Colette Grégoire en 1981⁶ et dans la revue *Lectures* n°s 27 et 28.⁷

⁶ *Catalogue collectif et analytique des périodiques spécialisés en bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information disponibles dans quelques bibliothèques de la province de Liège* / par Colette Grégoire. — Édition préliminaire 1981. — Liège : Association des Documentalistes et Bibliothécaires de la Province de Liège, 1982.

⁷ *Les Revues «professionnelles» de bibliothéconomie, de documentation et des sciences de l'information*, dans *Lectures*, n° 27, sept.-oct. 1985, p. 2-11 et n° 28, nov.-déc. 1985, p. 2-8.

Bibliothèque royale Albert 1^{er} due à Denise De Weerd dans le t. 52, 1981, p. 59-122) ;
- des guides pour la recherche documentaire (par exemple : *Guides des centres de documentation sur l'histoire du mouvement wallon* par Yves Quairiaux et Jean Pirrotte dans le t. 49, 1978, p. 469-487) ;
- des articles-dossiers (par exemple : *Les microformes*

- dans le t. 46, 1975, p. 96-143) ;
- une chronique bibliographique intitulée *Bibliothèques et livres* rédigée par D. De Weerd et W. Vanderpijpen et basée sur le recensement publié dans le *Bulletin de la Bibliothèque royale* sous la rubrique *Littérature professionnelle*. A notre connaissance, il s'agit de la seule bibliographie professionnelle, dans le secteur francophone belge, qui englobe un choix de monographies ayant trait à l'information.

Une lacune importante réside dans le peu de place réservé au secteur de la lecture publique. Les grandes institutions de lecture publique ne font-elles pas partie des bibliothèques de Belgique ?

Le Bibliothèque : *périodique trimestriel de l'Association des bibliothécaires belges d'expression française*. — 1^{re} année (1950). — Genappe (c/o Michel-C. Dagneau, B.P. 20, 1470) : ABBEF, 1950-
Description d'après le n° 4, 1984.

Articles mineurs qui s'orientent de plus en plus vers la littérature, au détriment de l'information professionnelle.

Bibliothèque royale Albert 1^{er} : bulletin trimestriel d'information. — 1^{re} année (1957). — Bruxelles (4 Boulevard de l'Empereur, 1000) : Bibliothèque royale Albert 1^{er}, 1957-
Trimestriel.
Description d'après le n° 4, novembre 1985.

Informations sur les enrichissements et les activités de la Bibliothèque royale : dons et acquisitions, expositions, publications, activités du personnel.

A signaler la présence d'une chronique bibliographique *professionnelle* divisée en trois parties : littérature professionnelle, bibliographies publiées en Belgique, bibliographies (notices signalétiques complètes et indication de la cote de rangement des ouvrages décrits à la Bibliothèque royale).

Bloc-notes : Bulletin de l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes, APBD. — 1^{re} année (1977). — Bruxelles (B.P. 31, 1070) : APBD, 1977-
Bimestriel.

Description d'après le n° 36, avril 1985.

Bulletin de liaison entre les membres de l'APBD leur apportant des informations professionnelles : législation, activités des bibliothèques, demandes ou offres d'emploi, comptes rendus des journées de travail, etc.

Bulletin des sommaires de périodiques disponibles en salle de lecture [de la] Province de Liège. — n° 1 (janvier 1980). — Liège (15 rue des Croisiers, 4000) : Service des Affaires culturelles de la Province de Liège, 1980-
Mensuel.
Description d'après le n° 72, décembre 1985.

Dans chaque fascicule figurent des sommaires des revues «professionnelles» de bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information présentes au Centre de documentation de la Province de Liège. Occasionnellement, la revue publie des extraits de presse sur le monde des bibliothèques, y compris les articles du *Moniteur belge*.

Excellente initiative qui répond parfaitement aux objectifs des promoteurs : informer rapidement et à moindres frais les bibliothécaires.

Cahiers du Cacef / Centre d'action culturelle de la Communauté française, CACEF. — n° 1 (octobre 1972). — Namur (175 rue des Brasseurs, 5000) : CACEF, 1972-
Bimestriel.
Description d'après le n° 120, 1985.

Paru sous le titre *Dossiers du Cacef* jusqu'au n° 101, nov. 1982.

La revue était initialement composée de trois brochures réunies sous une même couverture :

- 1) *Revue de presse* : disparue en 1977 ;
- 2) *Livres et disques* : bibliographie analytique et critique de l'actualité littéraire et musicale ;
- 3) *Rencontres* : dossier consacré à un sujet particulier en rapport avec l'actualité culturelle.

Initiative originale menée de main de maître par un bibliothécaire, M. Émile Gilliard, qui a constitué une équipe de rédaction composée de ses collègues et d'utilisateurs de la Bibliothèque «Les Comtes du Hainaut». Depuis 1975 —dix ans déjà d'un travail incessant— *Info-Livres* signale et analyse de trois à cinq cents ouvrages de tous genres par numéro. Un index alphabétique des noms d'auteurs facilite la recherche.

L'idée est enrichissante tant pour les rédacteurs de notices que pour les collections de la bibliothèque, qui se voit par ce moyen, offrir les dernières nouveautés par bon nombre de maisons d'édition.

Le Journal des Livres : revue bibliographique paraissant six fois par an. — n° 1 (mars-avril 1981). — Braine-le-Château (2 Sentier de la Pariselle, 1440) : Le Journal des Livres, 1981-1983.

Bimestriel.

Description d'après le n° 8/9 de juin 1983, dernier paru.

Axée sur la vie de l'édition francophone en Belgique, cette revue occupait un créneau libre dans les revues professionnelles : celui d'une publication bibliographique commerciale.

Elle se divisait en deux parties :

- 1) la partie revue avec de courts articles de présentation des textes et des auteurs ou des articles-dossiers «auteurs» (ex. Michel de Ghelderode dans le n° 7, oct. 1982) ;
- 2) la bibliographie nationale courante, systématique, parfois analytique, souvent simplement signalétique. Il est à regretter la vie trop courte d'une publication apparemment pleine d'avenir, qui parut de mars-avril 1981 (n° 1) à juin 1983 (nos 8-9).

Lectures : revue bimestrielle / éditée par le Centre de lecture publique de la Communauté française — n° 1 (juin-juillet 1981). — Liège (123 Boulevard de la Sauvenière, 4000) : CLPCF, 1981-
Bimestriel.

Description d'après le n° 26, juillet-août 1985.

A l'initiative du CLPCF, la revue est née de la volonté de réunir les ressources dispersées entre d'une part la revue *Le Bibliothécaire* publiée par l'ANBEF et d'autre part les *Fiches bibliographiques* diffusées par le Ministère de la Culture française, Service des bibliothèques publiques.

A partir de 1978, elle perd cette caractéristique originale. Enfin, depuis la parution de *Lectures*, la revue s'est «allégée» de sa mission bibliographique et s'est résolument tournée vers l'actualité culturelle dans tous les domaines : théâtre, cinéma, musique, etc.

Cahiers de la documentation : *organe de l'Association belge de documentation*. — 1^{re} année (1947). — Bruxelles (B.P. 110, 1040) : ABD, 1947-
Trimestriel.

Description d'après le n° 3/4, 34^e année (1980)

Revue de liaison et d'information auprès des membres de l'ABD, les *Cahiers de la Documentation* sont également distribués par abonnement à des lecteurs belges et étrangers non-membres de l'Association. Dans la mesure où la diffusion déborde du cercle des affiliés, les responsables de la rédaction souhaitent que la revue donne une image de marque de l'Association ; d'où leurs efforts, principalement à partir de 1982, pour rénover les *Cahiers* en modifiant l'aspect physique de la revue et en essayant de «dépasser le hasard des sollicitations constantes pour déboucher sur une gestion cohérente de dossiers ou d'éditoriaux bien fournis et équilibrés» («Mot du Président», *Cahiers de la Documentation*, n° 1, 1982).

La lecture des *Cahiers* est intéressante dans la mesure où ceux-ci sont les seuls à couvrir «les réalisations et les buts poursuivis par les milieux belges intéressés à la documentation».

Les articles portent essentiellement sur

- les communications présentées aux journées d'étude et aux réunions de l'ABD ;
- la description des systèmes documentaires existants en Belgique et occasionnellement à l'étranger ;
- l'enseignement, les cours d'initiation et de recyclage. L'aspect «méthodologie» de la revue est important et répond aux desiderata des lecteurs.

Info-livres : mensuel d'informations culturelles et littéraires / [sous la direction d'] Émile Gilliard. — n° 1 (janvier 1975). — Mons (28 boulevard F. Masson, 7000) : Bibliothèque Les Comtes du Hainaut, 1975-
Mensuel.

Description d'après le n° 6/7, juin-sept. 1985.

Elle se compose actuellement de deux grandes parties :

- 1) *sous la direction du CLPCF* :

- a) la partie rédactionnelle regroupe des articles sur le métier de bibliothécaire, l'actualité du livre, des comptes rendus de colloques, expositions et autres manifestations ainsi que des informations diverses provenant entre autres des associations professionnelles.
- b) en collaboration avec le Service du CIP (Cataloging in publication) de la Bibliothèque royale Albert 1^{er}, paraît, depuis le numéro 21 (octobre-novembre 1984), une bibliographie des ouvrages en cours d'impression en Communauté française de Belgique.

- c) la rubrique «A travers les revues» attire l'attention sur les articles intéressant le livre et les bibliothèques parus dans la presse et les revues professionnelles et d'intérêt général. Les périodiques étrangers y sont également dépouillés.
- d) des articles plus importants présentent et analysent un sujet précis : par exemple, *Le Mundaneum* (n° 25, mai-juin 1985), la Science-fiction (n° 26, juillet-août 1985).

- e) la revue accueille aussi les travaux réalisés par des bibliothécaires. Un groupe de nos collègues de Bruxelles et de Liège se partagent actuellement le dépouillement de quelque quatre-vingts titres de périodiques. Le résultat de leurs recensions paraît en supplément dans la revue depuis le numéro 25 (mai-juin 1985) : de cinq à huit cents notices sont ainsi publiées tous les deux mois et présentées par ordre alphabétique des sujets en suivant le thésaurus Beaubourg. Le tirage de ce supplément est limité étant donné son coût et accompagne *Lectures* pour les plus importantes bibliothèques de la Communauté française.

3. Activités extérieures

a) Colloques

Parmi les activités qui permettent aux bibliothécaires de confronter leurs méthodes de travail et leurs réalisations, les colloques et journées d'étude occupent une place importante. Nous avons tenté d'en établir un relevé le plus complet possible, présenté dans l'ordre chronologique des manifestations.

26 novembre 1976

Thème : Les statuts et la formation des bibliothécaires en Belgique.

Organisateur : Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique.

Lieu : Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}.

Actes : *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 48, 1977, p. 526-576.

Les exposés font clairement apparaître les problèmes à résoudre :

- établissement d'une structure de la formation professionnelle ;
- obtention d'un statut dans lequel les diplômés délivrés par les diverses institutions seraient reconnus par l'autorité publique.

3-10 septembre 1977

Thème : Les bibliothèques à la portée de tous : le monde de l'information, de la culture et de la connaissance.

Organisateur : International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

Lieu : Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er} et divers bâtiments des environs.

Publications :

- Les textes des communications (5 volumes reliés) peuvent être consultés au dépôt légal à la Bibliothèque royale Albert I^{er} ;
- *Les bibliothèques et la bibliothéconomie en Belgique*, dans *IFLA Journal*, vol. 3, 1977.

Novembre 1977

Thème : Colloque de bibliologie.

Organisateur : Association des documentalistes et bibliothécaires de la Province de Liège.

Lieu : Liège, Bibliothèque «Les Chiroux».

Programme :

- M. Huret, Directeur de l'IPEC (Information, Promotion et Culture) et rédacteur en chef de *Livres Actualités* et *Fiches bibliographiques* : «Fonctionnement d'une entreprise bibliographique

6 mars 1975

Thème : Problèmes de restauration dans les archives et dans les bibliothèques

Organisateur : Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique.

Lieu : Bruxelles, Archives générales du Royaume.

Actes : *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 47, 1976, p. 1-43.

à caractère commercial».

- D. De Weerd, Bibliothèque royale Albert I^{er} : «Situation du livre et du document à la Bibliothèque royale».

- G. Van Slype, Maître de conférence à l'Université libre de Bruxelles : «Problèmes de formation en documentation».

Actes : *ADEB Bulletin*, nos 1 à 8, 1979-1982.

27 novembre 1978

Thème : Conservation et manipulation des documents.

Organisateur : Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique.

Lieu : Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}.

Actes : *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 50, 1979, p. 149-185.

16 février 1979

Thème : La formation professionnelle des spécialistes IDST non-universitaires.

Organisateur : Institut supérieur d'Études sociales de l'État à Bruxelles, sous les auspices du Comité de coordination du programme national IDST.

Lieu : Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}.

Actes : *Cahiers de la documentation*, 1979, nos 2-3, p. 41-135.

Ce colloque faisait suite à l'étude sur la «Formation des spécialistes non-universitaires de l'IDST» parue dans les *Cahiers de la documentation*, 1978, n° 4, p. 137-179.

20-22 juin 1980

Thème : Deuxième Symposium mondial sur la documentation internationale

Lieu : Bruxelles, Palais des Congrès.

Organisateurs :

- Institut des Nations Unies pour la recherche et la formation (UNITAR) ;
- Association des bibliothèques internationales (AIL).

Programme : Quatre groupes de travail traitèrent les sujets suivants :

- 1) sources de la documentation internationale ;

- 2) acquisition et organisation des documents internationaux ;

- 3) utilisation de la documentation internationale ;

- 4) archives des organisations internationales.

Publication : Compte rendu dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 51, 1980, p. 323-327.

26-27 septembre 1980

Thème : Le livre, l'enfant, l'école et la bibliothèque.

Organisateur : Office national des bibliothécaires et bibliothèques socialistes.

Lieu : Grèce-Hollogne, Hall omnisport.

Publication : Compte rendu dans *Lire : ONBBS informations*. Supplément à «Première à gauche», n° 13, décembre 1980.

13-14 mars 1981

Thème : L'informatic et la lecture.

1^{res} Journées d'étude «Documentation scientifique et lecture publique».

Organisateurs :

- Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique (Section française) ;
- Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes ;
- Association nationale des bibliothécaires d'expression française ;
- en collaboration avec le Centre de lecture publique de la Communauté française et le Groupe de contact «Documentation scientifique et lecture publique» du Fonds national de la recherche scientifique.

Lieu : Université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve.

Actes : *Cahiers JEB*, 1981, n° 2.

26 mars 1981

Thème : Le service public de la lecture.

Perspectives ouvertes par les nouveaux décret, arrêtés et circulaires.

Organisateurs : La Ville de Bruxelles à l'occasion de l'inauguration du Centre culturel «Les Riches Claires» et de sa bibliothèque principale en collaboration avec l'ANBEF et l'APBD.

Objectifs :

- étudier les possibilités de relais entre le secteur scientifique et universitaire et le secteur public dans la perspective de l'organisation en réseau souhaitée par le décret ;
- faciliter le prêt par le recensement et l'étude des instruments permettant la localisation des documents : catalogues collectifs, répertoires de fonds spécialisés, etc.

Publications :

- 1) Dossier contenant les textes des interventions remis aux participants.

- 2) Fonds national de la recherche scientifique - Groupe de contact Sciences morales et politiques 1982, *Comptes rendus de la réunion tenue le 25 novembre 1982 à Nivelles par le Groupe de contact «Documentation scientifique et lecture publique»*, p. 123-155.

- 3) *Bloc-notes*, n° 26, janvier 1983.

- 4) *Lectures*, n° 11, janvier-février 1983, p. 4-12.

L'après-colloque :

Suite au colloque, l'APBD a invité les participants à rejoindre quatre groupes de travail répartis sur base régionale (Bruxelles-Brabant wallon, Hainaut, Namur-Luxembourg et Liège). De nombreux bibliothécaires participèrent aux réunions préliminaires dans leur région, en janvier et février 1983. Des sous-groupes de travail furent alors constitués :

- catalogues collectifs,
- modalités de prêt,
- répertoires des institutions,
- inventaires des ressources,
- livres les plus demandés.

Le compte rendu complet de ces réunions a été publié dans le *Bloc-notes* n° 29 de juin 1983.

Malgré la bonne volonté de quelques «locomotives», peu de groupes ont poursuivi la tâche qu'ils avaient librement acceptée d'assumer.

Il faut ici souligner le travail accompli par le groupe «Catalogues collectifs» du Hainaut, dont les réunions se sont régulièrement succédées depuis le 3 février 1983. Ses travaux font actuellement l'objet d'un mémoire de fin d'études de graduat en sciences bibliothéconomiques et bibliographiques à Marcinelle.

19 novembre 1983

Thème : L'éclosion des possibles.

Convention de l'Action culturelle du Parti socialiste.

Organisateur : Présence et Action culturelles, Bruxelles.

Lieu : Morlanwelz, École normale Fernand Hotyat.

Actes : *L'éclosion des possibles : convention de l'Action culturelle* / forum pluraliste organisé par Présence et Action culturelles, Morlanwelz-Mariemont, 19 novembre 1983. — Bruxelles: PAC, 1984. — 222 p. ; 17 cm.

Contient : chapitre premier : le livre et la lecture publique, p. 19-29.

Journée de synthèse organisée par PAC, suite aux nombreuses réunions de travail prolongeant les Assises culturelles du Parti socialiste de 1978. A côté des multiples aspects de la vie culturelle abordés lors de ce colloque, soulignons ici le sujet qui nous intéresse plus particulièrement : «Le livre et la lecture publique», objet du premier chapitre des Actes. Un premier document de travail avait été publié en octobre 1980 : *Pour une politique socialiste du livre et de la lecture publique*.

29 février 1984

Thème : Journée de rencontre du livre pour la jeunesse.

Organisée dans le cadre de l'exposition «Illustrateurs avec et sans éditeurs» (vingt-quatre illustrateurs du livre pour la jeunesse de la Communauté française de Belgique).

Organisateurs :

- Service de la Culture de la Bibliothèque centrale de la Province de Namur ;

- Centre de lecture publique de la Communauté française (CLPCF).

Lieu : Namur, Maison de la Culture.

Actes : *Lectures*, n° 22, novembre-décembre 1984, p. i-xxxii.

5 avril 1984

Thème : Les exigences d'une nouvelle politique de prêts entre bibliothèques.

Synthèse des travaux suscités par le colloque de Nivelles, 27 novembre 1982 : 3^{me} Journée d'étude «Documentation scientifique et lecture publique».

Organisateurs :

Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes,

en collaboration avec le Centre de lecture publique de la Communauté française et le Groupe de contact «Documentation scientifique et lecture publique» du Fonds national de la recherche scientifique.

Lieu : Morlanwelz, Musée royal de Mariemont.

Publications :

- Textes des interventions distribués aux participants.

- Texte de la motion adoptée en séance paru dans *Lectures*, n° 19, juin-juillet 1984, p. 10-11.

- Compte rendu dans *Bloc-notes*, n° 32, août 1984.

17-19 mai 1984

Thème : Colloque Communication : droit à l'information, droit à la formation.

Quelques aspects de la communication à l'aube du 21^{me} siècle.

Organisateur : Centre de lecture publique de la Communauté française.

Lieu : Tournai, Maison de la Culture.

Programme : Dépassant le cadre de la lecture publique, le colloque mit en exergue les problèmes posés par la masse toujours plus impressionnante de l'information en parlant de sa diffusion par la presse, les médias, les bibliothèques et les centres de documentation, de ses modes de réception dans le public et de son influence sur notre société actuelle et à venir.

Actes : *Droit à l'information, Droit à la formation : Quelques aspects de la communication à l'aube du XX^{me} siècle : Actes du colloque organisé à Tournai les 17, 18 et 19 mai 1984* / par le Centre de lecture publique de la Communauté française. — Liège : CLPCF, 1986. — 369 p. ; 25 cm.

22 novembre 1984

Thème : La bibliothèque vivante.

Organisateur : Association professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes.

Lieu : Libramont, Centre de lecture publique.

Programme :

- La bibliothèque pour adultes face à ses lecteurs et l'animation,
- Philosophie des bibliothèques circulantes et itinérantes,
- Les bibliothèques pour la jeunesse et la sensibilisation aux livres.

Actes : *Bloc-notes*, n° 36, avril 1985.

7 décembre 1984

Thème : Le prix unique du livre en Belgique et en Europe.

Organisateurs :

- Présence et action culturelles (PAC),

- Office des Bibliothécaires et Amis de la Lecture (OBAL).

Lieu : Bruxelles, Centre culturel «Les Riches Claires».

Publication : diffusion d'un *Dossier de presse* réalisé par PAC (Bruxelles).

24 octobre 1985

Thème : Les fichiers d'autorité «auteurs».

4^{me} Journée d'étude «Documentation scientifique et lecture publique».

Organisateurs :

Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes,

en collaboration avec le Centre de lecture publique de la Communauté française et le Groupe de contact «Documentation scientifique et lecture publique» du Fonds national de la recherche scientifique.

Lieu : Charleroi, Université du Travail.

Objectif : l'étude des problèmes posés par la constitution et l'exploitation des fichiers d'autorité «auteurs»

Publications : Comptes rendus dans

- *Bloc-notes*, n° 39, déc. 1985, p. 12-18,

- *Lectures*, n° 28, nov.-déc. 1985, p. 16-17.

21 novembre 1985

Thème : L'accueil en bibliothèques publiques et l'animation dans les sections «adultes».

Organisateur : Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes.

Lieu : Sambreville, Centre culturel.

Publication : Compte rendu à paraître dans *Bloc-notes*.

76

b) Expositions, stages

Le livre, outil essentiel de communication, se transforme parfois en œuvre d'art à part entière pour qui sait admirer le charme d'une reliure, le dessin d'un frontispice ou encore la subtile harmonie entre un texte, un caractère et une illustration.

C'est à la découverte de ses multiples facettes qu'une série d'expositions a vu le jour, grâce à la collaboration de plusieurs institutions culturelles. Leur originalité réside non seulement dans leur complémentarité mais également dans leur conception d'expositions itinérantes. Chacune fut accompagnée d'un livret rédigé sous la forme d'un instrument de travail simple et accessible :

Musée royal de Mariemont

Le papier : techniques de fabrication hier et aujourd'hui.

— Morlanwelz : Musée royal de Mariemont, 1981. —

32 p. : ill. ; 21 cm.

Université de Liège

Lettres, filles de mémoire : la civilisation de l'écriture /

catalogue rédigé par Franz Bierlaire et Nicole Haesenne-Peremans. — Liège : Université de Liège, 1982. —

47 p. : ill. ; 21 cm. — (Bibliotheca Universitatis Leodiensis ; 32).

Bibliothèque universitaire Moretus Plantin

L'imprimerie : histoire et techniques / [catalogue rédigé

par Guy Biart]. — Namur : Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, 1983. — 40 p. : ill. ; 20 cm.

Bibliothèque universitaire Moretus Plantin

Le livre illustré : histoire et techniques / Anne-Marie

Bogaert-Damin. — Namur : Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, 1985. — 60 p. : ill. ; 20 cm.

A côté de ces expositions qui s'insèrent dans un programme volontairement didactique, d'autres manifestations ont vu le jour. A titre d'exemple, celles organisées par le Mundaneum dont les catalogues constituent chaque fois une excellente mise au point sur un sujet donné :

Mundaneum

Catalogue de l'exposition commémorative du centenaire

de la première édition de la Decimal Classification : 1876-1976. — Bruxelles : Mundaneum, 1976. —

51 f. : ill. ; 30 cm. — (Les catalogues de l'Office international de bibliographie ; 9)

Mundaneum

Catalogue de l'exposition «Normalisation et docu-

mentation» : Bruxelles 1976. — Bruxelles : Mundaneum, 1976. — 13 f. — (Les catalogues de l'Office international de bibliographie ; 8)

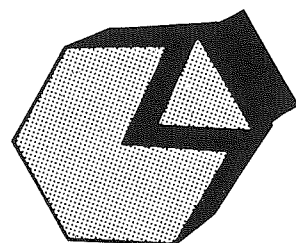
Signalons aussi une initiative de la Bibliothèque provinciale du Hainaut à La Louvière qui accueille chaque mois dans sa salle des périodiques les œuvres d'un artiste hennuyer.

77

Décembre 1985

Expolux

pvba/sprl



33 Bissegemsestraat 8710 Heule (Belgium) Tel 056/35 47 12

Nous construisons vos vitrines, stands et comptoirs.

Nouveau!

Vie Ouvrière

Association sans but lucratif

Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.50.90

VIE PRATIQUE

- * économiser l'énergie (Test-Achats : 480Frs)
- * pratique de l'expression (C.S : 756 Frs)
orale, écrite, audiovisuelle, informatique, travail personnel.
- * le petit docteur de poche (La Ligue des Familles : 880 Frs)

POESIE

- * mon 1er livre de devinettes (Coll. Enfance Heureuse : 350 Frs)

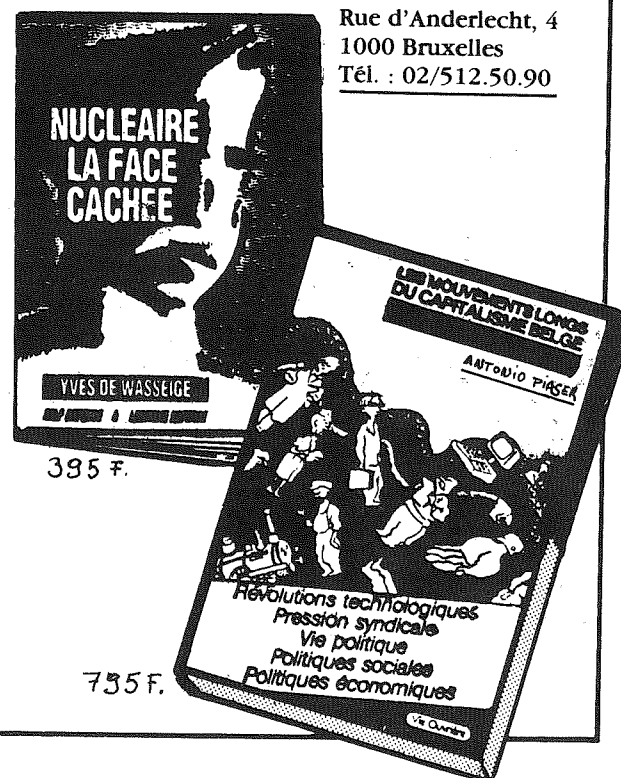
RELIGION

- * la Règle de St Benoît (Brepols : 1100 Frs)
- * traces : annuel des religions 1986 (Brepols : 660 Frs)

HISTOIRE

- * les socialistes belges (1914-1918) (Vie Ouvrière : 195 Frs)
- * bruxelles : un canal, des usines et des hommes (La Fonderie 950 F)

Pour en savoir plus :
Gratuit sur simple demande : notre catalogue 1986 et
notre bulletin d'information : Inforlivres.



Sommaire

Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre, <i>Préface</i>	7
André Canonne, <i>L'APBD a (presque) vingt ans</i> ...	9
Monique Van Cleemput, <i>De l'ABD à l'APBD</i>	13

I. Formation et gestion

Les articles de cette section constituent le livre

Anastasie Hul, <i>L'enseignement</i>	17
Marcel Deprez, <i>Le Décret de 1978</i>	21
Marcel Deprez, <i>Le Centre de Lecture Publique de la Communauté française</i>	29
Charles Libon, <i>La catalographie en bibliothèque publique</i>	33
Jean-François Gilmont, <i>La catalographie en bibliothèque universitaire</i>	39
Maryse Jaspers, <i>L'informatisation</i>	43
Anne-Marie Bogaert, <i>Le prêt inter-bibliothèques</i>	51
Jean Charlier, <i>Les associations</i>	55
Marie-Blanche Delattre et Liliane Doye, <i>Bilan bibliographique</i>	61

II. Les réseaux

Les articles de cette section constituent le journal

René Marchandise, <i>La lecture publique</i>	a
Louis d'Arras d'Haudrecy, <i>Les bibliothèques universitaires</i>	a
Freddy Renier, <i>En milieu rural</i>	a
André Canonne, <i>Les bibliobus</i>	b
Monique Van Overstraeten, <i>La jeunesse</i>	b
Jean Dieu, <i>Les écoles</i>	b
Erika Berger, <i>Les ludothèques</i>	c
Éliane De Bièvre, <i>La médiathèque</i>	e
Jean-François Gilmont, <i>Les documents précieux</i>	f
Roger Beernaert, <i>Pour les handicapés</i>	h

**Un cadeau ?
Un livre !
Sélection jeunesse**

Sélection des meilleurs livres de jeunesse
parus ces 10 dernières années
(1975-1985)

APBD
B.P. 31
1070 Bruxelles